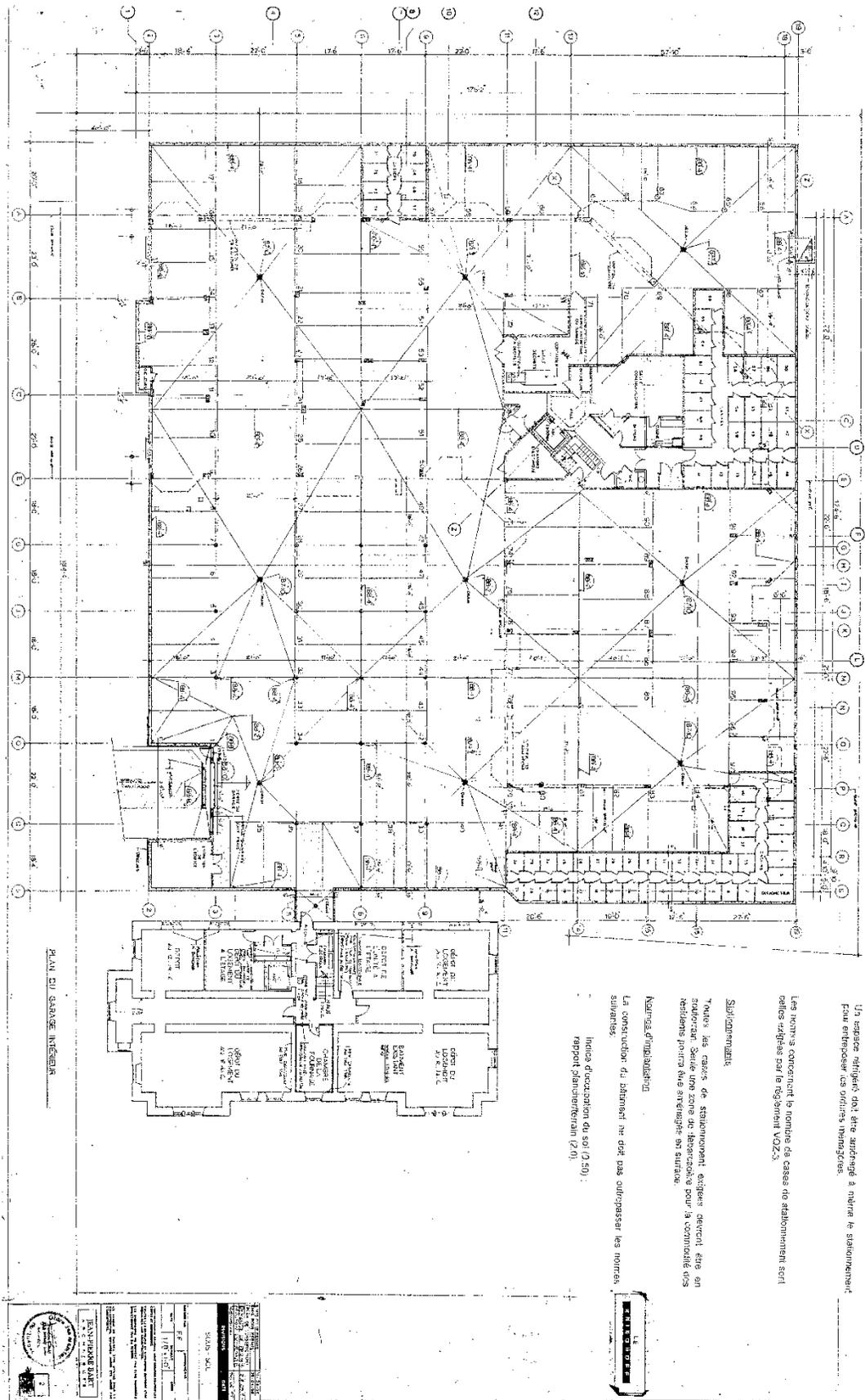


DOCUMENT NUMÉRO 1

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 314 804 ET
1 314 805 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



PLAN DU GARAGE INTERIEUR

1100-101
 1100-102
 1100-103
 1100-104
 1100-105
 1100-106
 1100-107
 1100-108
 1100-109
 1100-110
 1100-111
 1100-112
 1100-113
 1100-114
 1100-115
 1100-116
 1100-117
 1100-118
 1100-119
 1100-120
 1100-121
 1100-122
 1100-123
 1100-124
 1100-125
 1100-126
 1100-127
 1100-128
 1100-129
 1100-130
 1100-131
 1100-132
 1100-133
 1100-134
 1100-135
 1100-136
 1100-137
 1100-138
 1100-139
 1100-140
 1100-141
 1100-142
 1100-143
 1100-144
 1100-145
 1100-146
 1100-147
 1100-148
 1100-149
 1100-150
 1100-151
 1100-152
 1100-153
 1100-154
 1100-155
 1100-156
 1100-157
 1100-158
 1100-159
 1100-160
 1100-161
 1100-162
 1100-163
 1100-164
 1100-165
 1100-166
 1100-167
 1100-168
 1100-169
 1100-170
 1100-171
 1100-172
 1100-173
 1100-174
 1100-175
 1100-176
 1100-177
 1100-178
 1100-179
 1100-180
 1100-181
 1100-182
 1100-183
 1100-184
 1100-185
 1100-186
 1100-187
 1100-188
 1100-189
 1100-190
 1100-191
 1100-192
 1100-193
 1100-194
 1100-195
 1100-196
 1100-197
 1100-198
 1100-199
 1100-200

Notes importantes
 Un espace adéquat doit être aménagé à même le stationnement pour entreposer les oracles aménagés.

Les notes concernant le nombre de cases de stationnement sont celles exigées par le règlement VOZS.

Stationnement
 Toutes les cases de stationnement exigées devront être en stationnement. Seule une zone de stationnement pour la clientèle des résidents pourra être aménagée en surface.

Normes d'ingénierie
 La construction de l'immeuble ne doit pas outrepasser les normes suivantes:
 Règles d'occupation du sol (O.S.)
 rapport d'aménagement (R.A.)

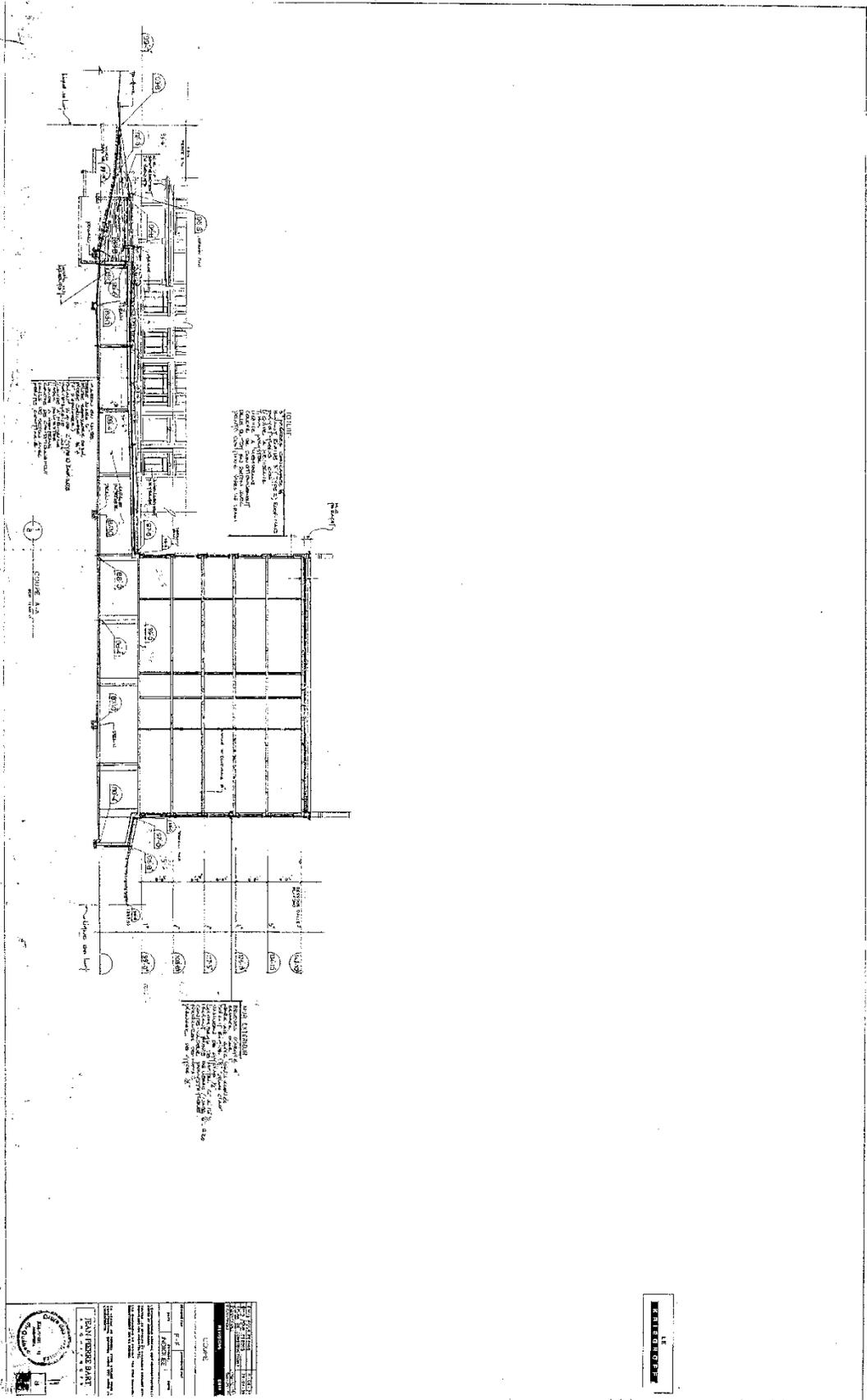


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



	PROJET R.C.A. IV.Q. 4 R.C.A.1V.Q.4PC01B
DATE 15/05/2014	PROJETANT M.M.
PROJETANT M.M.	PROJETANT M.M.
PROJETANT M.M.	PROJETANT M.M.

1/50
 1:50
 1/50



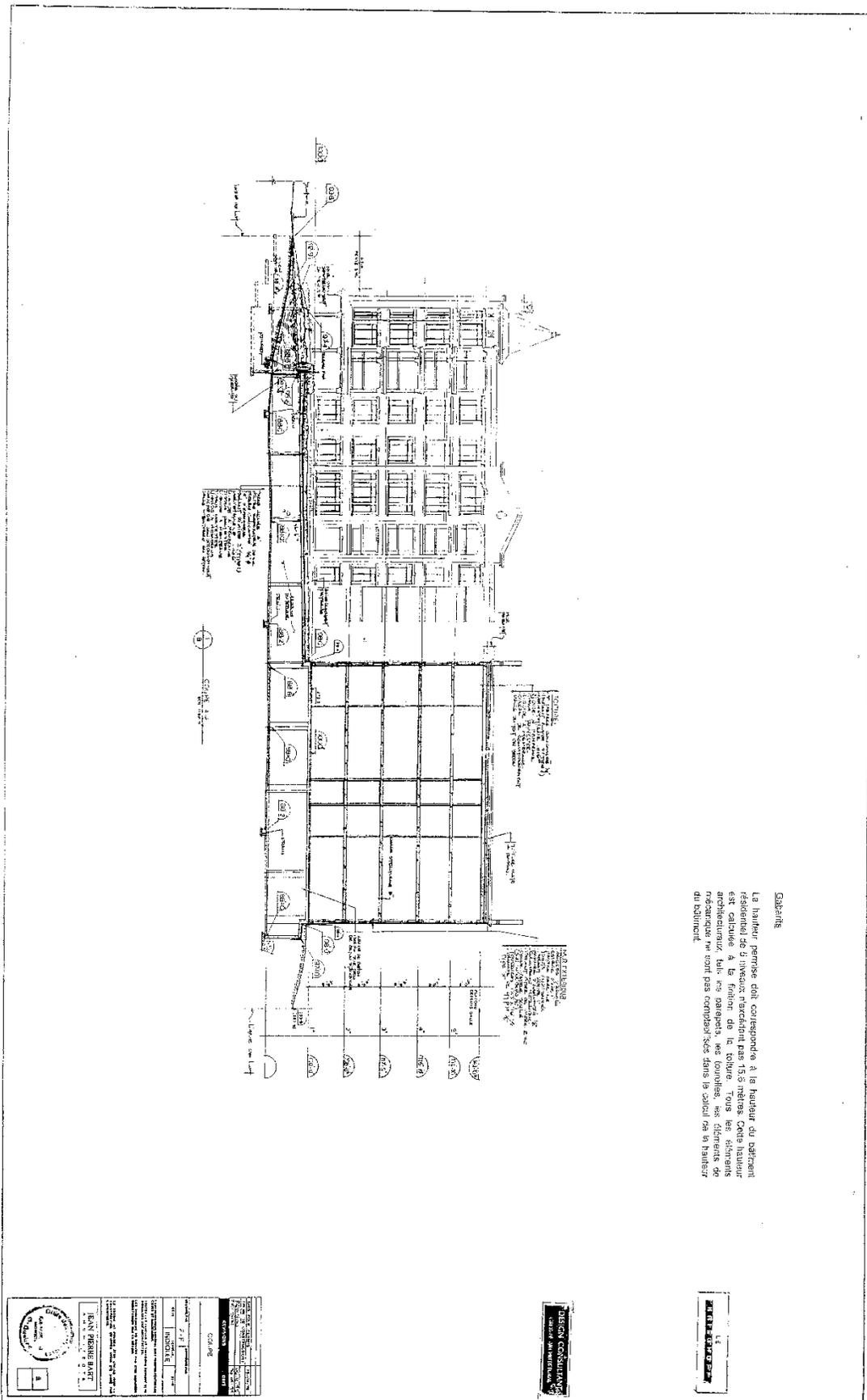
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A. IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



La hauteur permise doit correspondre à la hauteur du bâtiment
 est autorisée de 3 étages maximum pas 13,5 mètres. Cette hauteur
 est relative à la toiture. Tous les éléments
 architecturaux tels que les corniches, les débris de
 rebordure ne sont pas compris dans la hauteur du bâtiment.

JEAN FROST
 Architecte
 1000, rue Saint-Jacques
 Québec, Québec G1R 1A1
 Téléphone : (418) 693-1111
 Télécopieur : (418) 693-1112
 Courriel : info@jeanfrost.com

JEAN FROST
 Architecte
 1000, rue Saint-Jacques
 Québec, Québec G1R 1A1
 Téléphone : (418) 693-1111
 Télécopieur : (418) 693-1112
 Courriel : info@jeanfrost.com

JEAN FROST
 Architecte
 1000, rue Saint-Jacques
 Québec, Québec G1R 1A1
 Téléphone : (418) 693-1111
 Télécopieur : (418) 693-1112
 Courriel : info@jeanfrost.com

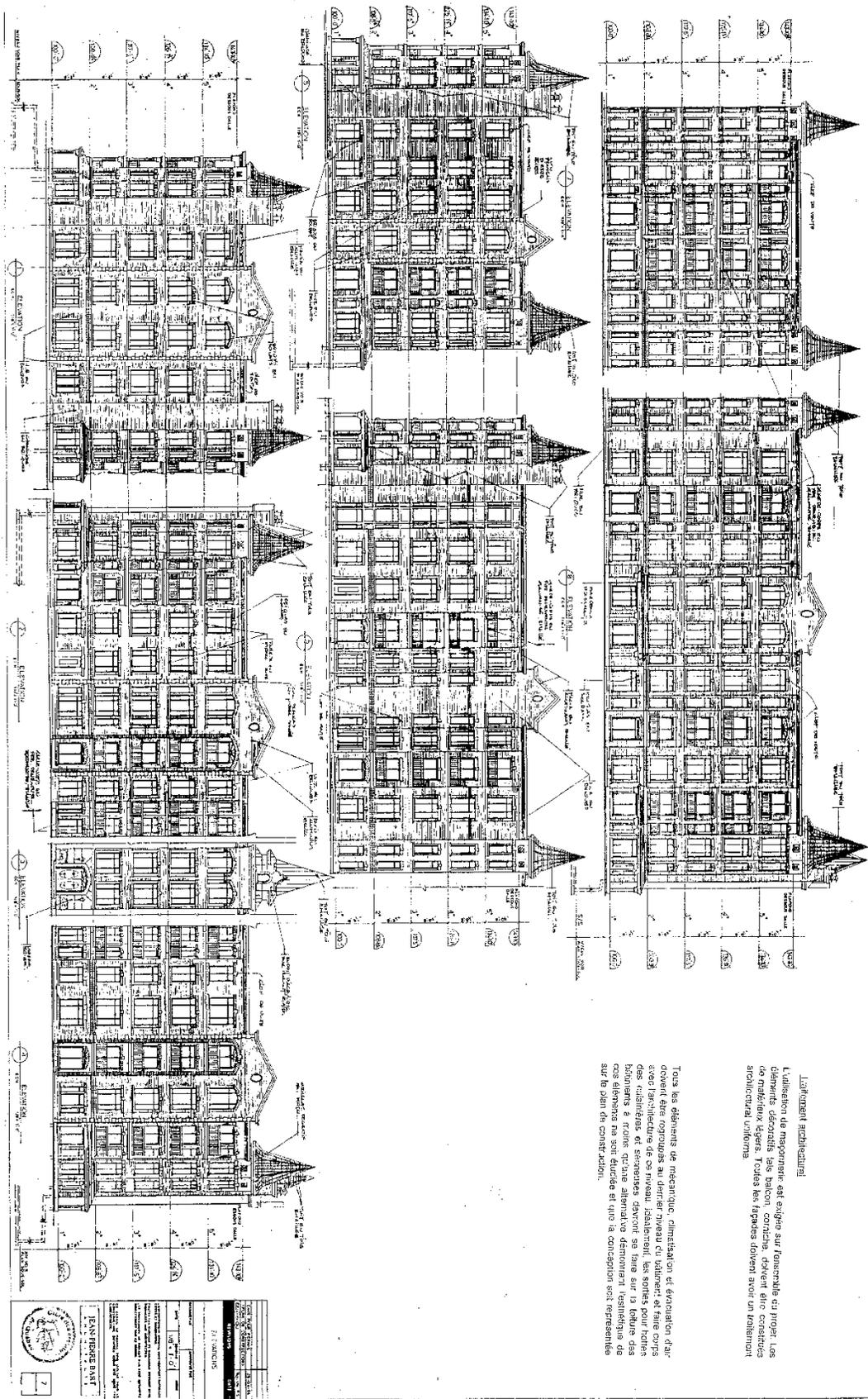


**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



L'alignement architectural
 L'alignement de maçonnerie est exigé sur l'ensemble du projet. Les
 éléments décoratifs tels le fronton, doivent être construits
 en matériaux légers. Toutes les appuis doivent avoir un traitement
 architectural uniforme.

Tous les éléments de mécanique, climatisation et évacuation d'ar-
 cades, d'escaliers, au dernier niveau du bâtiment, et faire corps
 avec l'architecture de ce niveau. Idéalement, les portes pour toutes
 les entrées à moins de 1,80 m de hauteur doivent se trouver sur la toiture des
 ces éléments ne soit étendue et que la conception soit représentée
 sur le plan de construction.

JEAN HÉBÉRE BAHT
 ARCHITECTE
 1111 AVENUE DE LA SÉCURITÉ
 QUÉBEC, QUÉBEC
 G1M 2R7
 TEL: 514 381-1111
 FAX: 514 381-1112
 7



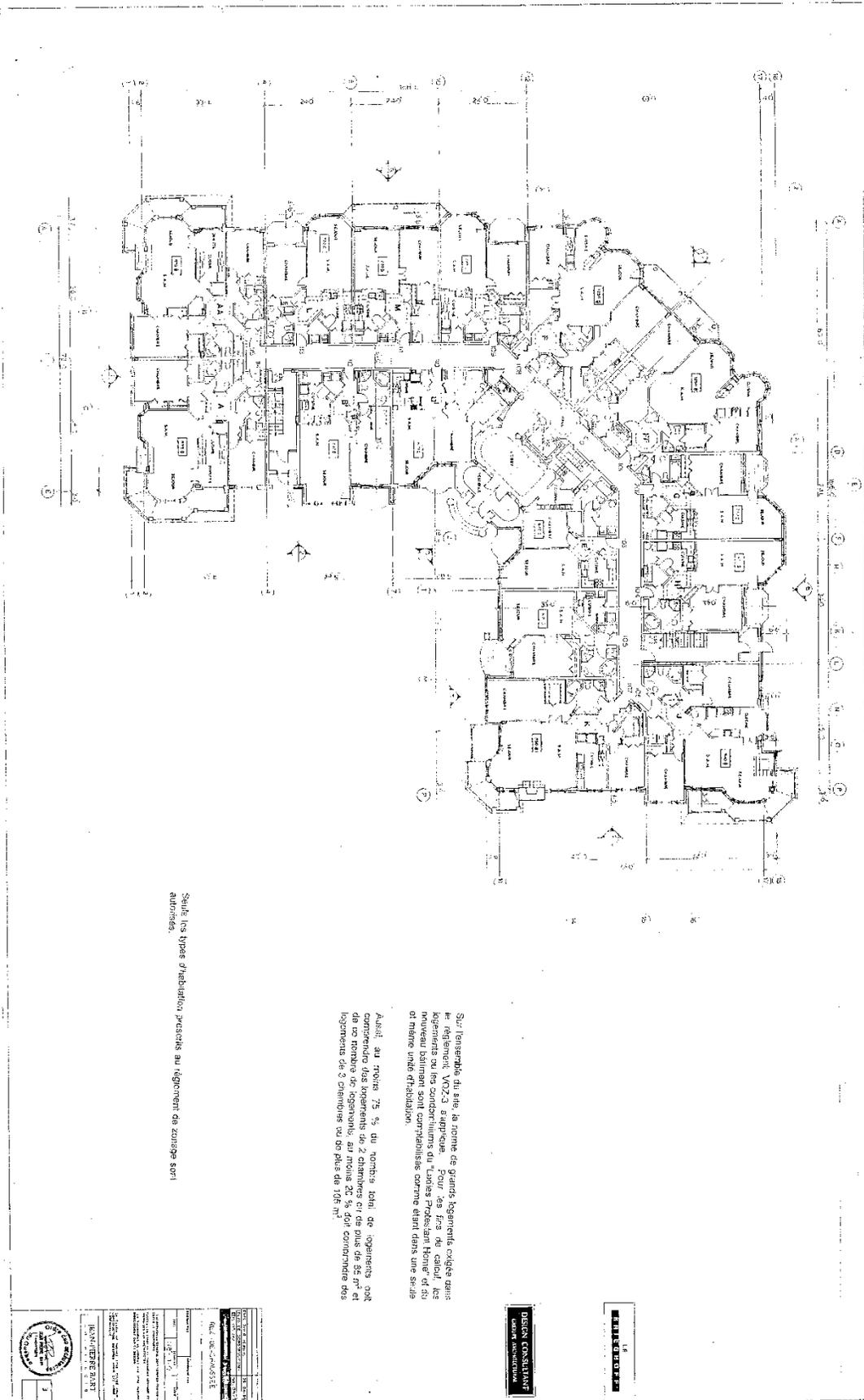
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Seuls les types d'habitation présents au règlement de zonage sont autorisés.

Sur l'ensemble du site, le nombre de grands logements cotés dans le règlement VOZ-3, sauf pour les lots de calcul, les nouveaux bâtiments sont comptabilisés comme étant dans une seule et même unité d'habitation.

Aussi, au point 73 % du nombre total de logements doit comprendre au moins 2 éléments et de plus de 55 m² et logements de 2 chambres ou de plus de 105 m².

DESIGN CONSULTANT
CORPORATION

16
RUE...
MONTREAL

PROJET: ...
DATE: ...
AUTORISATION: ...



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 2

TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 5 412 641
DU CADASTRE DU QUÉBEC

PLANS DE CONSTRUCTION



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02A

Préparé par : M.M.

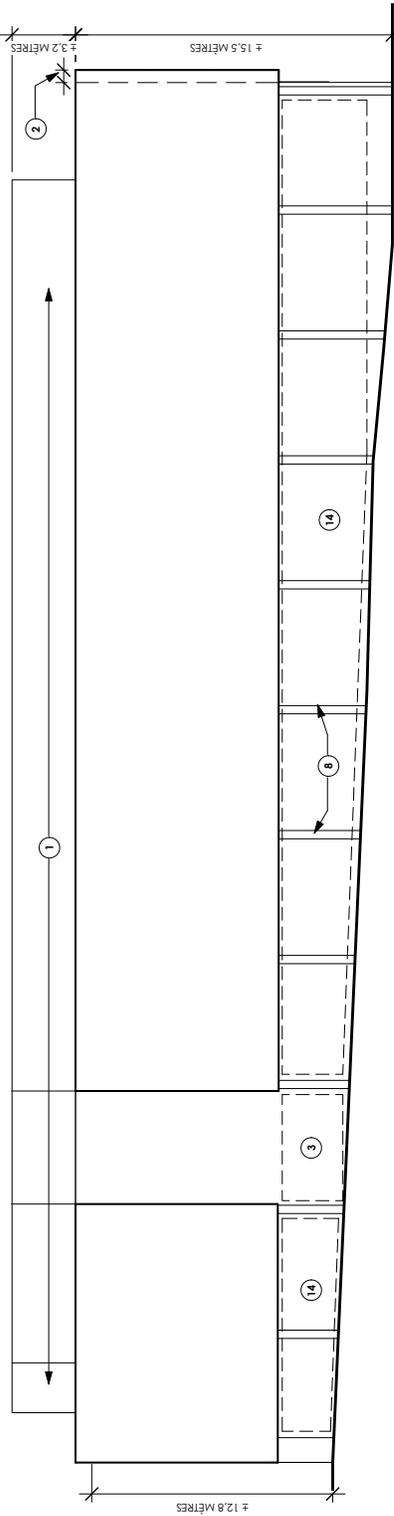
Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

LÉGENDE

- 1 APPRENS-ABRIENT LA SALLE MÉCANIQUE LES CIRCULATIONS VERTICALES ANSI QUE DES ARES HABITABLES. SONT DES LOGEMENTS OU ALLE COMMUNE. LES APPRENS-ABRIENT EN FONCTION DE SON SALLE DE TRAVAIL.
- 2 EMPÈCHENT SUR LA VOIE PUBLIQUE DU AIR EXTÉRIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS.
- 3 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HAL PRINCIPAL.
- 4 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DEBARCADERE.
- 5 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE.
- 6 EMPÈCHENT DE LA MARQUE SUR LA VOIE PUBLIQUE.
- 7 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU.
- 8 STRUCTURE EN BTON APPARTEAU AU REZ-DE-CHAUSSEE.
- 9 POSITIONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT APPROXIMATIFS.
- 10 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES.
- 11 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTÉRIEURES.
- 12 AIRE DE LOCALISATION DES ARES D'AGREMENT CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CARRÉS PAR LOGEMENT.
- 13 AIRE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTRÉE DES MARIÉS RÉGULIERS.
- 14 AIRE DE LOCALISATION DE LA TRIBUNATION LOCAL COMMERCIAL.
- 15 AIRE DE LOCALISATION DU AIR VÉGÉTALISÉ.

NOTES:
 - LES ARES DE LOCALISATION DES ACCÈS À L'INTÉRIEUR DES LOGEMENTS SONT DES ARES HABITABLES.
 - LES ÉLEVATIONS VERTICALES SONT LA TRIBUNATION DE L'USAGE RÉSIDUEL, LES BALCONS, TERRASSES, ENRETS DES LOGES COMMERCIAUX ET AUTRES ACCÈS.
 - LES ÉLEVATIONS HORIZONTALES SONT LA CASERNE DE POMPIERS ET LA RUE PHILIPPE-DORVAL. SONT ENRETS AU REZ-DE-CHAUSSEE DES LOGES COMMERCIAUX PUBLICS OU INDIVIDUELS.
 - LA HAUTEUR MAXIMALE REPRÉSENTÉE EST ENRETS À LA BASSE EN FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE.
 - LA HAUTEUR REPRÉSENTÉE INCLUT LE PAVÉ.



1 ÉLÉVATION SUD





**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02C

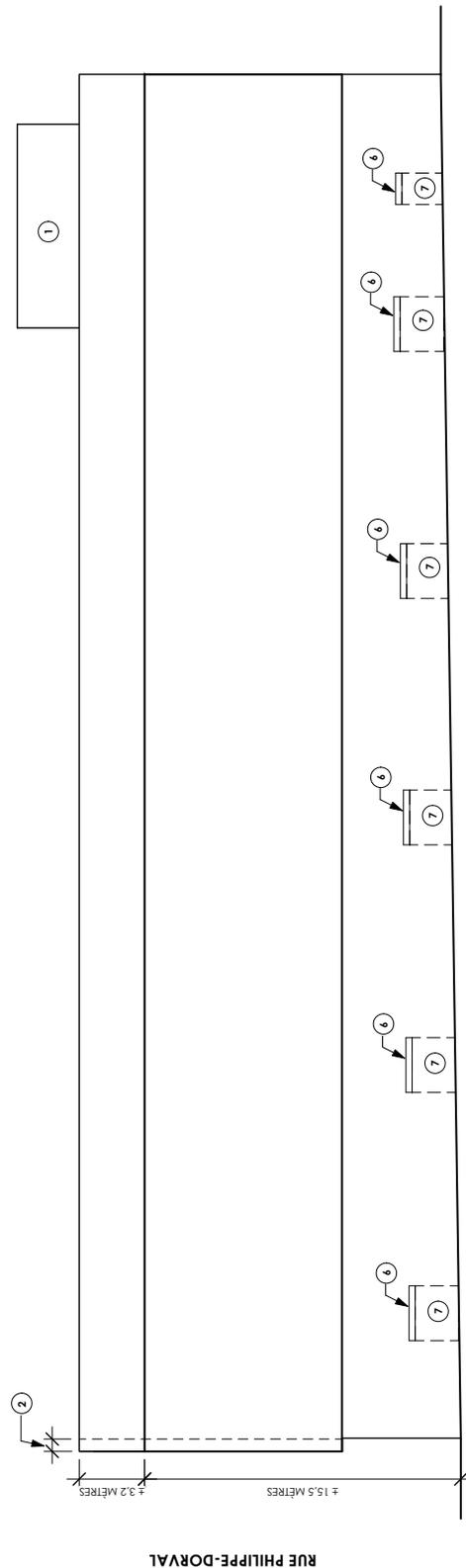
Préparé par : M.M.

Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

LÉGENDE

1	APPRENTIS, ABRIENT LA SALLE MÉCANIQUE, LES CIRCULATIONS VERTICALES (ANSI) QUE DES AMIS HABITABLES, SONT DES LOGEMENTS OU SALLE COMMUNE, LES APPRENTIS, ABRIENT LA SALLE MÉCANIQUE, LES CIRCULATIONS VERTICALES	11	ARE DE LOCALISATION DES AREES D'AGREMENT CORRESPONDANT A UN MINIMUM DE 8 METRES CARRES PAR LOGEMENT.
2	EMPIÈTEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE OU SUR L'ENTRÉE ET DES BALCONS FRANÇAIS.	12	ARE DE LOCALISATION DE L'AREE VERTE CORRESPONDANT A UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE D'USITE.
3	ARE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.	13	ARE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTRÉES D'AGREMENT DES HABITÉS POSSIBLES.
4	ARE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DEMARAGEUR.	14	ARE DE LOCALISATION DE LA FENESTRATION DU LOCAL COMMERCIAL.
5	ARE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE.	15	ARE DE LOCALISATION D'UN AIR VÉGÉTALISÉ.
6	EMPIÈTEMENT DE LA MARQUE SUR LA VOIE PUBLIQUE.	NOTES:	
7	ARE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU	- LES ÉLEVATIONS S'ILLUSTRENT PAS LA FENESTRATION DE LOCALS RESIDENTIELS, LES BALCONS, TERRASSES, ENTRÉES DES LOCALS COMMERCIAUX ET AUTRES ACCÈS.	
8	STRUCTURE EN BTON APPARENTE AUBES DE CHAUSSEE	- LES ÉLEVATIONS S'ILLUSTRENT PAS LA FENESTRATION DE LOCALS RESIDENTIELS, LES BALCONS, TERRASSES, ENTRÉES DES LOCALS COMMERCIAUX ET AUTRES ACCÈS.	
9	POSITIONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT APPROXIMATIF	- LES ÉLEVATIONS S'ILLUSTRENT PAS LA FENESTRATION DE LOCALS RESIDENTIELS, LES BALCONS, TERRASSES, ENTRÉES DES LOCALS COMMERCIAUX ET AUTRES ACCÈS.	
10	ARE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES	- LES ÉLEVATIONS S'ILLUSTRENT PAS LA FENESTRATION DE LOCALS RESIDENTIELS, LES BALCONS, TERRASSES, ENTRÉES DES LOCALS COMMERCIAUX ET AUTRES ACCÈS.	
	ARE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTERIEURES	- LES ÉLEVATIONS S'ILLUSTRENT PAS LA FENESTRATION DE LOCALS RESIDENTIELS, LES BALCONS, TERRASSES, ENTRÉES DES LOCALS COMMERCIAUX ET AUTRES ACCÈS.	



1 ÉLÉVATION NORD





**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02D

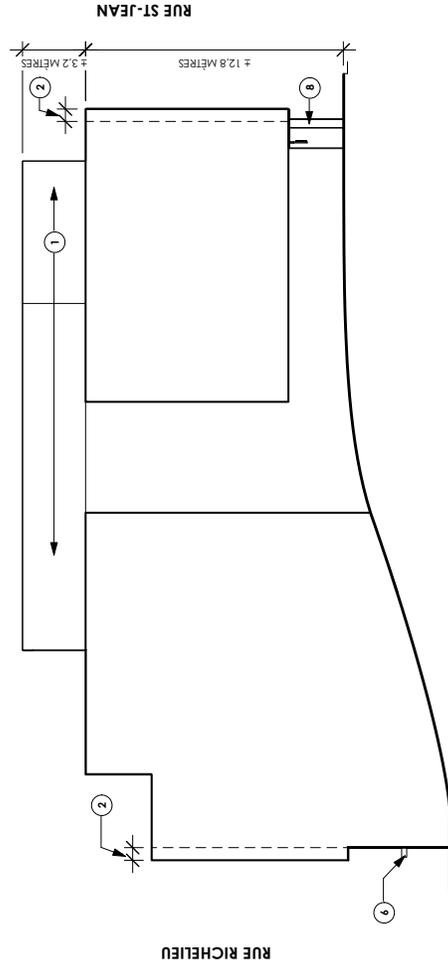
Préparé par : M.M.

Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

LÉGENDE

- | | |
|---|---|
| <p>1 APPRENTIS-ARBRETS LA SAIE MÉCANIQUE, LES CIRCULATIONS VERTICALES (ANSI) ET LES ÉLÉMENTS DE LA SAIE MÉCANIQUE.</p> <p>2 EMPRÈMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE DU MUR EXTERIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS.</p> <p>3 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.</p> <p>4 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DÉPART DES VOIES.</p> <p>5 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTERIEURE.</p> <p>6 EMPRÈMENT DE LA MARQUE SUR LA VOIE PUBLIQUE.</p> <p>7 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU.</p> <p>8 STRUCTURE EN BÉTON APPARTENANT AU REZ-DE-CHAUSSEE (POSITIONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT APPROXIMATIFS).</p> <p>9 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES.</p> <p>10 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTERIEURES.</p> | <p>11 AIRE DE LOCALISATION DES AIRES D'AGRÈMENT CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CARRÉS PAR LOGEMENT.</p> <p>12 AIRE DE LOCALISATION DE L'AIRE VERTE CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 7% DE LA SURFACE DE LA VOIE PUBLIQUE.</p> <p>13 AIRE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SAIE D'ÉQUIPEMENT DES MATIÈRES PÉCUNIAIRES.</p> <p>14 AIRE DE LOCALISATION DE LA FÉRETISATION DU LOCAL COMMERCIAL.</p> <p>15 AIRE DE LOCALISATION DU MUR VÉGÉTALE.</p> |
|---|---|
- NOTES**
- LES ÉLÉMENTS DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR DESQUELS SERONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VÉRÉS.
 - LES ÉLÉMENTS NE SERONT PAS LA FÉRETISATION DE L'USAGE RÉSIDUEL, LES BALCONS, TERRASSES.
 - L'ÉLÉMENT 10 NE SERA PAS LA FÉRETISATION DE L'USAGE RÉSIDUEL, LES BALCONS, TERRASSES.
 - L'ÉLÉMENT 11 NE SERA PAS LA FÉRETISATION DE L'USAGE RÉSIDUEL, LES BALCONS, TERRASSES.
 - L'ÉLÉMENT 12 NE SERA PAS LA FÉRETISATION DE L'USAGE RÉSIDUEL, LES BALCONS, TERRASSES.
 - L'ÉLÉMENT 13 NE SERA PAS LA FÉRETISATION DE L'USAGE RÉSIDUEL, LES BALCONS, TERRASSES.
 - L'ÉLÉMENT 14 NE SERA PAS LA FÉRETISATION DE L'USAGE RÉSIDUEL, LES BALCONS, TERRASSES.
 - L'ÉLÉMENT 15 NE SERA PAS LA FÉRETISATION DE L'USAGE RÉSIDUEL, LES BALCONS, TERRASSES.
 - LA HAUTEUR REPRÉSENTÉE EN CÔTE ET PARAIT.

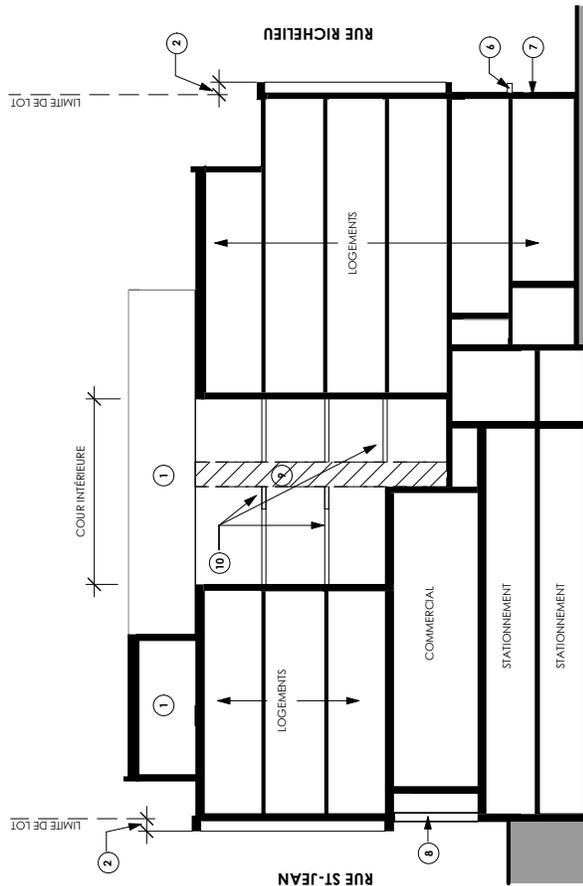


1 ÉLÉVATION OUEST

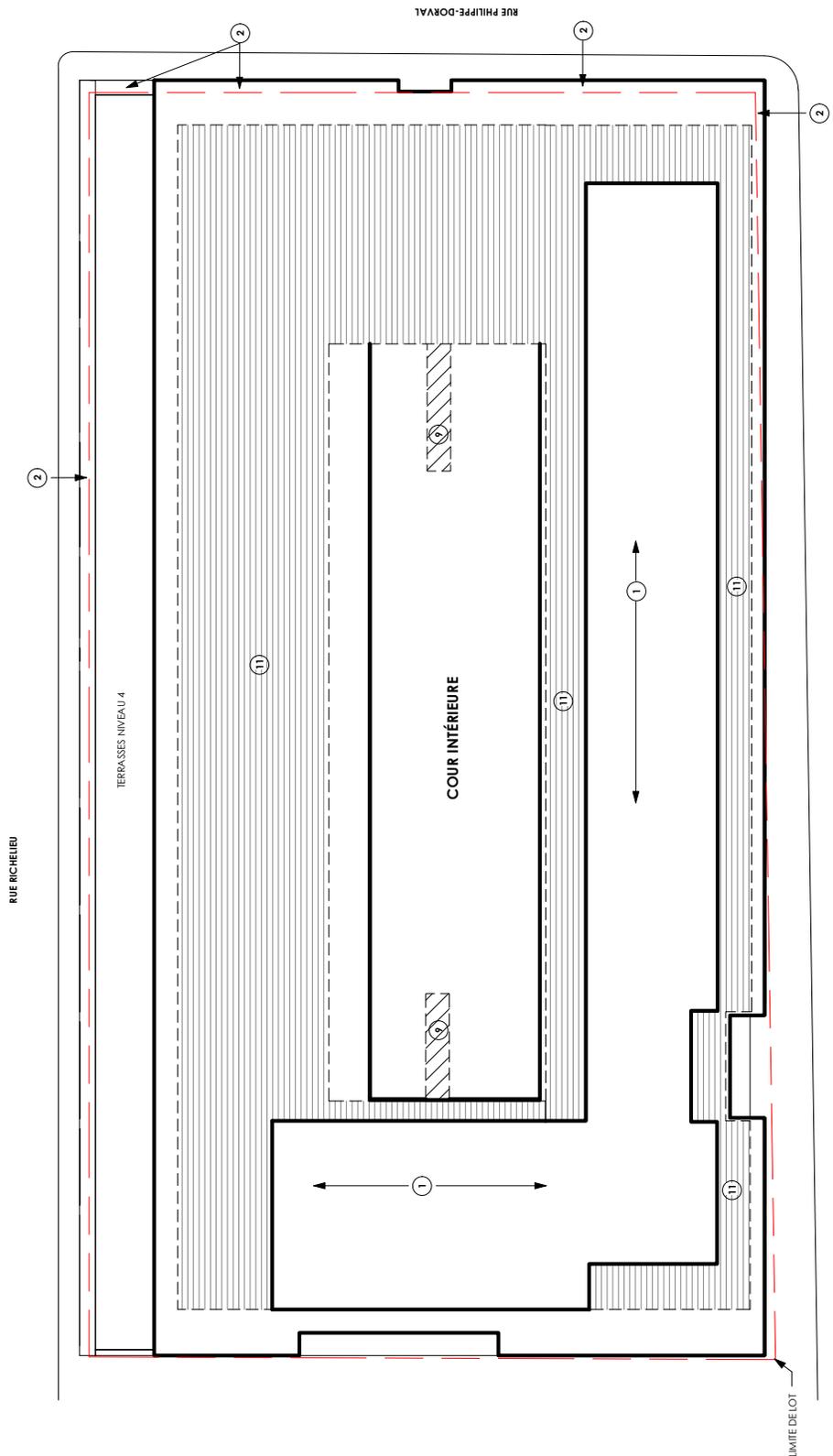


LÉGENDE

- | | |
|---|--|
| <p>1 APPRENTIS, ARRIÈRES, AILES, SALES DE CONVOI, ET CIRCULATIONS VERTICALES ANCIENNES
QUE DES AIRES INUTILISABLES, SONT DES LOGEMENTS OU SALES COMMUNES. LES APPRENTIS REPRÉSENTENT UN POURCENTAGE DE 30% DE L'AIRE DE BÂTIMENT.</p> <p>2 EMPÈCHEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE DU AIR EXTÉRIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS.</p> <p>3 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.</p> <p>4 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS AUTOSTATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DÉBARCADER.</p> <p>5 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE.</p> <p>6 EMPÈCHEMENT DE LA MARQUE SUR LA VOIE PUBLIQUE.</p> <p>7 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU.</p> <p>8 STRUCTURE EN RETOUR APPARENTE AU REZ-DE-CHAUSSEE (POSITIONNEMENT ET DIRECTION/ENJONCEMENT APPROXIMATIF)</p> <p>9 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES</p> <p>10 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTÉRIÈRES</p> | <p>11 AIRE DE LOCALISATION DES AIRES D'ACCÈS CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 6 MÈTRES CORRÉS PAR LOGEMENT.</p> <p>12 AIRE DE LOCALISATION DE L'AIRES VERTES CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE DU SITE.</p> <p>13 AIRE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTREPOSAGE DES MATIÈRES RÉDUIBLES.</p> <p>14 AIRE DE LOCALISATION DE LA FENÊTRATION DU LOCAL COMMERCIAL.</p> <p>15 AIRE DE LOCALISATION D'UN MUR VÉGÉTALISÉ.</p> |
|---|--|
- NOTES:**
- LES AIRES DE LOCALISATION SONT DES PACS À L'INTÉRIEUR DESQUELS SERONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VUS.
 - LES AIRES DE LOCALISATION SONT DES PACS À L'EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT, À L'EXCEPTION DES BALCONS, TERRASSES, ENTRÉES DES LOGEMENTS COMMERCIAUX ET AUTRES ACCÈS.
 - L'OCCUPATION DES USAGES EN FAÇADE DE LA RUE ST-JEAN ENTRE LA CASERNE DE POMPIÈRE ET LA RUE RICHELIEU SONT DES PACS À L'EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT, À L'EXCEPTION DES BALCONS, TERRASSES, ENTRÉES DES LOGEMENTS COMMERCIAUX ET AUTRES ACCÈS.
 - LES AIRES DE LOCALISATION SONT DES PACS À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT, À L'EXCEPTION DES BALCONS, TERRASSES, ENTRÉES DES LOGEMENTS COMMERCIAUX ET AUTRES ACCÈS.
 - LA HAUTEUR REPRÉSENTE EN CUTÉ LE PAREPET.



1 COUPE PLAN DE CONSTRUCTION



1 PLAN DE CONSTRUCTION - IMPLANTATION

A200



2014-02-18
190 ST-JEAN | 6



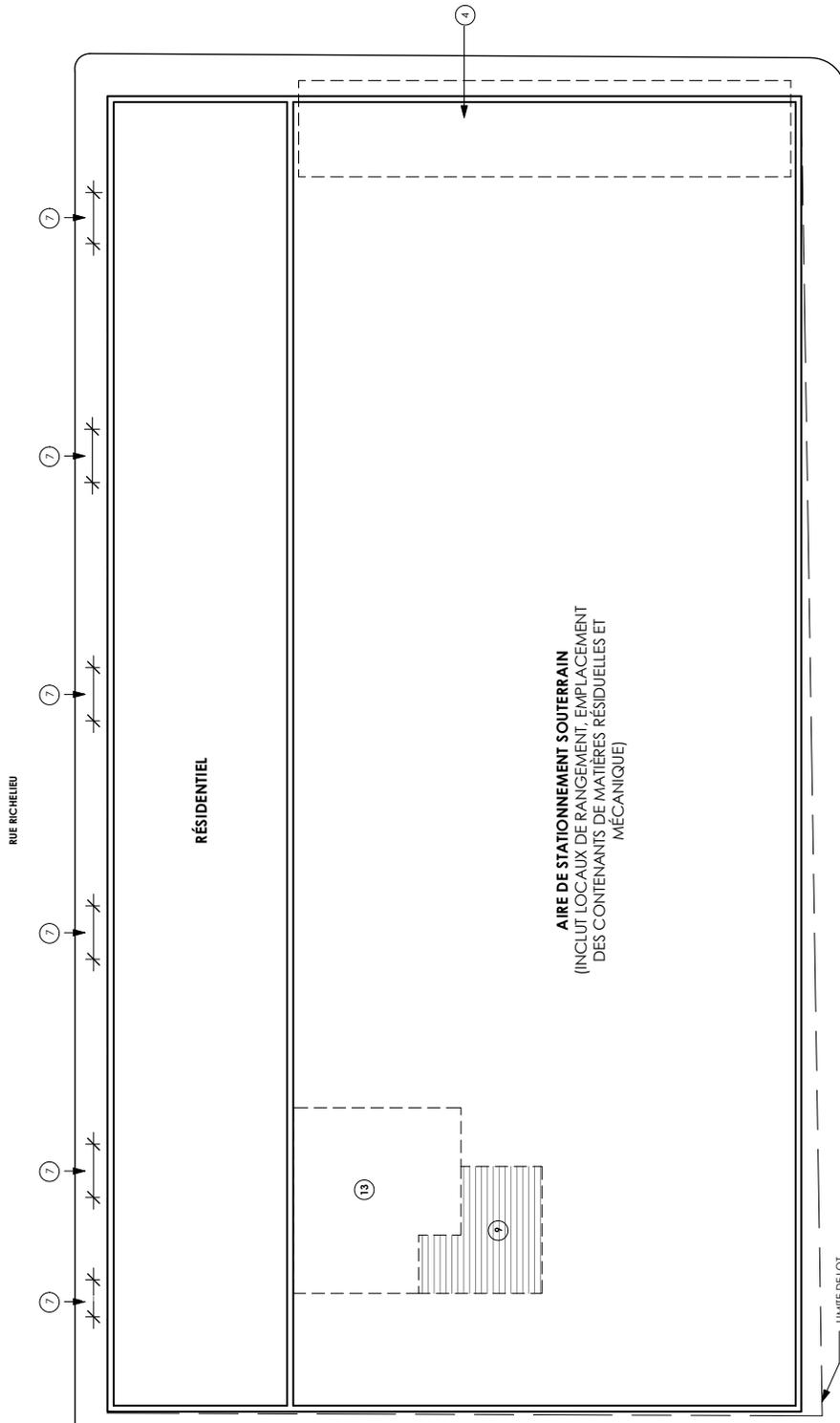
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



1 PLAN DE CONSTRUCTION - SS2

5

RUE ST-JEAN



FUGÈRE
ARCHITECTES
ARCHITECTURE IDÉATION DESIGN

2014-02-18

190 ST-JEAN | 7



VILLE DE
QUÉBEC

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

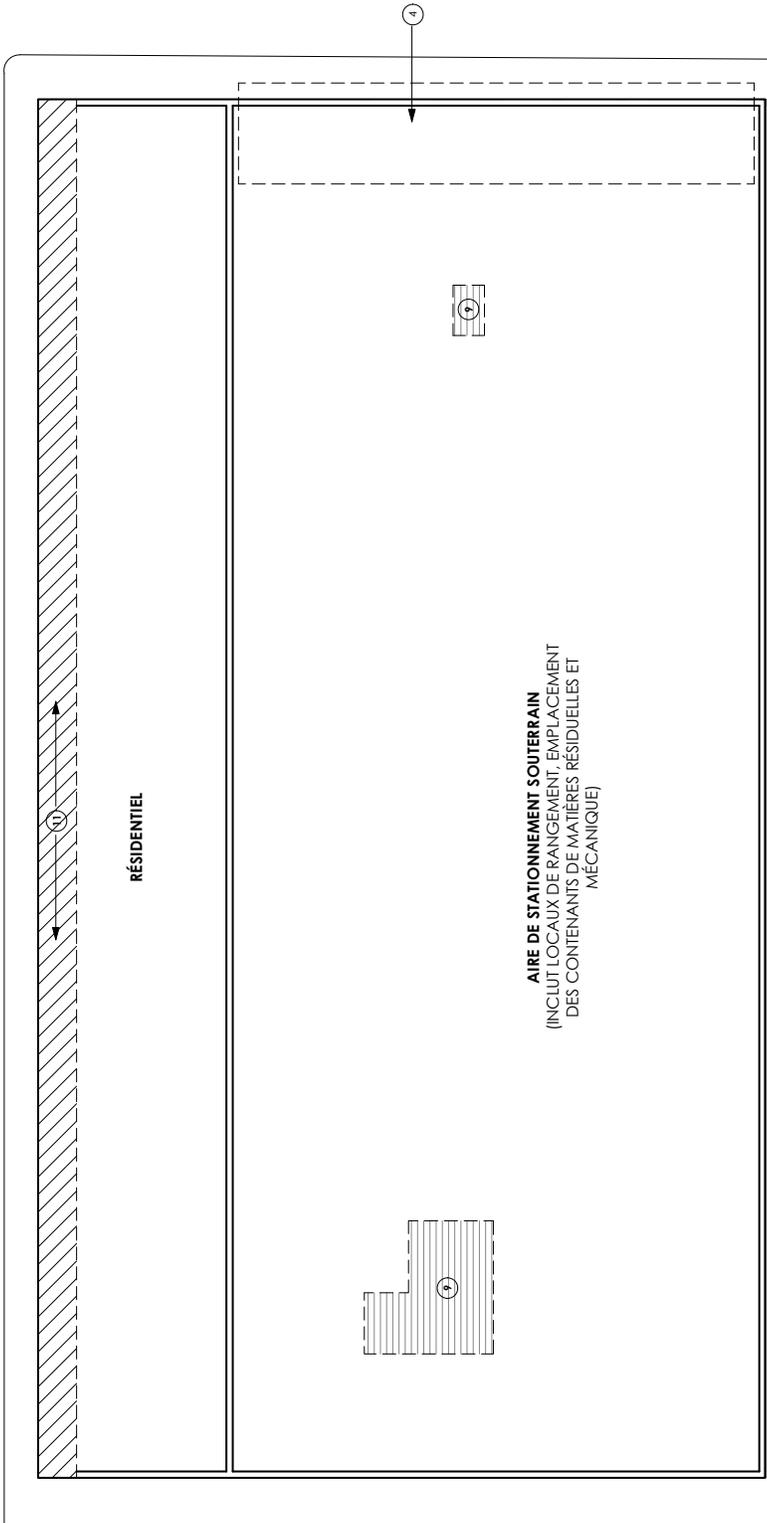
No du plan : RCA1VQ4PC02G

Préparé par : M.M.

Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

RUE RICHELIEU



1 PLAN DE CONSTRUCTION - SS1



2014-02-18
190 ST-JEAN | 8



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

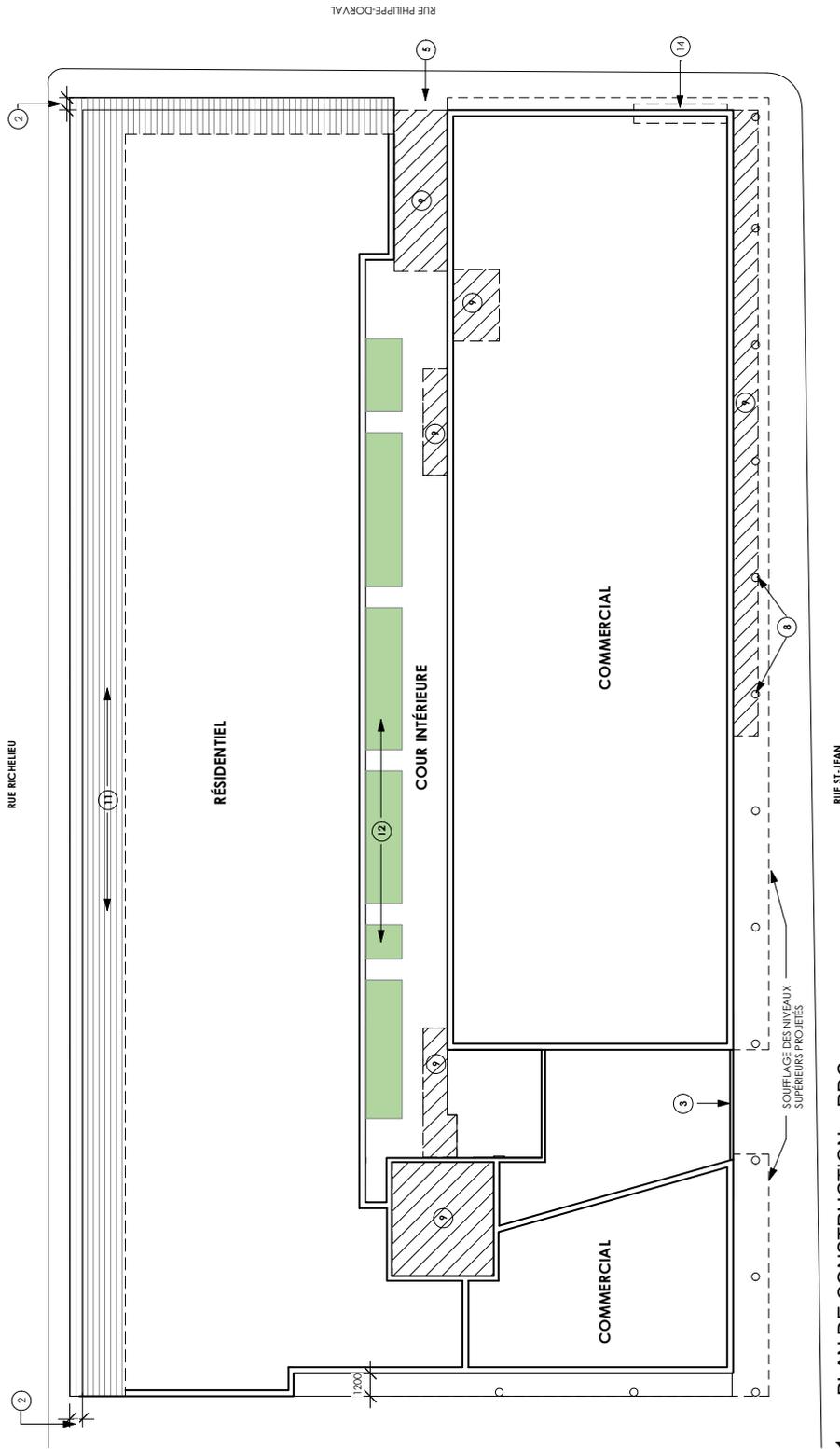
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02H

Préparé par : M.M.

Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



1 PLAN DE CONSTRUCTION - RDC

A200



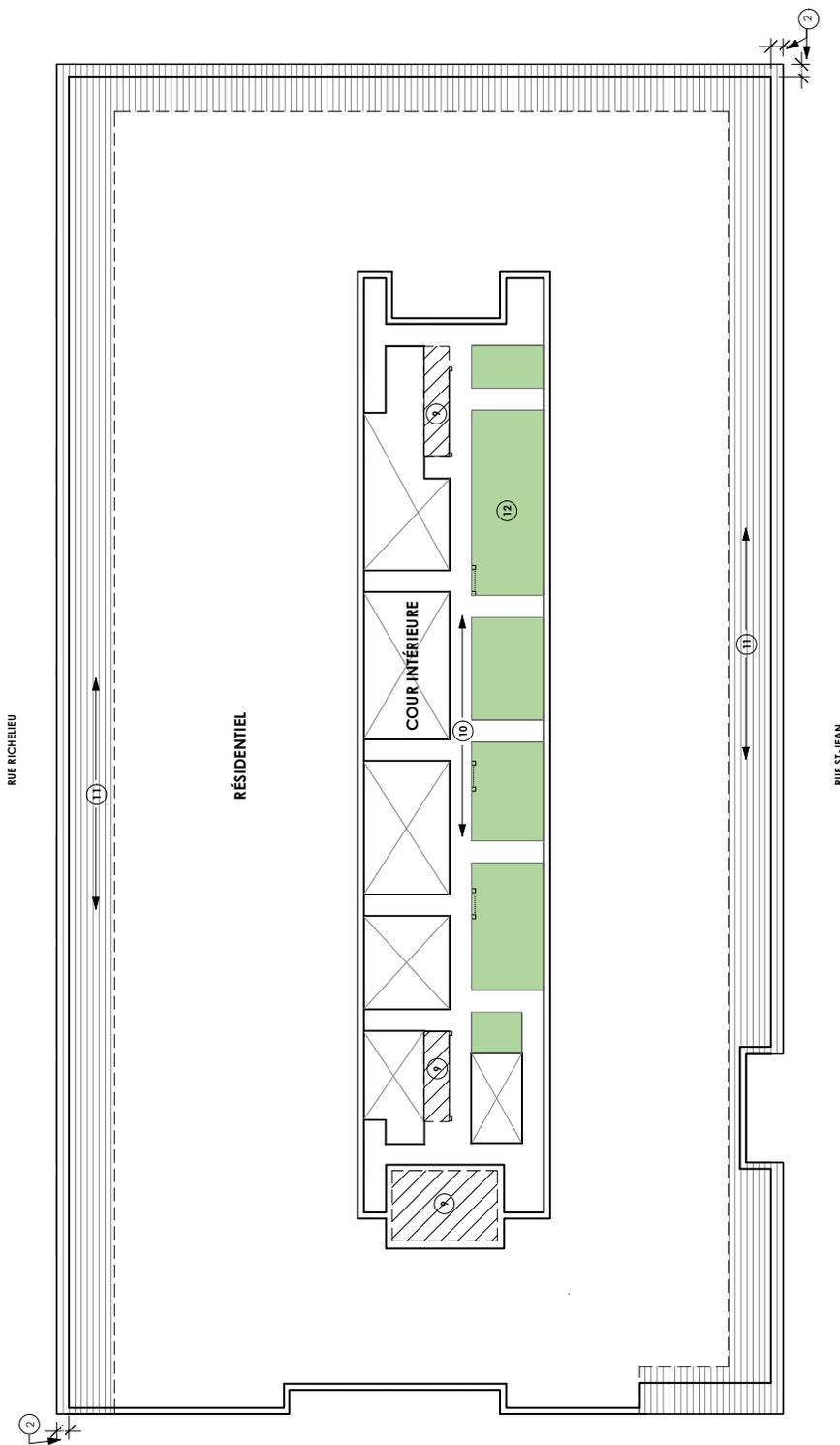
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC021
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 2



2014-02-18
190 ST-JEAN | 10



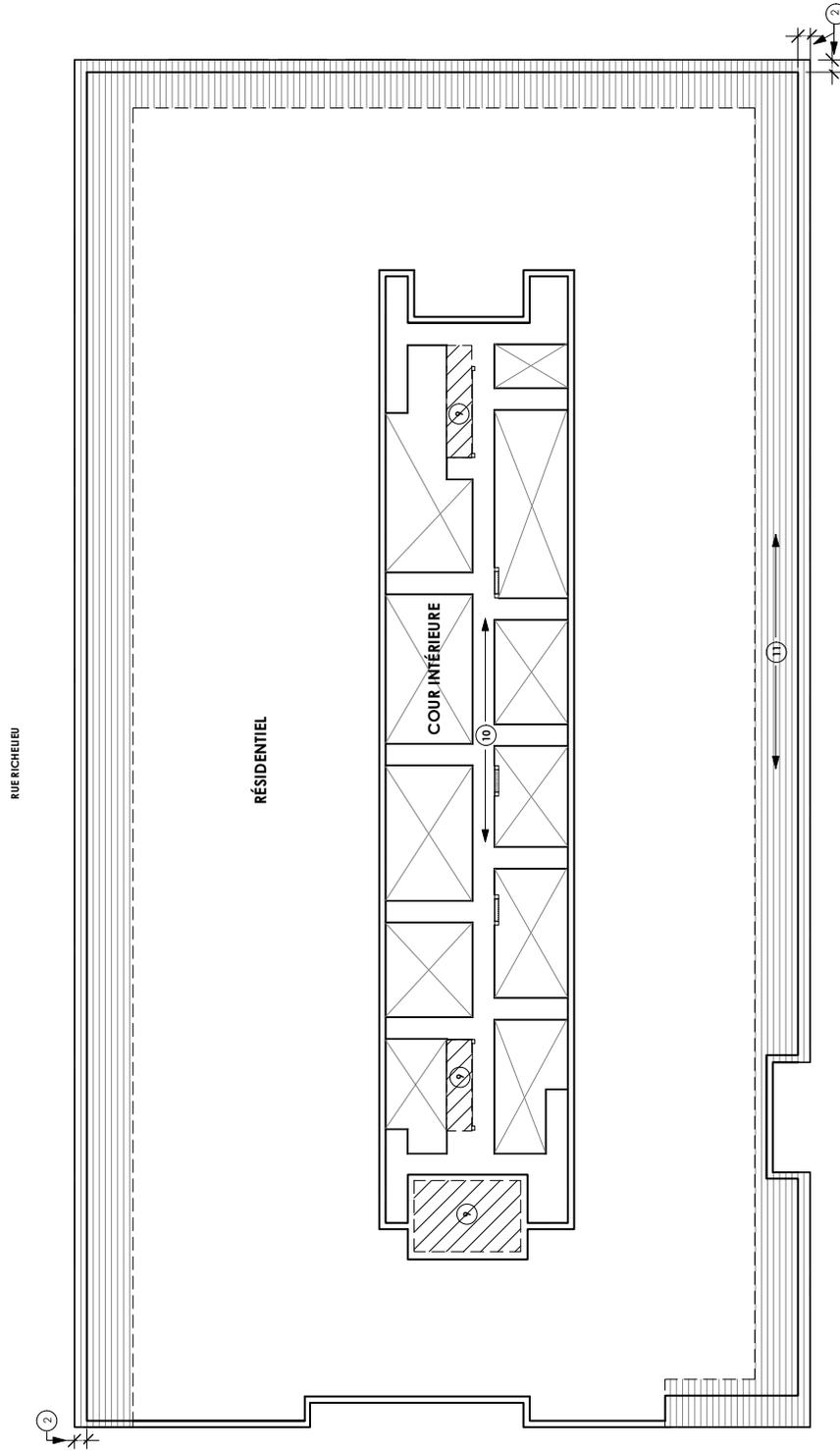
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02J
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 3



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

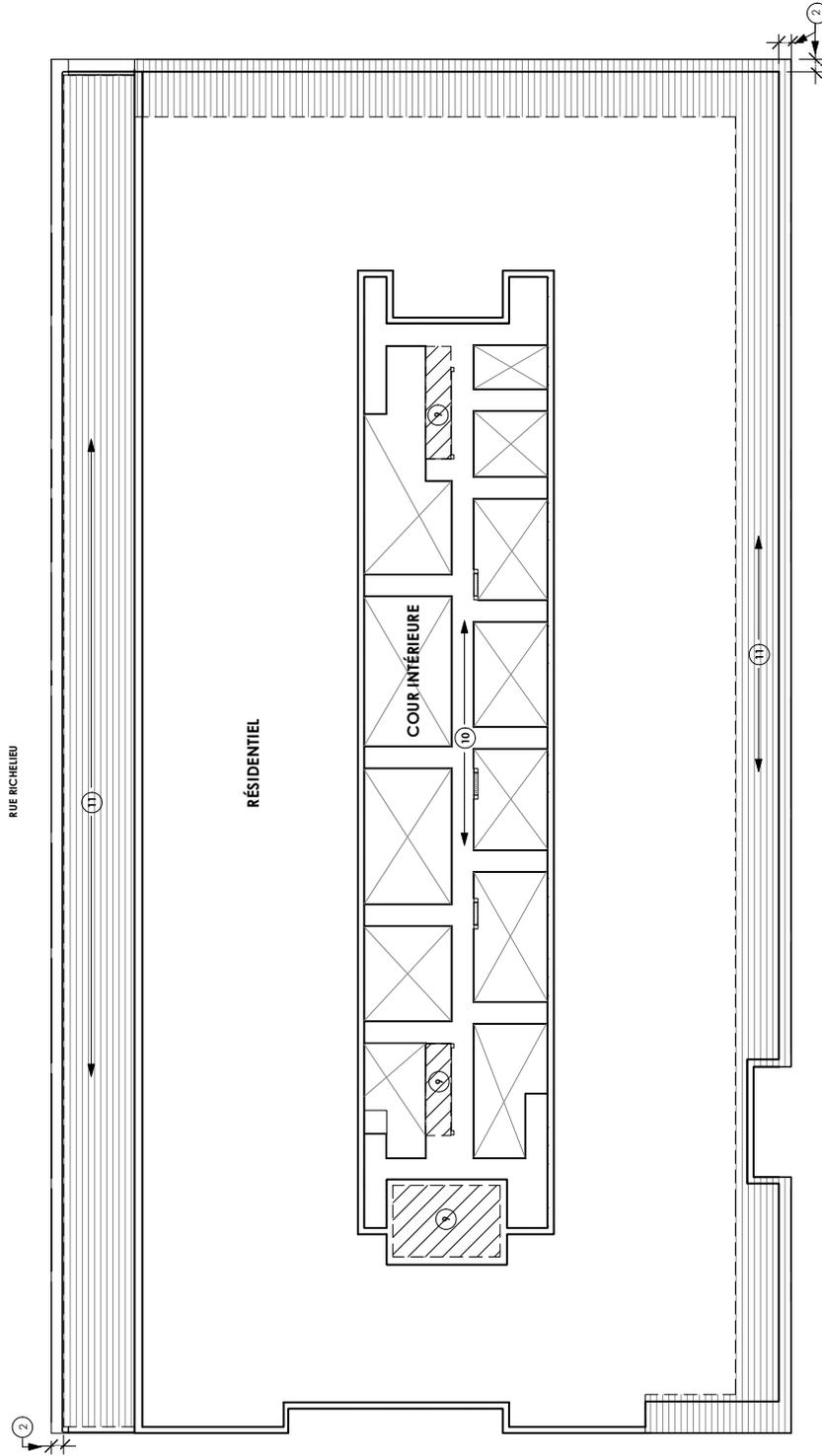
No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02K

Préparé par : M.M.

Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 4



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

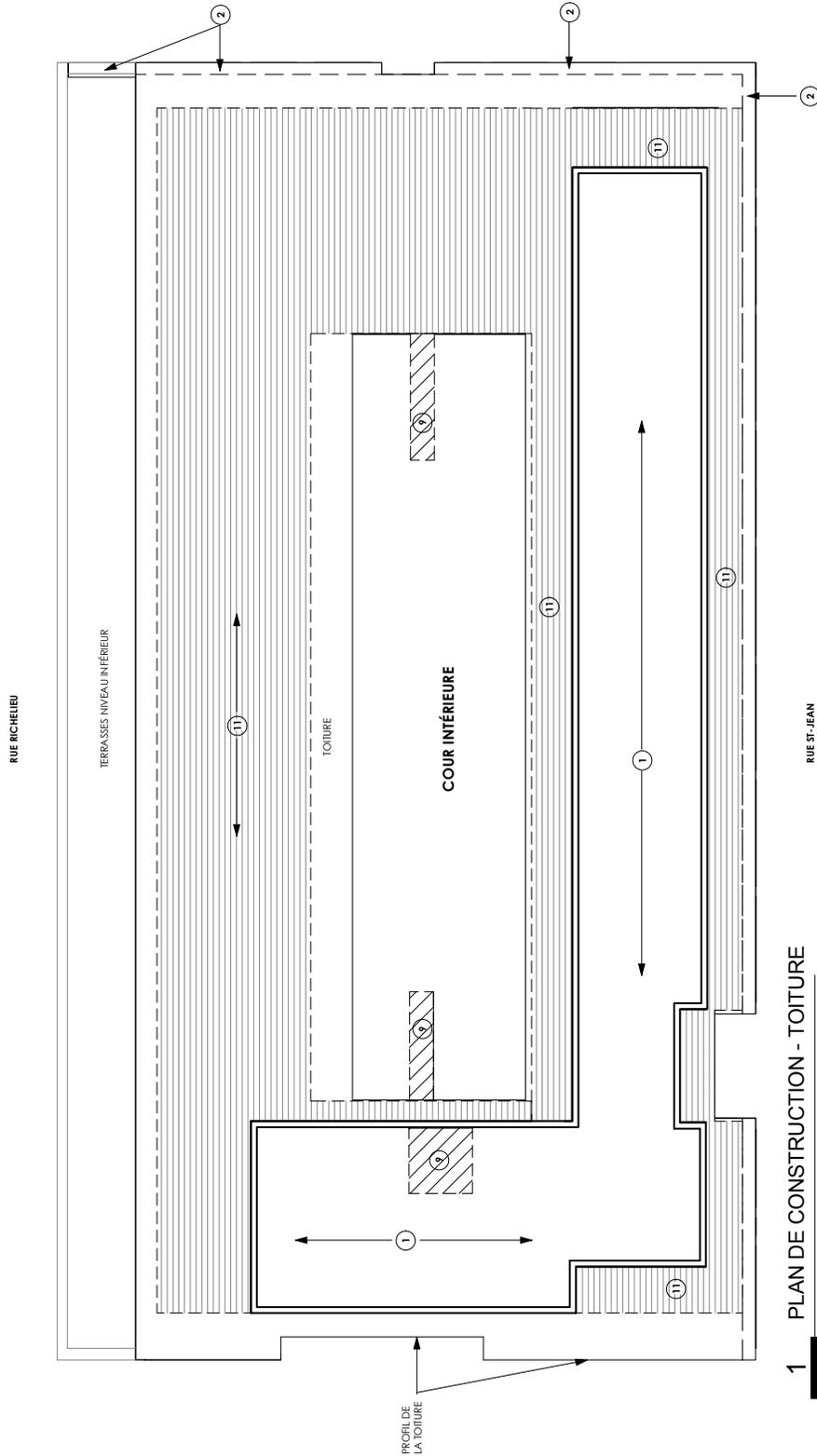
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02L

Préparé par : M.M.

Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



1 PLAN DE CONSTRUCTION - TOITURE



2014-02-18
190 ST-JEAN | 13



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02M

Préparé par : M.M.

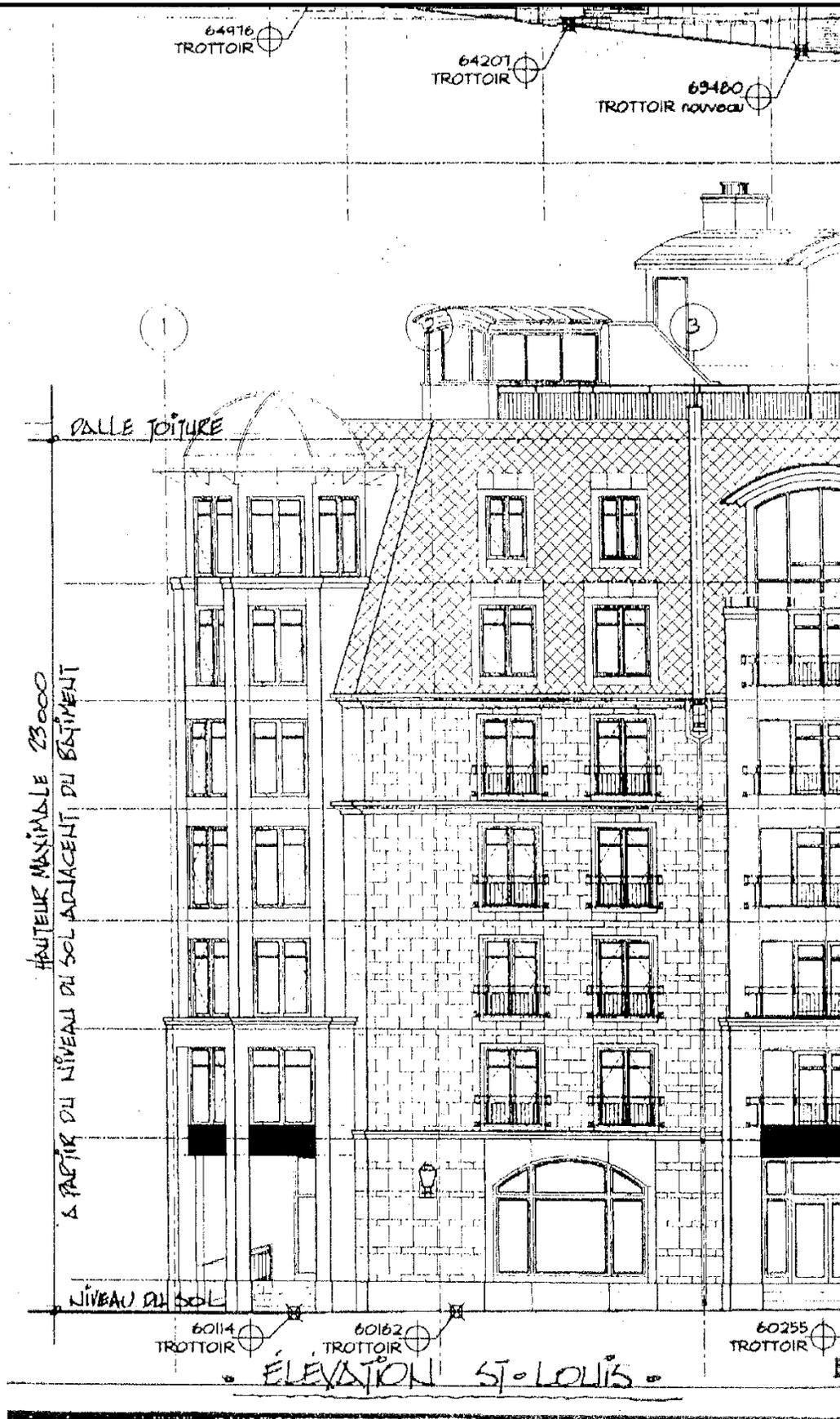
Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 4

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 213 569,
1 315 333, 1 902 687 À 1 902 700, 2 080 225 À 2 080 228, 2 704 842
ET 2 704 843 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



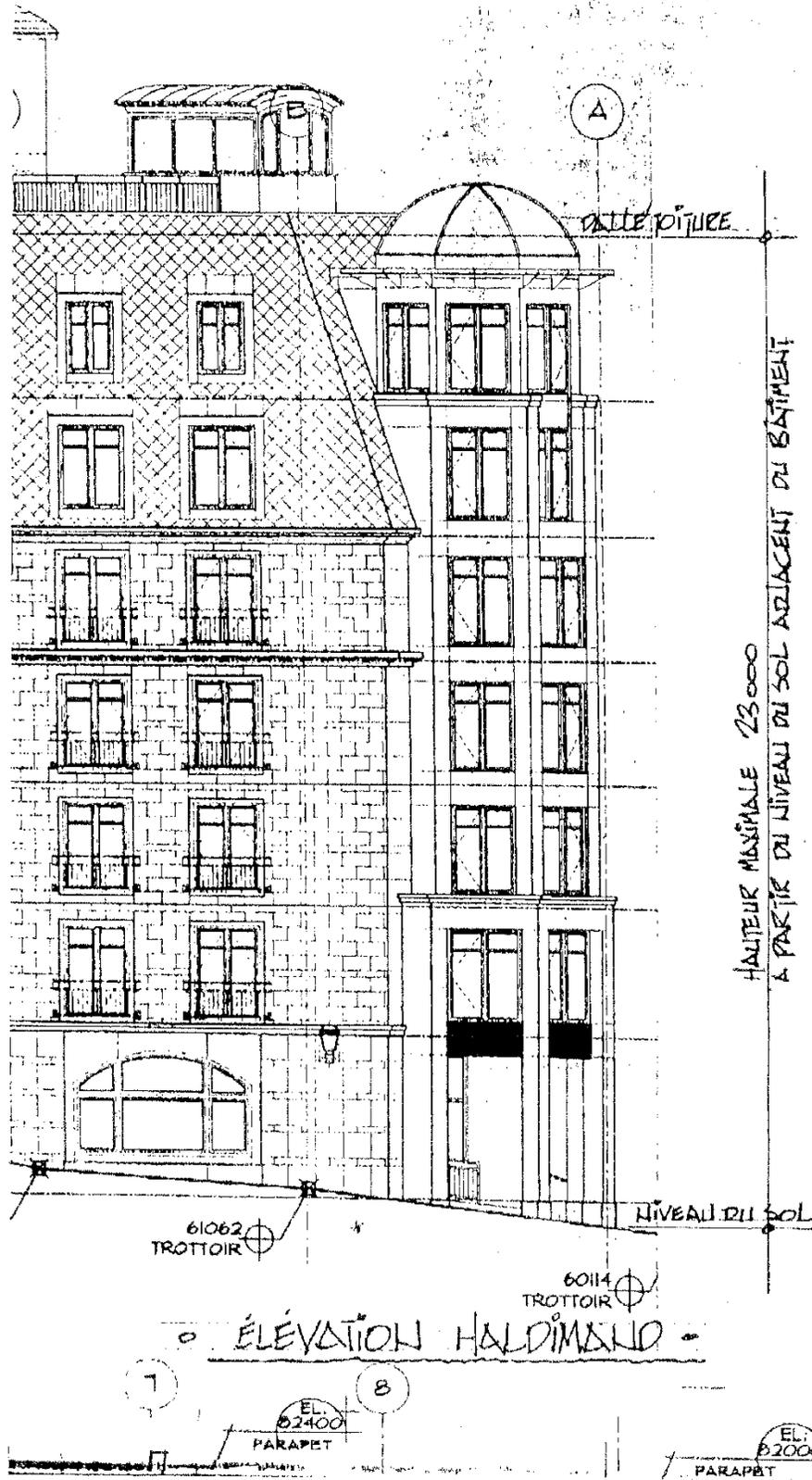
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



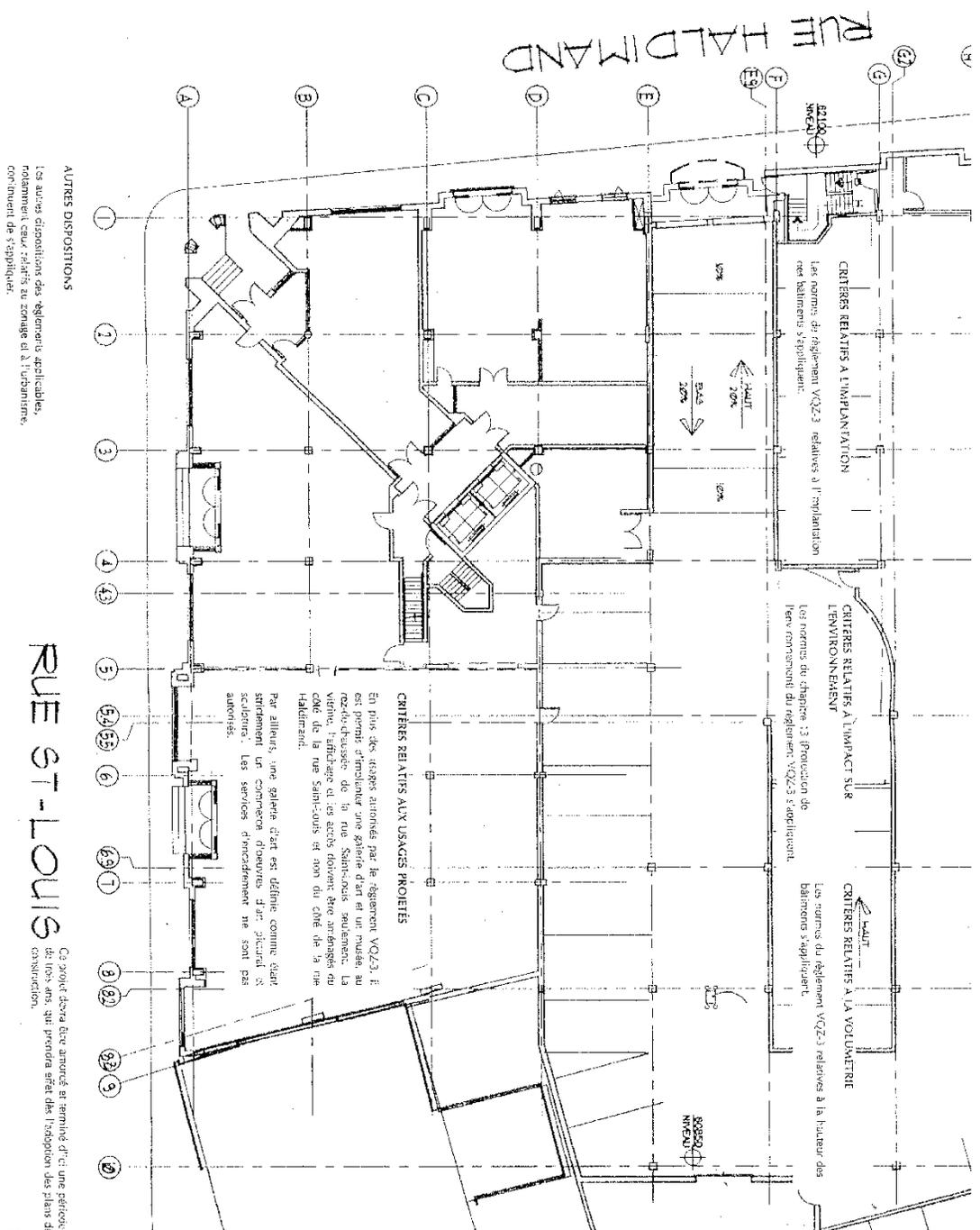
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04B
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



AUTRES DISPOSITIONS
 Les autres dispositions des règlements applicables, notamment ceux relatifs au zonage et à l'urbanisme, continuent de s'appliquer.

RUE ST-LOUIS
 Ce projet devra être amorcé et terminé d'ici une période de trois ans, qui prendra effet dès l'adoption des plans de construction.

GILBERT AMYOT COTE LEUNG
 ST ASSOCIÉS
 ARCHITECTES
 860, Côte D'art, Québec (Québec), Q.C. H3K 4W6
 Tél. (418) 684-9341 Fax: (418) 684-5065

LES MAISONS
 DE
 BEAUCOURS

CONTRACTANT (PROJETANT)
Orpin & Sevrain inc
 4700, boulevard de la Concorde
 Québec, Q.C. H3K 2S6
 Téléphone: (418) 531-5544
 Télécopieur: (418) 531-5544
 Directeur: CONSULTA

CONSULTANTS (INGÉNIEUR ÉLÉMENTAIRE)
GENIVAR
 2225, boulevard des Zéphirs, Québec (Québec), Q.C. H3K 2S6
 Téléphone: (418) 731-2211 Télécopieur: (418) 731-2212
 Directeur: CONSULTA

NOTES:
 1. VOIR LE PROJET PRINCIPAL ET LE PLAN DE ZONAGE.
 2. LE PROJETANT EST RESPONSABLE DE LA CONFORMITÉ AVEC LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR.
 3. LE PROJETANT EST RESPONSABLE DE LA CONFORMITÉ AVEC LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR.
 4. LE PROJETANT EST RESPONSABLE DE LA CONFORMITÉ AVEC LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR.
 5. LE PROJETANT EST RESPONSABLE DE LA CONFORMITÉ AVEC LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR.

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228, 2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 5

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 212 901, 1 212 902,
1 212 903, 1 212 905, 1 212 906 et 3 291 353 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

DOCUMENT NUMÉRO 6

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 477 869 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

DOCUMENT NUMÉRO 7

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 2 338 751,
2 338 752, 3 387 134, 3 387 136 ET 4 026 589 À 4 026 678 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



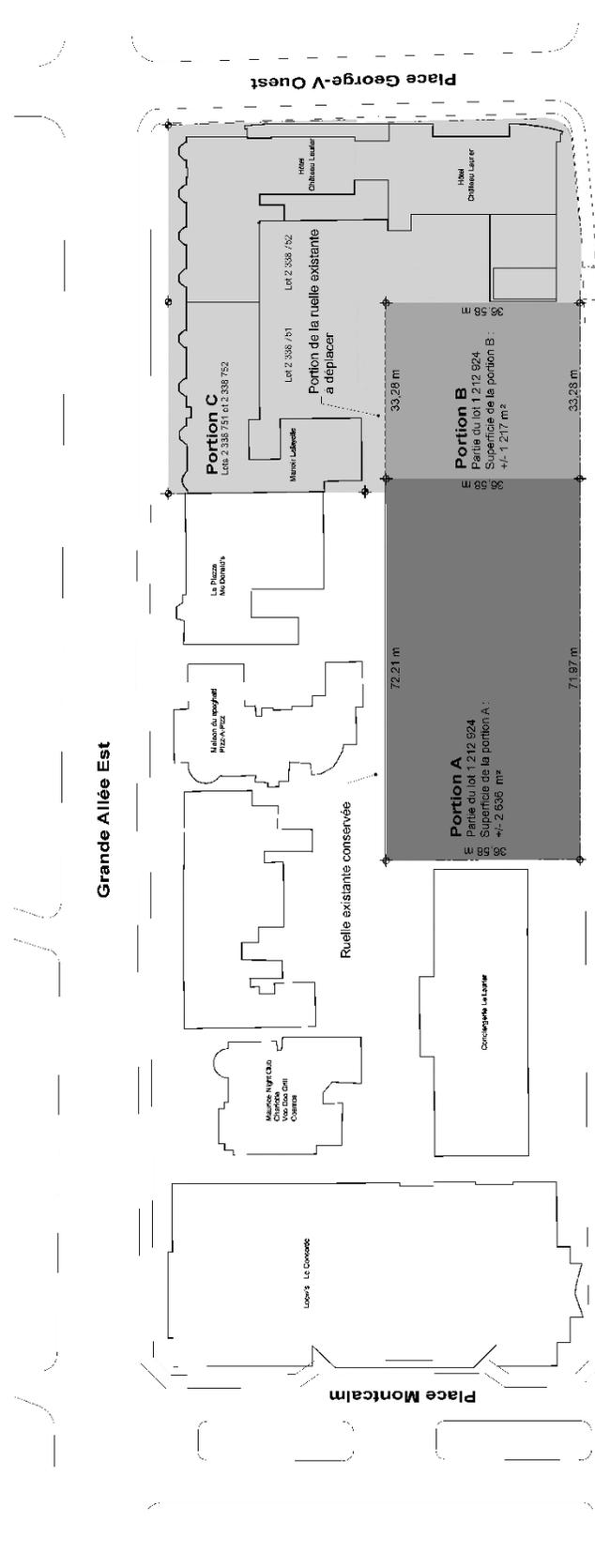
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026689 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



1 Juin 2009



Localisation

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

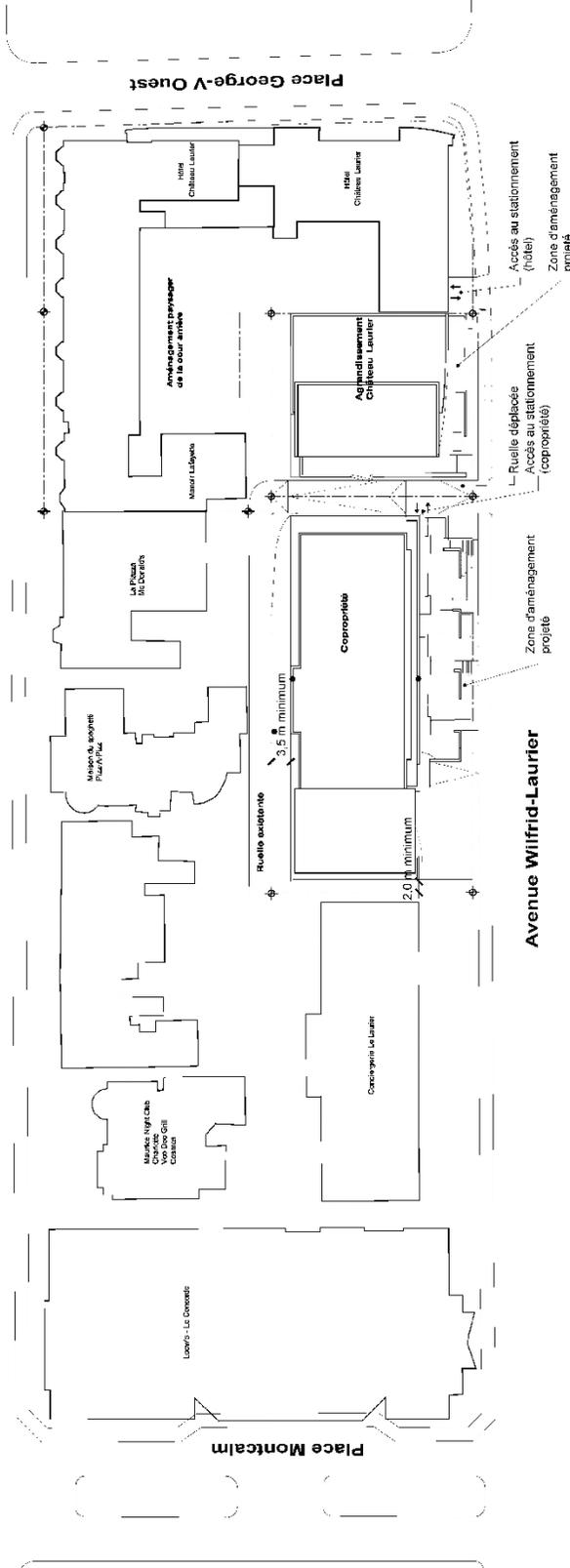
Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.

Grande Allée Est



Avenue Wilfrid-Laurier



Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07B
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

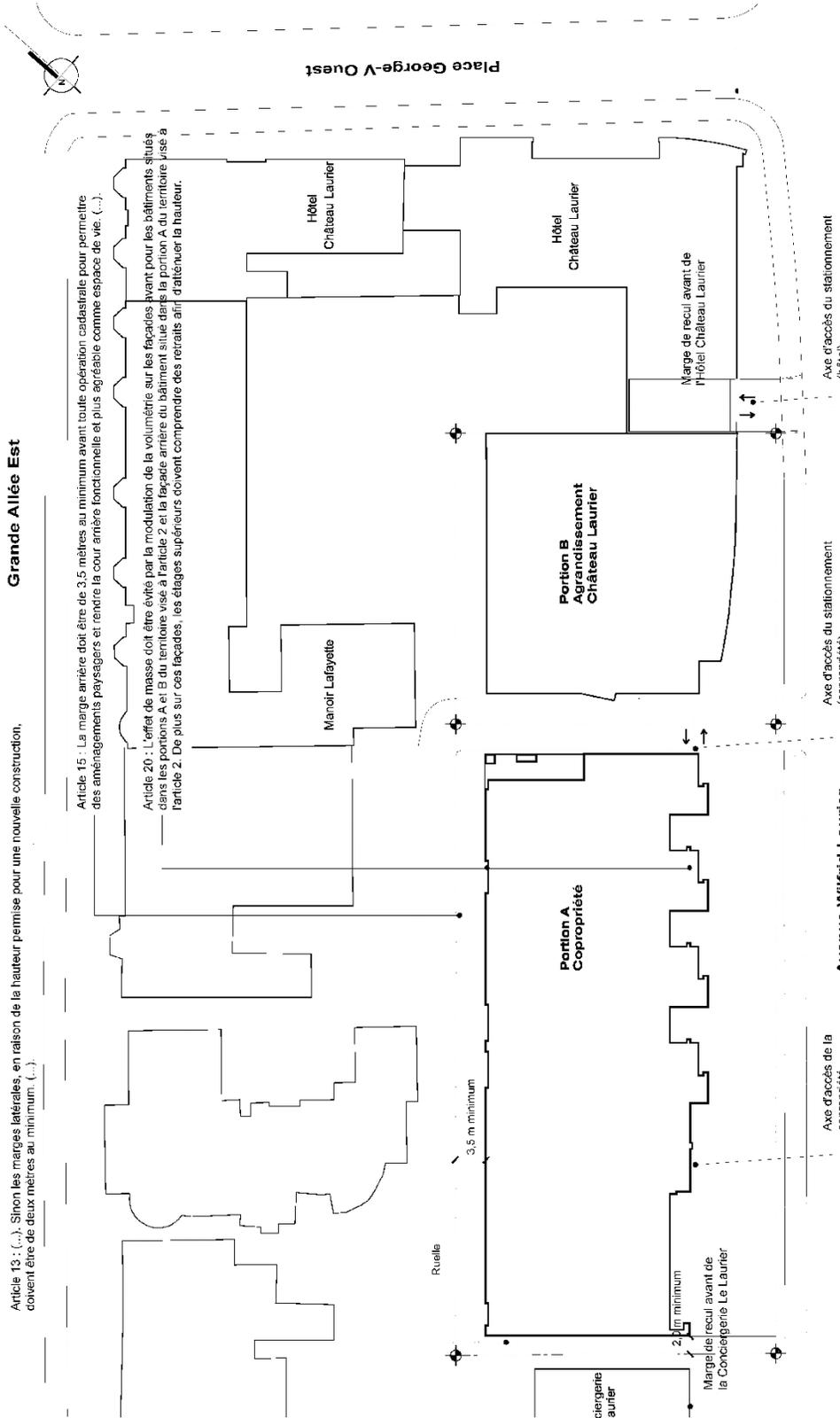
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Article 13 : (...). Sinon les marges latérales, en raison de la hauteur permise pour une nouvelle construction, doivent être de deux mètres au minimum. (...).

Grande Allée Est

Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retrais afin d'atténuer la hauteur.



Axe d'accès de la copropriété

Axe d'accès du stationnement (copropriété)

Axe d'accès du stationnement (hôtel)



Alignement

Cogirès inc.

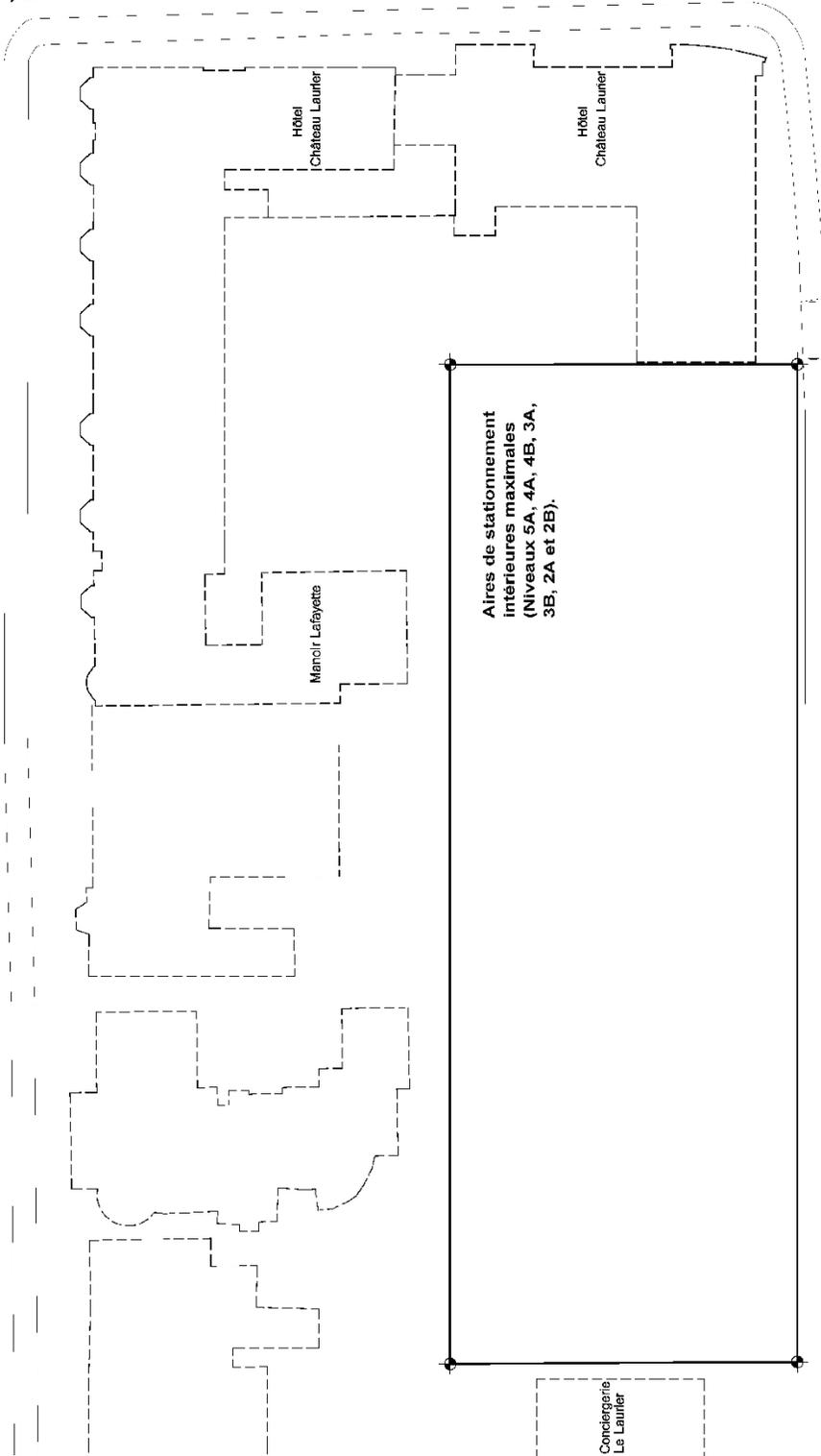
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec





Grande Allée Est



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier

0 2 4 6 8 10m

1 JUIN 2005

4

Niveaux 5A, 4A-4B, 3A-3B, 2A-2B

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



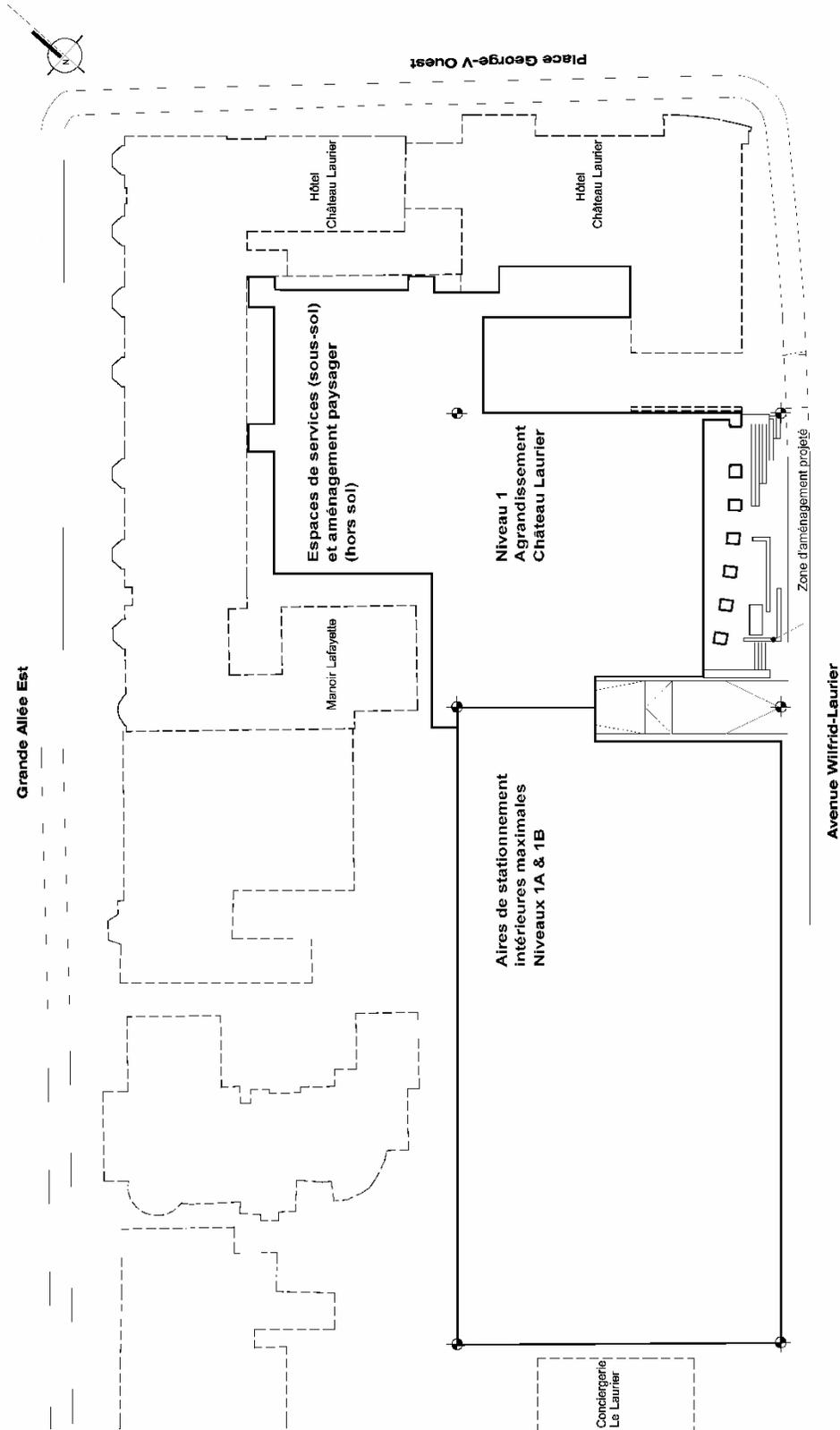
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07D
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



1 JUIN 2005
F
 Niveau 1A & 1B
 Niveau 1

Cogirès inc.
 Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
 Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026678 -
 PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

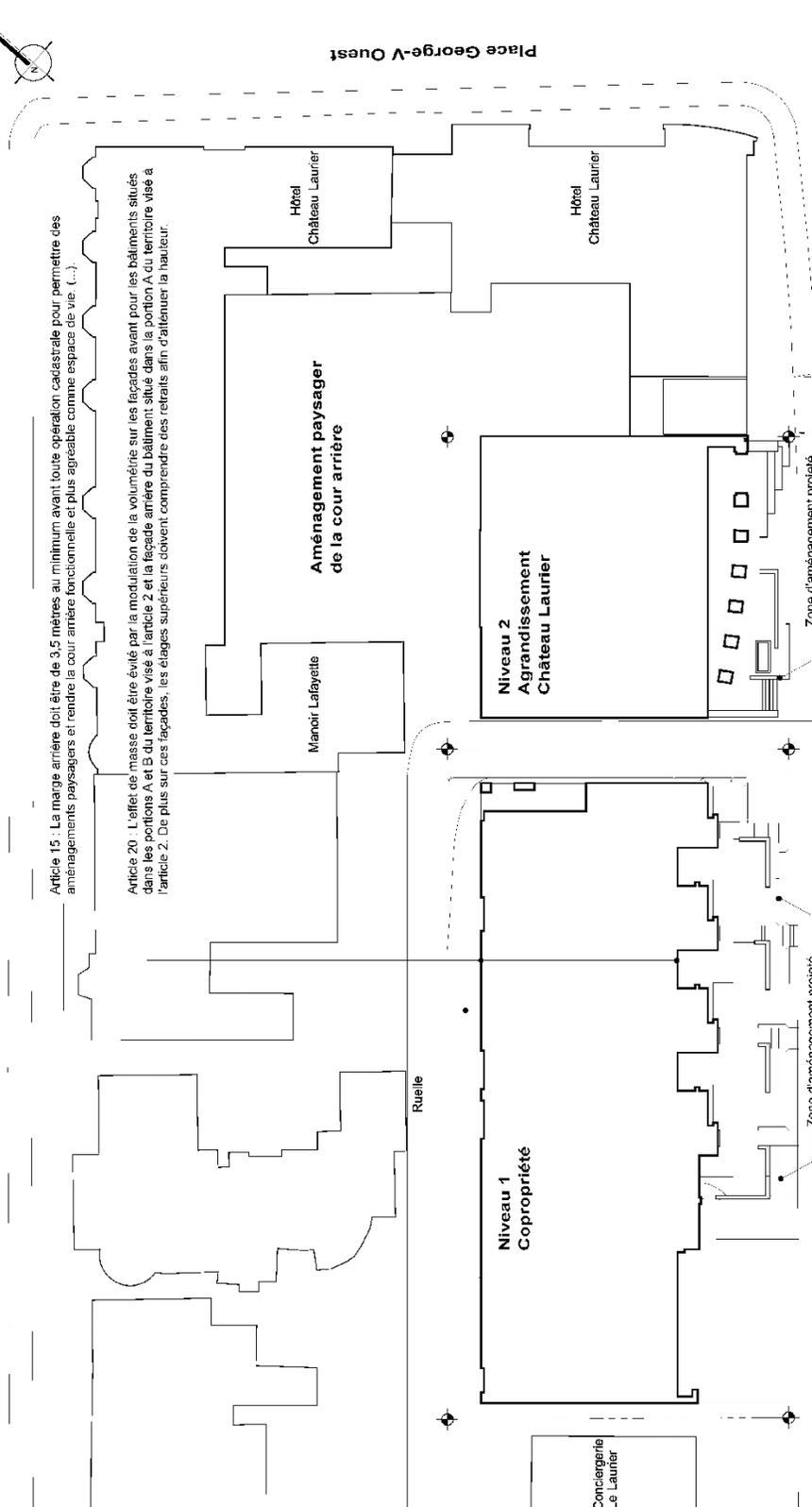
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...)

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Avenue Wilfrid-Laurier



Niveaux 1 & 2

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07F
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07G
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retrais afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Mancir Lafayette

Niveau 3
Agrandissement
Château Laurier

Niveau 2
Copropropriété

Conciergerie
La Laurier

Zone des balcons

Zone des balcons

Zone des balcons

Avenue Wilfrid-Laurier

Place George-V-Ouest



Cogirès inc.
Niveaux 2 & 3
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

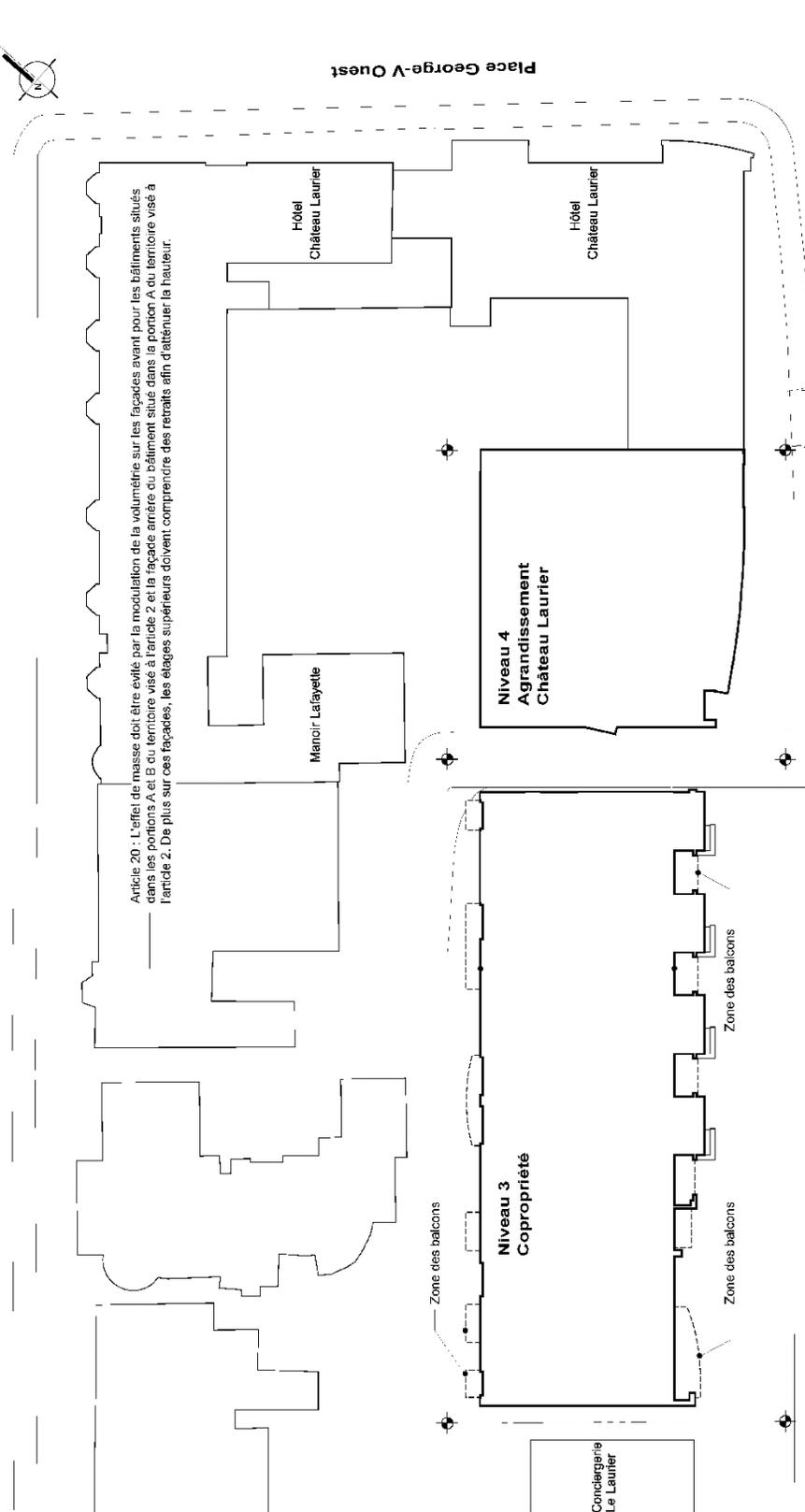
1 JUNI 2005

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07H
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est



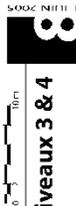
Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Niveaux 3 & 4



11 JUIN 2005

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07I
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraités afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Manoir
Lafayette

Niveau 5
Agrandissement
Château Laurier

Niveau 4
Copropropriété

Conciergerie
Le Laurier

Zone des balcons

Zone des balcons

Zone des balcons

Avenue Wilfrid-Laurier

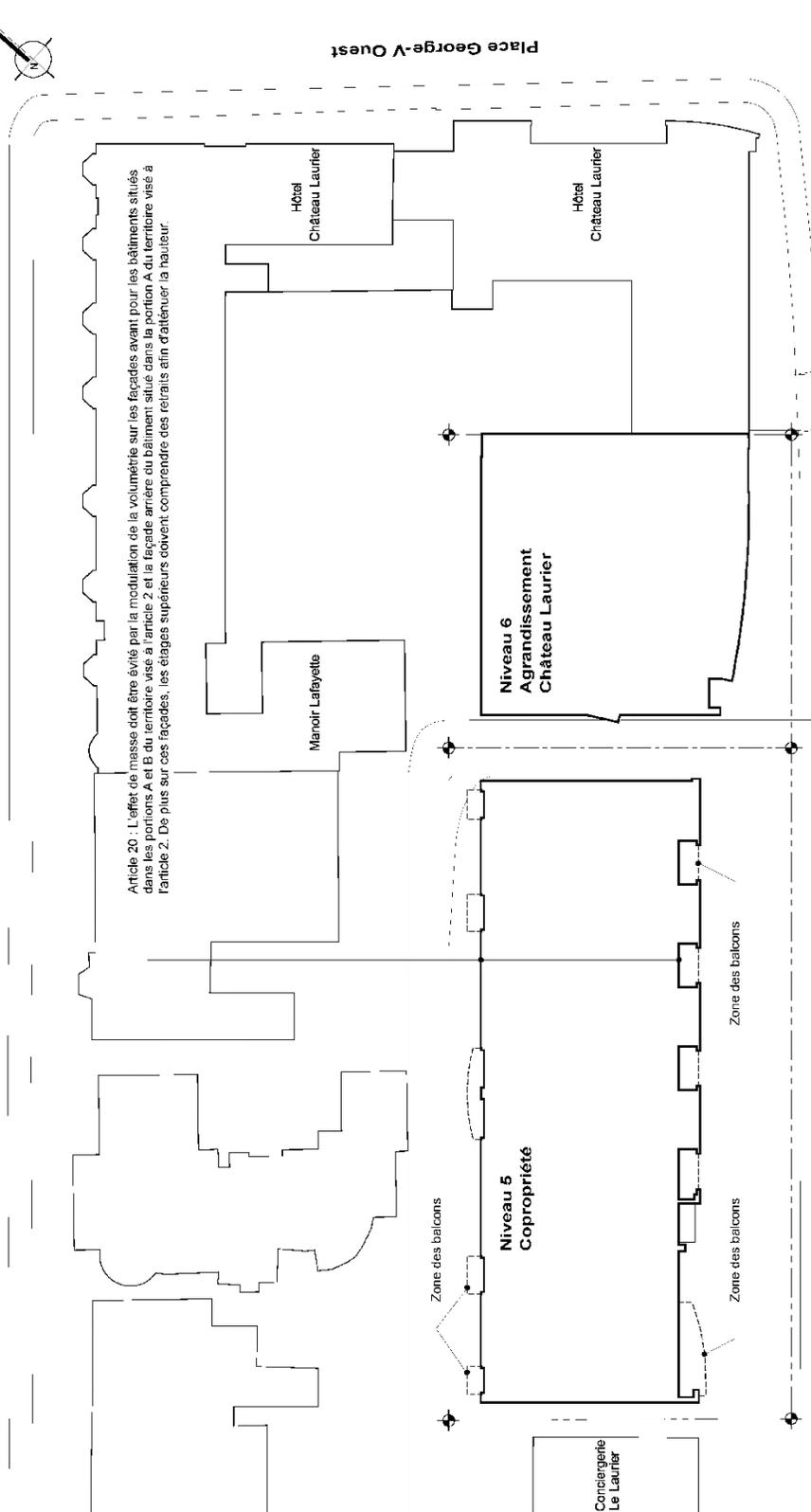
Place George-V Ouest

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07J
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est



Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

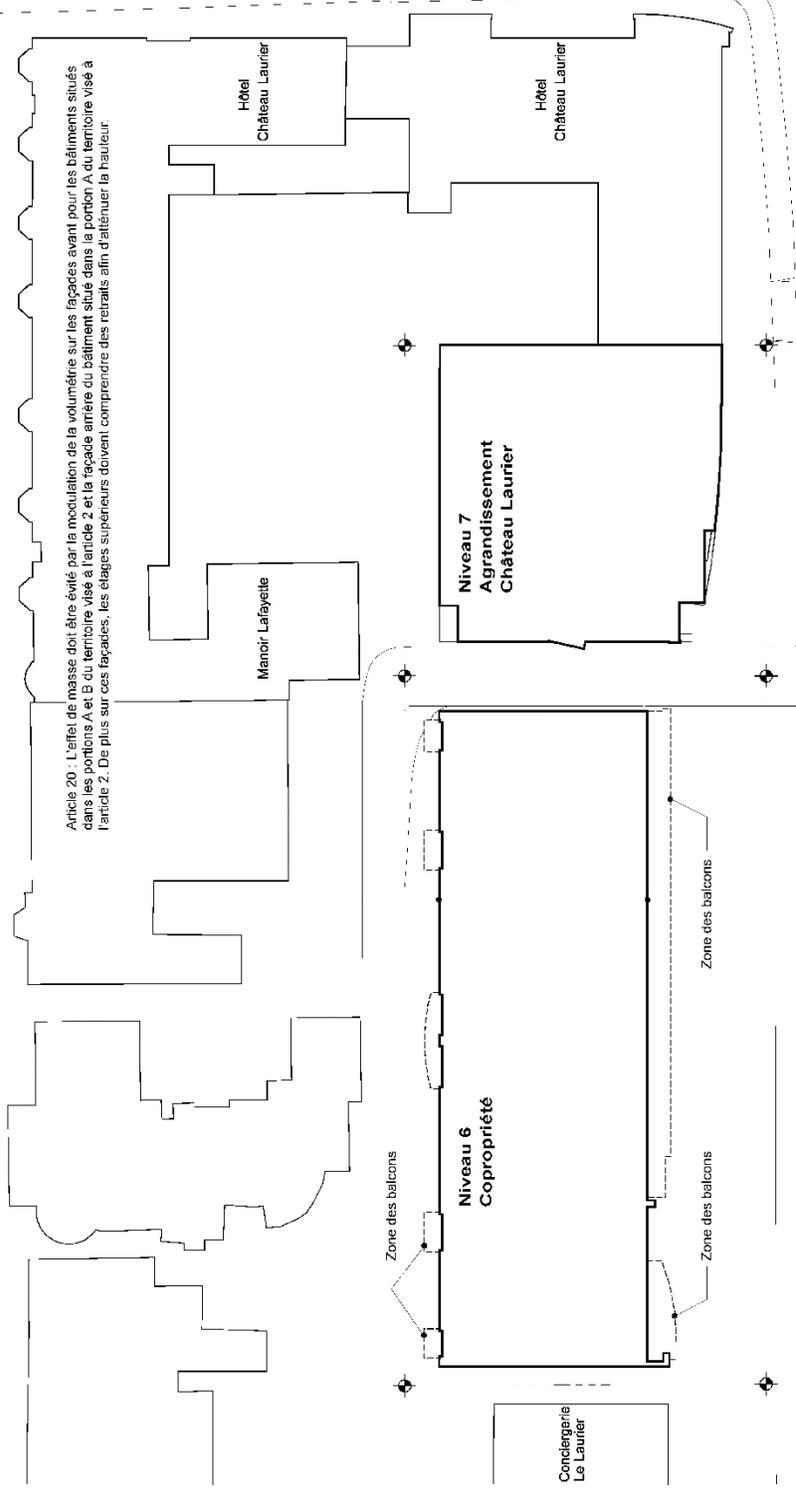
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes
Cogirés inc. Architectes

Niveaux 5 & 6

1 JUN 2007

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

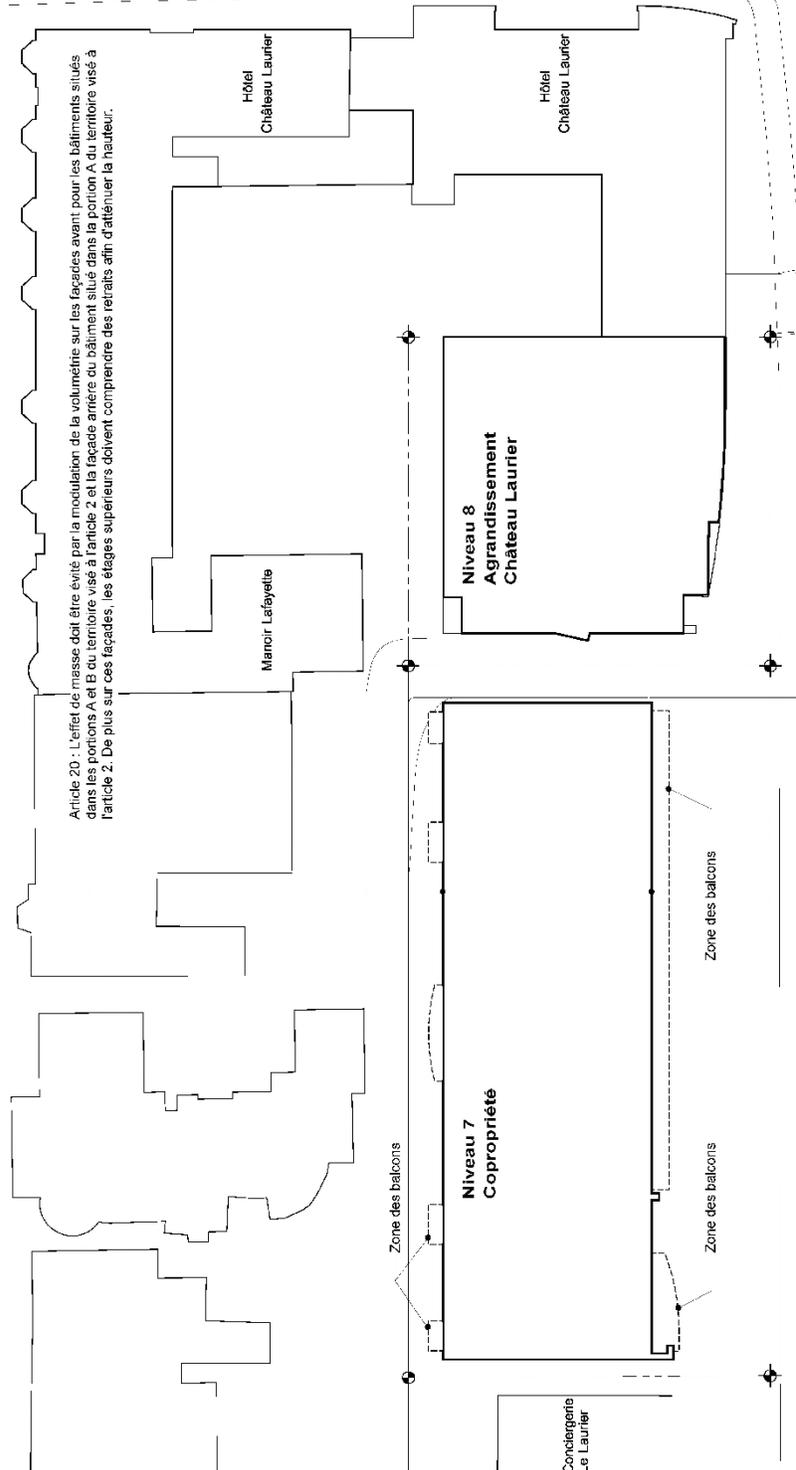
**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07K
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07L
Préparé par : M.M. Échelle : _____

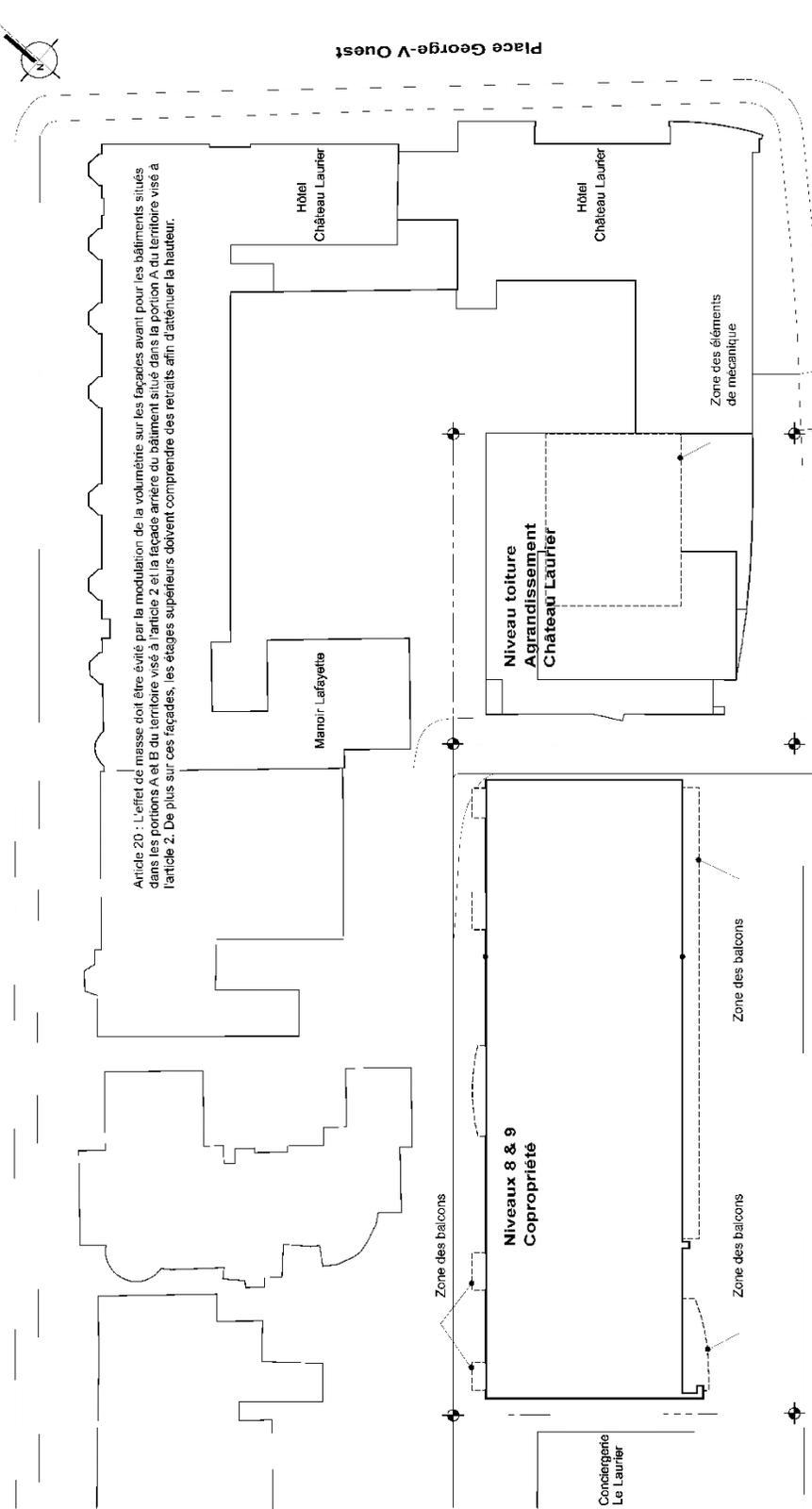
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07M
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est



Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.

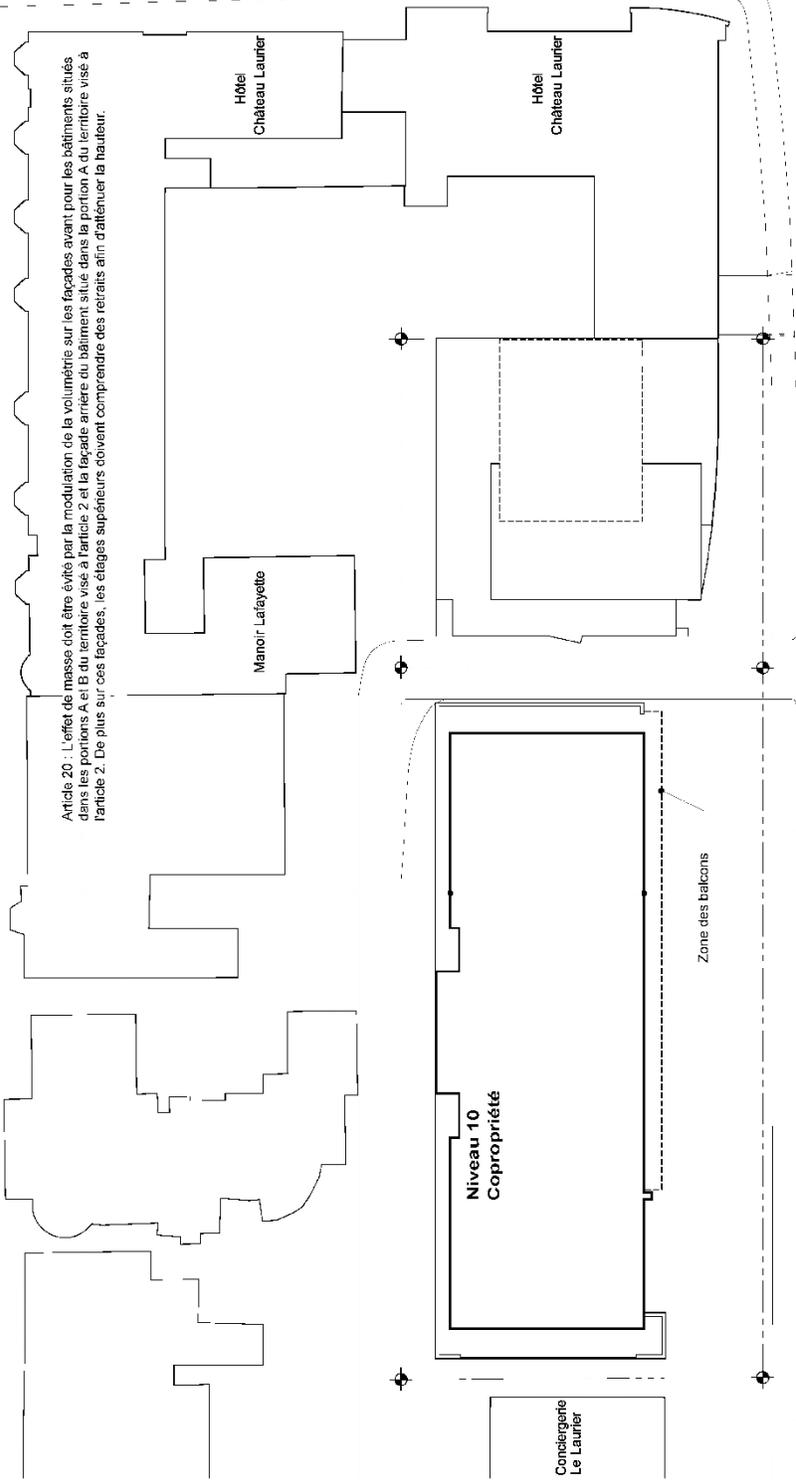
Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre - Architectes

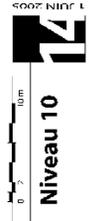
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portiers A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Niveau 10

Cogirès inc.
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



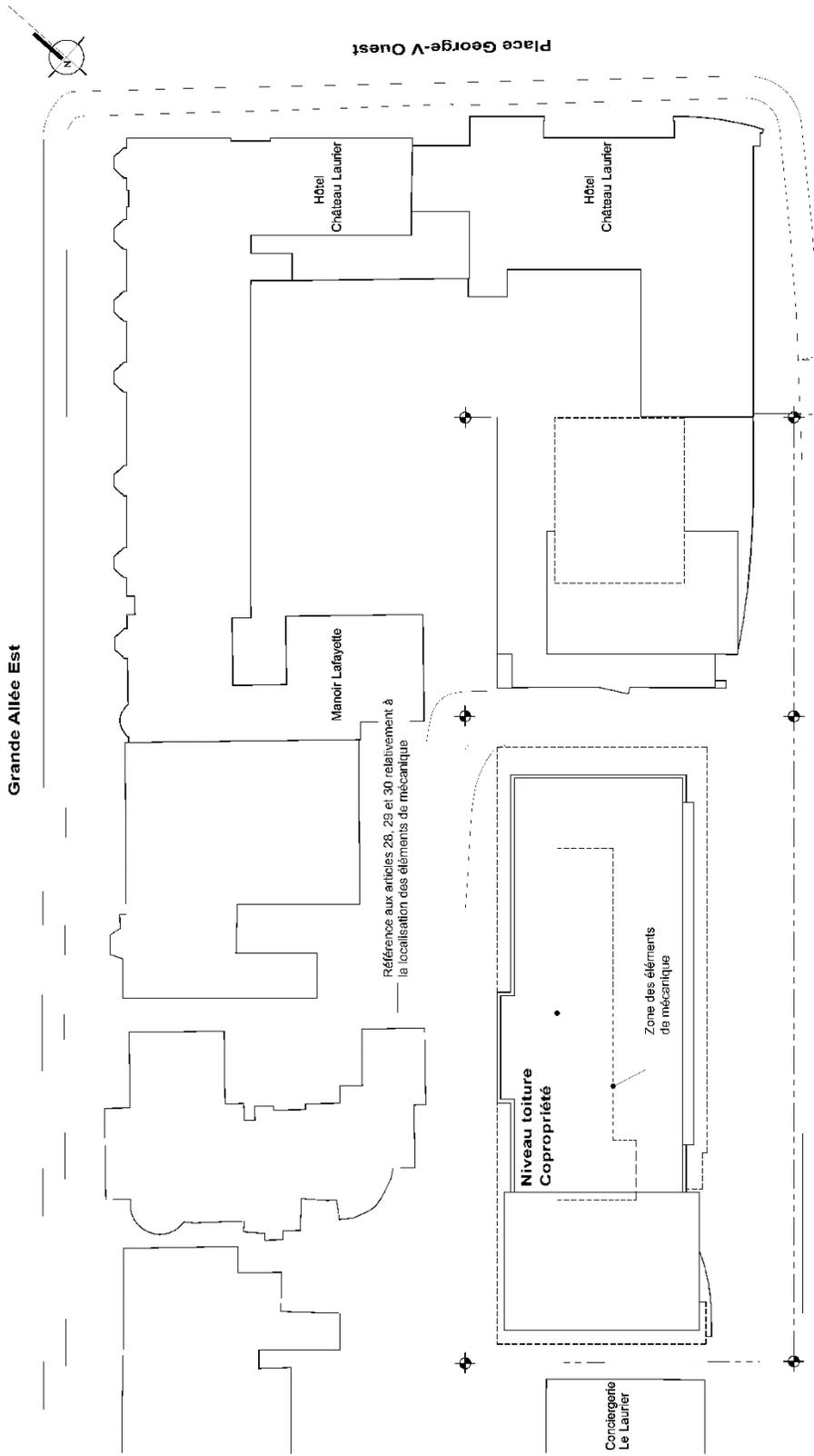
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07N
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



Toiture

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC070
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07P
Préparé par : M.M. Échelle : _____

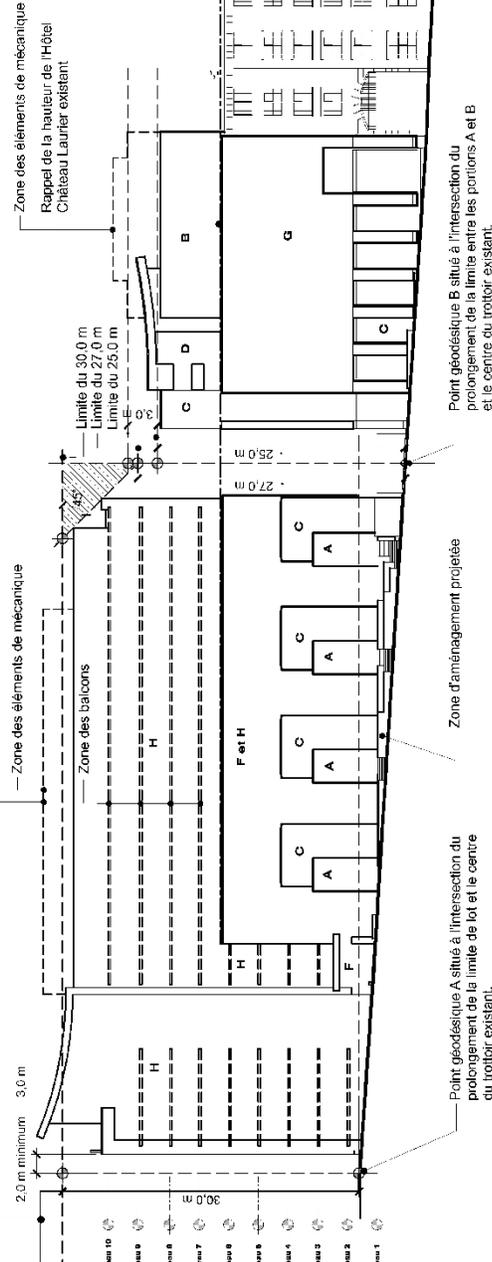
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Recoupe des plans de façade :

- Plan A
- Plan B
- Plan C
- Plan D
- Plan F
- Plan G
- Plan H

Référence aux articles 28, 29 et 30 relativement à la localisation des éléments de mécanique

Condiégerie le Laurier
2,0 m minimum 3,0 m



Cogirès inc.

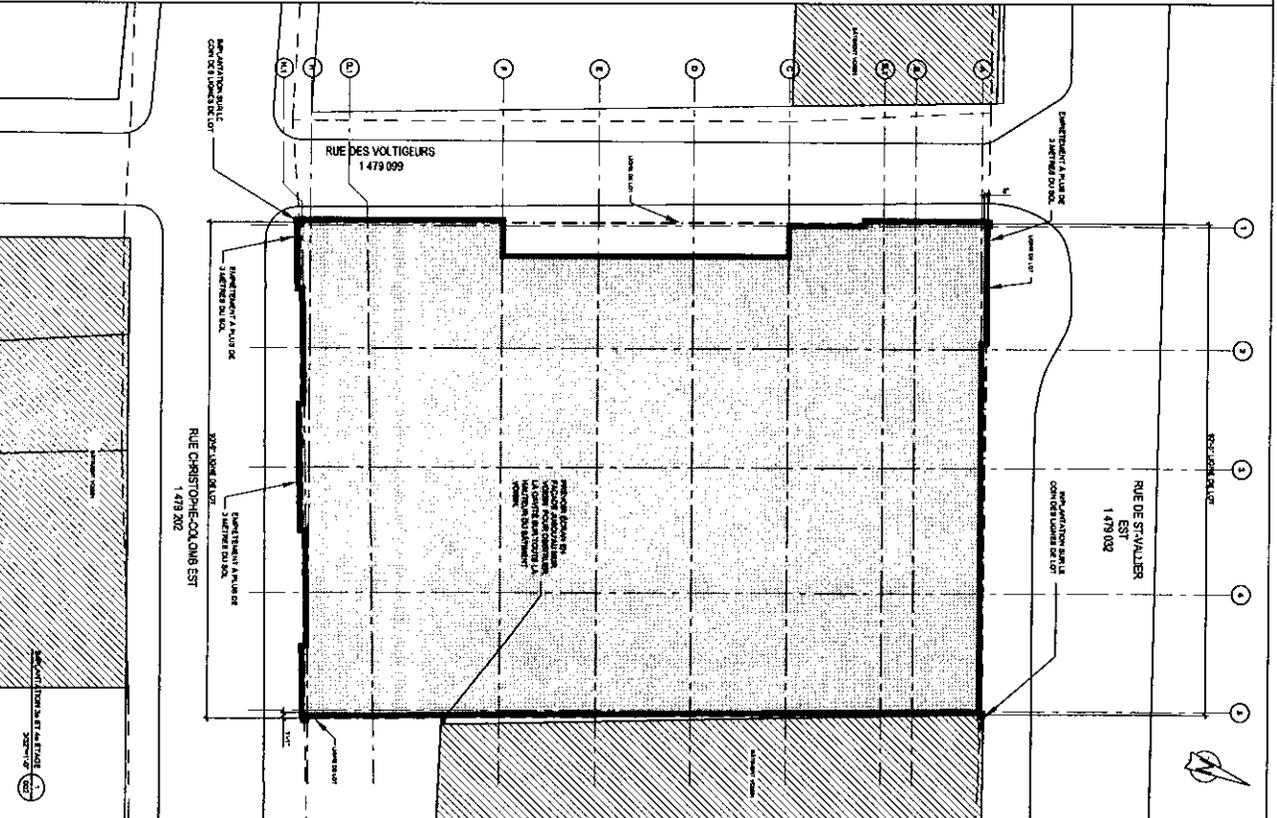
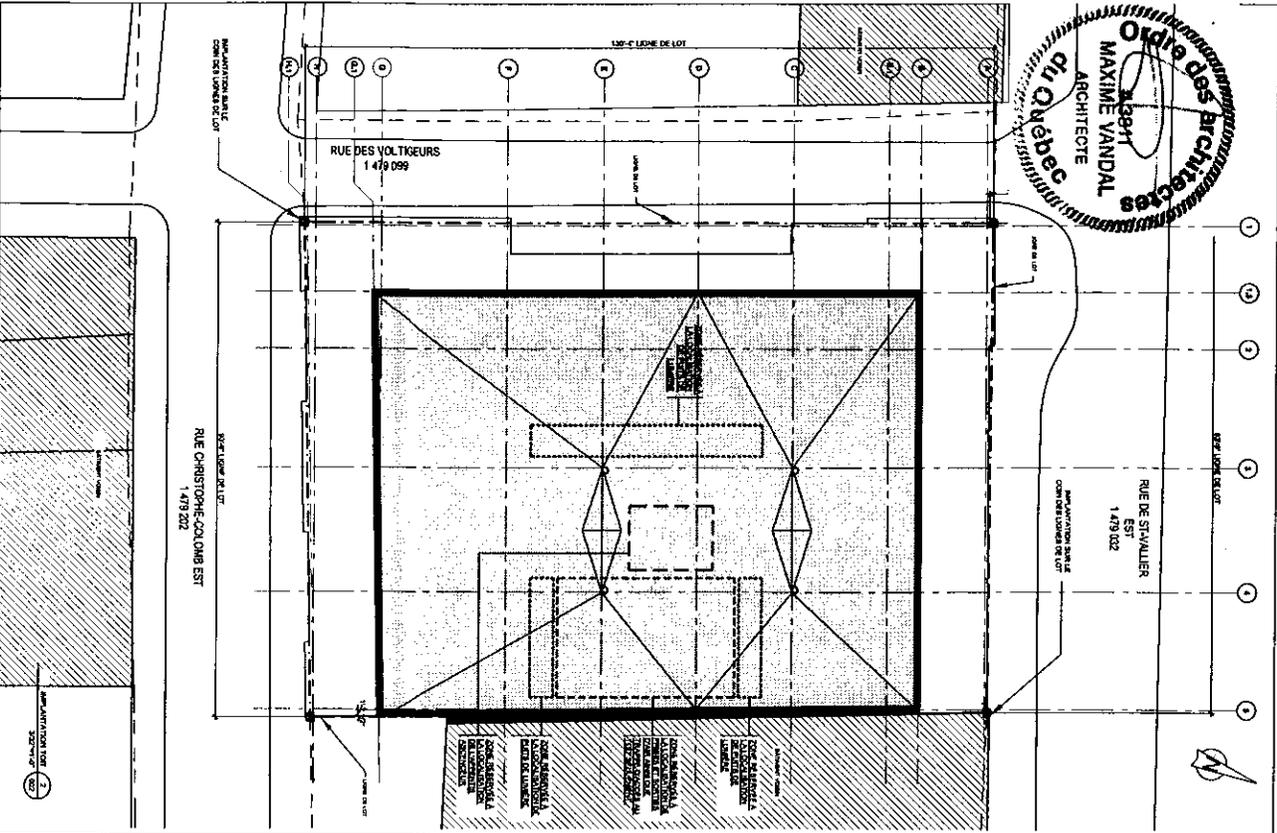
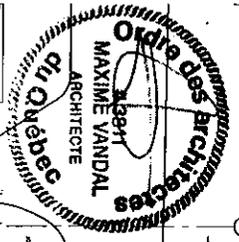
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

DOCUMENT NUMÉRO 8

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 477 656
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



235 DE ST-VALLIER E.

NOTES GÉNÉRALES

1. Les dimensions indiquées sur ce plan sont des dimensions moyennes. Les dimensions réelles peuvent varier en fonction de la situation sur le terrain.

2. Les dimensions indiquées sur ce plan sont des dimensions moyennes. Les dimensions réelles peuvent varier en fonction de la situation sur le terrain.

3. Les dimensions indiquées sur ce plan sont des dimensions moyennes. Les dimensions réelles peuvent varier en fonction de la situation sur le terrain.

4. Les dimensions indiquées sur ce plan sont des dimensions moyennes. Les dimensions réelles peuvent varier en fonction de la situation sur le terrain.

5. Les dimensions indiquées sur ce plan sont des dimensions moyennes. Les dimensions réelles peuvent varier en fonction de la situation sur le terrain.

6. Les dimensions indiquées sur ce plan sont des dimensions moyennes. Les dimensions réelles peuvent varier en fonction de la situation sur le terrain.

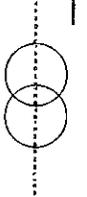
7. Les dimensions indiquées sur ce plan sont des dimensions moyennes. Les dimensions réelles peuvent varier en fonction de la situation sur le terrain.

8. Les dimensions indiquées sur ce plan sont des dimensions moyennes. Les dimensions réelles peuvent varier en fonction de la situation sur le terrain.

9. Les dimensions indiquées sur ce plan sont des dimensions moyennes. Les dimensions réelles peuvent varier en fonction de la situation sur le terrain.

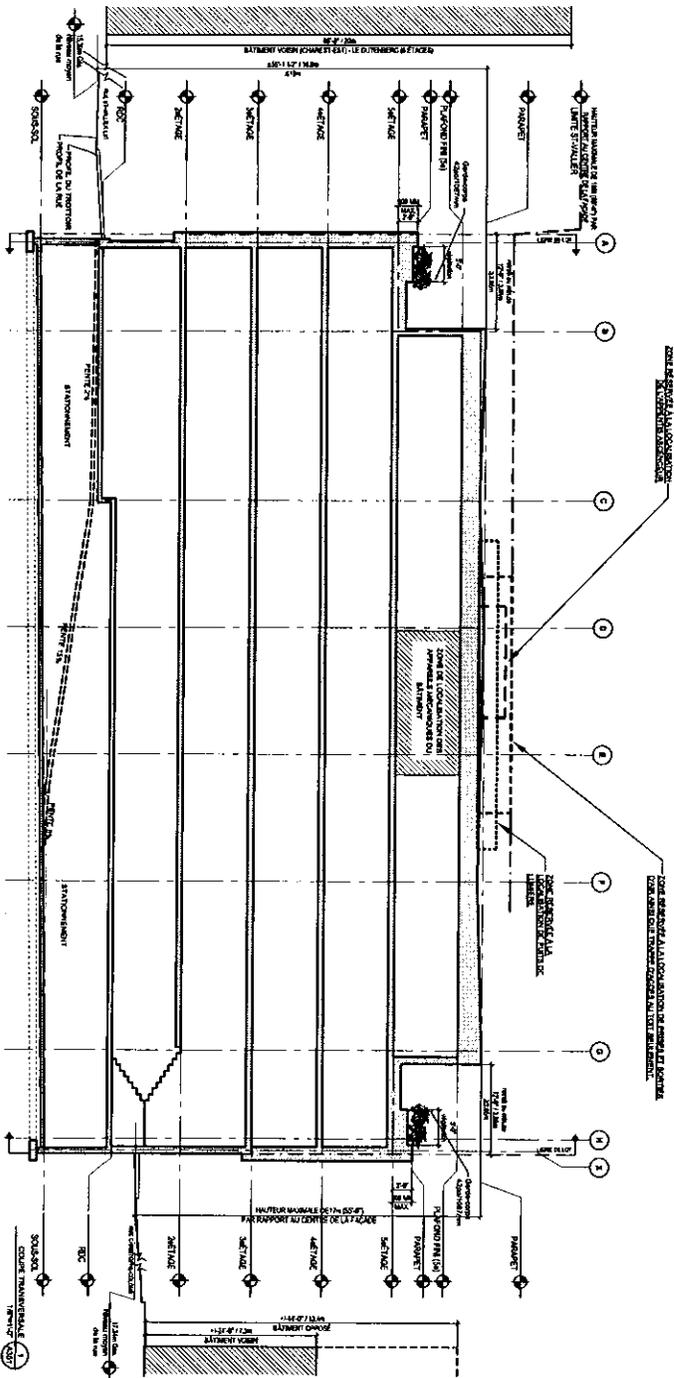
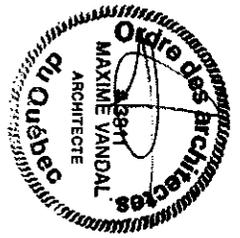
10. Les dimensions indiquées sur ce plan sont des dimensions moyennes. Les dimensions réelles peuvent varier en fonction de la situation sur le terrain.

N°	DESCRIPTION	DATE
1	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
2	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
3	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
4	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
5	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
6	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
7	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
8	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
9	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
10	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
11	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
12	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
13	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
14	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
15	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
16	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
17	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
18	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
19	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
20	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
21	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
22	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
23	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
24	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
25	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
26	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
27	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
28	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
29	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22
30	PROJET DE PLAN DE DÉTAILS	14/03/22



PLAN - AMÉNAGEMENT

PROJET	DATE	ÉCHELLE
235 DE ST-VALLIER E.	14/03/22	1:100
PROJET	DATE	ÉCHELLE
235 DE ST-VALLIER E.	14/03/22	1:100
PROJET	DATE	ÉCHELLE
235 DE ST-VALLIER E.	14/03/22	1:100



235 DE ST-VALLIER E.

NOTES GÉNÉRALES

1. Le présent plan est un plan de coupe transversale d'un bâtiment à usage d'habitation. Les dimensions indiquées sont des dimensions nominales. Les dimensions réelles peuvent varier légèrement des dimensions nominales en raison de tolérances de fabrication et de montage. Les dimensions réelles doivent être vérifiées sur le terrain avant le début des travaux de construction.

2. Les matériaux et les méthodes de construction doivent être conformes aux normes en vigueur au Québec. Les matériaux doivent être de qualité supérieure et être fournis par des fournisseurs agréés.

3. Les fondations doivent être conçues et construites conformément aux exigences du Code de construction du Québec. Les fondations doivent être protégées contre l'humidité et les insectes.

4. Les murs extérieurs doivent être isolés thermiquement et protégés contre les intempéries. Les murs intérieurs doivent être isolés acoustiquement.

5. Les planchers doivent être conçus pour supporter les charges indiquées dans le Code de construction du Québec. Les planchers doivent être protégés contre le feu et les insectes.

6. Les toitures doivent être conçues pour supporter les charges indiquées dans le Code de construction du Québec. Les toitures doivent être protégées contre les intempéries et les insectes.

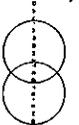
7. Les fenêtres et les portes doivent être conçues et installées conformément aux exigences du Code de construction du Québec. Les fenêtres doivent être protégées contre les intempéries et les insectes.

8. Les escaliers doivent être conçus et installés conformément aux exigences du Code de construction du Québec. Les escaliers doivent être protégés contre les intempéries et les insectes.

9. Les rampes doivent être conçues et installées conformément aux exigences du Code de construction du Québec. Les rampes doivent être protégées contre les intempéries et les insectes.

10. Les autres éléments de construction doivent être conçus et installés conformément aux exigences du Code de construction du Québec.

NO	DESCRIPTION	DATE
1	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24
2	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24
3	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24
4	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24
5	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24
6	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24
7	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24
8	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24
9	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24
10	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
 1111, RUE ST-JACQUES
 MONTRÉAL, QUÉBEC H2S 1R4
 TEL: 514-987-1111
 FAX: 514-987-1112
 WWW.ORDREDESARCHITECTESDUQUEBEC.COM

COUPE TRANSVERSALE

PROJET: 235 DE ST-VALLIER E.

DATE: 11/12/24

SCALE: 1/4" = 1'-0"

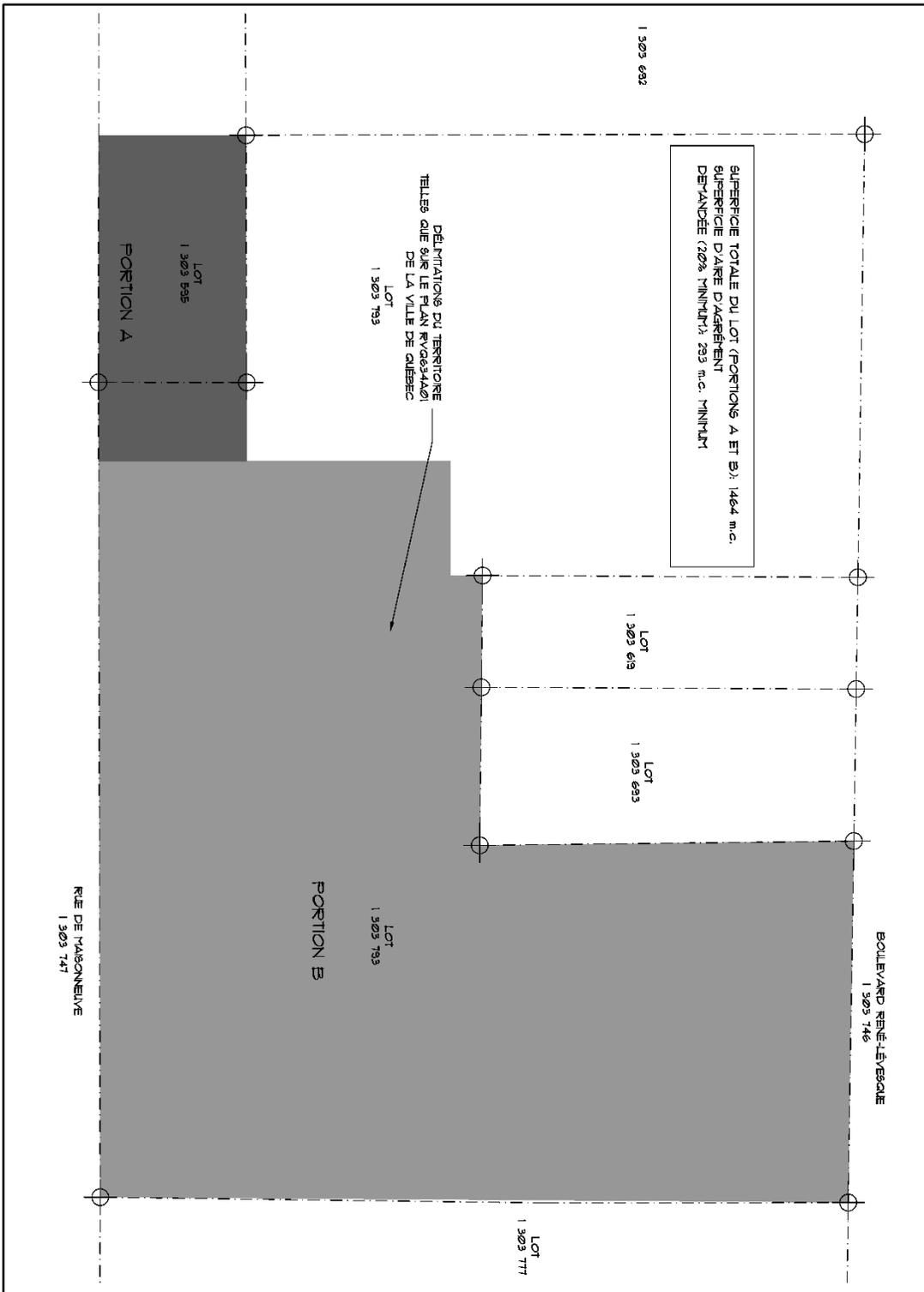
NO: ASS1

19

DOCUMENT NUMÉRO 10

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 583 560 À
3 583 636 ET D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 303 595 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



SUPERFICIE TOTALE DU LOT (PARTIONS A ET B): 1464 m.c.
 SUPERFICIE D'ARE D'ASSÈMENT
 DEMANDÉE (20% MINIMUM): 293 m.c. MINIMUM

PROJET
**LES TERRASSES
 MAISONNEUVE**

Propriétaire
 Site 138 de Marienne
 Québec
 Type de bâtiment
 HABITATION MULTIFAMILIAIRE
 Dossier: 70
 03-891

FRANÇOIS GAGNON
 GILLES BOUDRY
 SÉBASTIEN LAFRANÇOIS
 MICHEL RICHARD
**ARCHITECTURE EN
 CONSULTANTS EN
 ARCHITECTURE INC.**
 171, rue St-Jacques, 101
 Québec (Qué.) G1K 3W5
 Tél. (514) 399-2900
 E-mail: info@agparchitecte.com

Architecture
**LES ARCHITECTES
 JEAN CÔTE & ASS.**
 171, rue St-Jacques 101
 Québec (Qué.) G1K 3W5
 Tél. (514) 399-2900
 E-mail: info@agparchitecte.com

Titre
**PLAN DE
 CONSTRUCTION
 TERRITOIRE**
 Echelle
 1:200
 Date
 26 mai 2004

Notes
 L'ingénieur géométrique certifie les données de ce plan.
 Le propriétaire s'engage à respecter les conditions de ce plan.
 Toute erreur ou omission est de la responsabilité du propriétaire.
 Toute demande de modification doit être faite par écrit au géométrique.
 Toute demande de modification doit être faite par écrit au géométrique.
 Toute demande de modification doit être faite par écrit au géométrique.

Etage
APPROBATION A LA VILLE
 Spécificité

Scalpa

1303 692	1303 693	1303 695	1303 717	1303 747	1303 748
1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1

ANNEXE VI

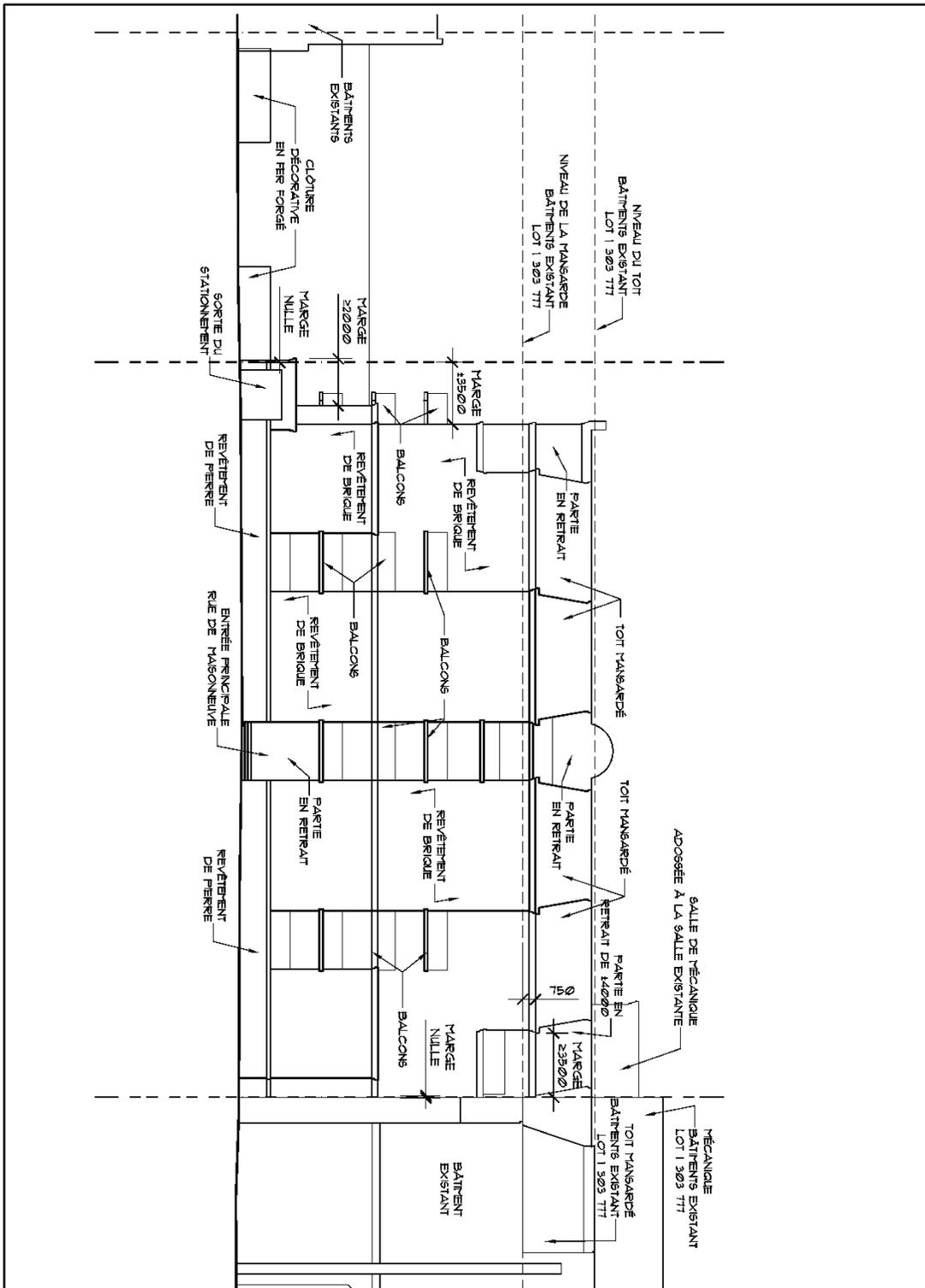
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Projet LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Mabonneuve Type de projet MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier no 03491	
Architecte I.P.S. ARCHITECTHS JEAN CÔTE & ASS. 1771, rue Saint-Jacques, 101, St. J. (St. J. / St. L.) Québec (Qué.) G1K 3W2 Tél. (514) 380-1111 Fax (514) 380-1112 E-mail: info@ipsarchitecths.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION MAISONNEUVE Echelle: 1/200 Date: 26 mai 2004	
Notes L'architecture existante est tenue de vérifier toutes les dimensions de ce plan. Toute erreur ou omission constatée avant dépôt de ce plan sera considérée comme acceptée par le client. Aucune direction ne devra être donnée par l'architecte sur les mesures dimensions sur les dessins.	
Étape APPROBATION À LA VILLE Spécificité Scelus	
Architecte J. CÔTE Cadré par O. BOUTUC Dessiné par A. CHEMNERET	Feuille 3 13



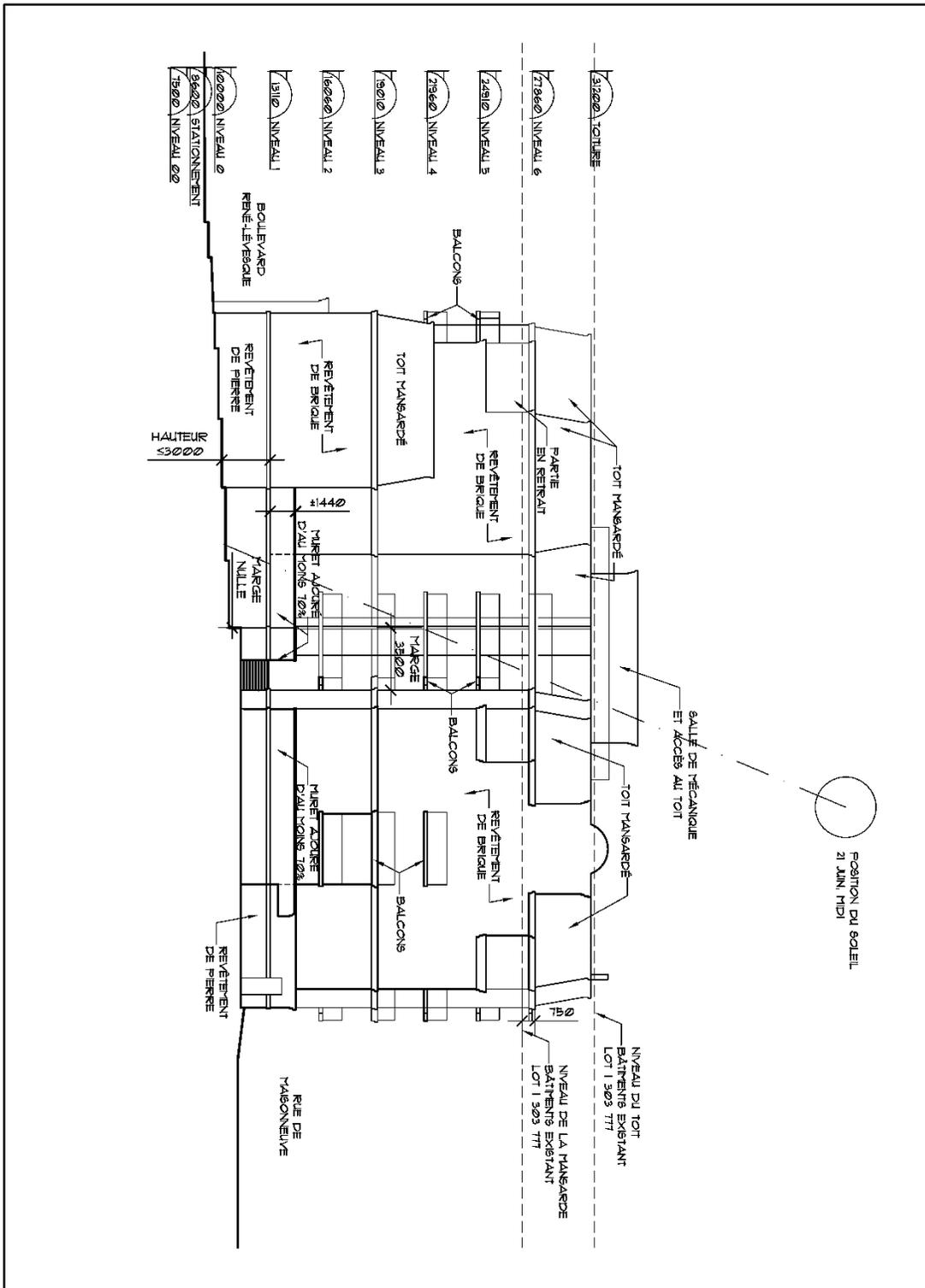
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET	
LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	
Site 148 de stationnement	
Type de bâtiment	MAISONNEMENT MULTIFAMILIAL
Dossier no	03-891
LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 171, rue St-Jacques, 101, St-Jacques, Québec, Québec (Québec) Q1K 1W2. Tel: (514) 981-3000. Fax: (514) 981-3006. Email: info@jeancote.com	
PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION COUR Echelle: 1/200 Date: 26 mai 2004	
Notes: L'entrepreneur doit se tenir de vérifier toutes les dimensions de ce plan et s'assurer qu'elles sont correctes avant de commencer les travaux. Toute erreur ou omission de ce plan est de la responsabilité de l'entrepreneur. Les dimensions sont indiquées en mètres. Les mesures doivent être prises sur les lieux.	
Edige APPROBATION A LA VILLE Spécificité: Scale:	
Approuvé par le directeur de l'urbanisme	Feuille 4 de 13

ANNEXE VI

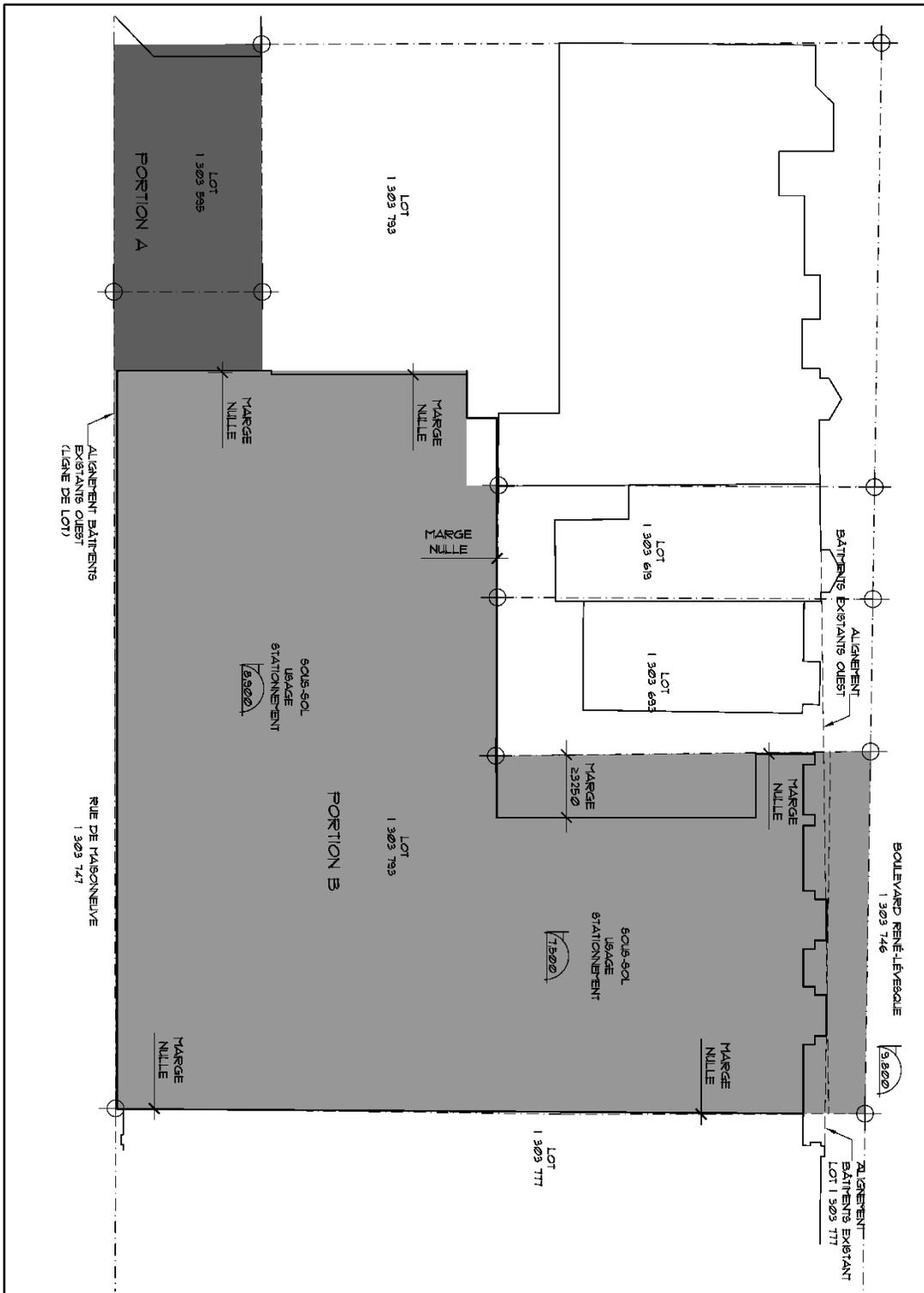
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**



PROJET											
LES TERRASSES MAISONNEUVE											
Propriétaire											
Site 138 de Maisonneuve											
Municipalité											
Type de bâtiment											
Maisonnette											
Dossier n° 03.851											
JEAN B. CÔTÉ ARCHITECTE INC. 1111, rue Saint-Jacques 101, Montréal Québec, Québec H3K 3W2, Tél. (514) 392-1001 Téléc. (514) 392-1002, Fax (514) 392-1003 E-mail: info@jeancote.com											
Architecture L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 1111, rue Saint-Jacques 101, Montréal Québec, Québec H3K 3W2, Tél. (514) 392-1001 Téléc. (514) 392-1002, Fax (514) 392-1003 E-mail: info@jeancote.com											
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 00											
Echelle 1/200											
Date 28 mai 2004											
Notes Les renseignements indiqués sur les plans de vérification sont indicatifs et ne sont pas garantis. Toute erreur ou omission dans les plans de vérification est de la responsabilité de l'architecte. Aucune dimension ne doit être prescrite directement sur les dessins.											
Étape APPROBATION À LA VILLE											
Spécialité Général											
<table border="1"> <tr> <td>Approuvé</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Échelle par</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>0. BOUTUC</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Dessiné par</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A. CHEMNERET</td> <td></td> </tr> </table>		Approuvé	5	Échelle par	5	0. BOUTUC	13	Dessiné par		A. CHEMNERET	
Approuvé	5										
Échelle par	5										
0. BOUTUC	13										
Dessiné par											
A. CHEMNERET											



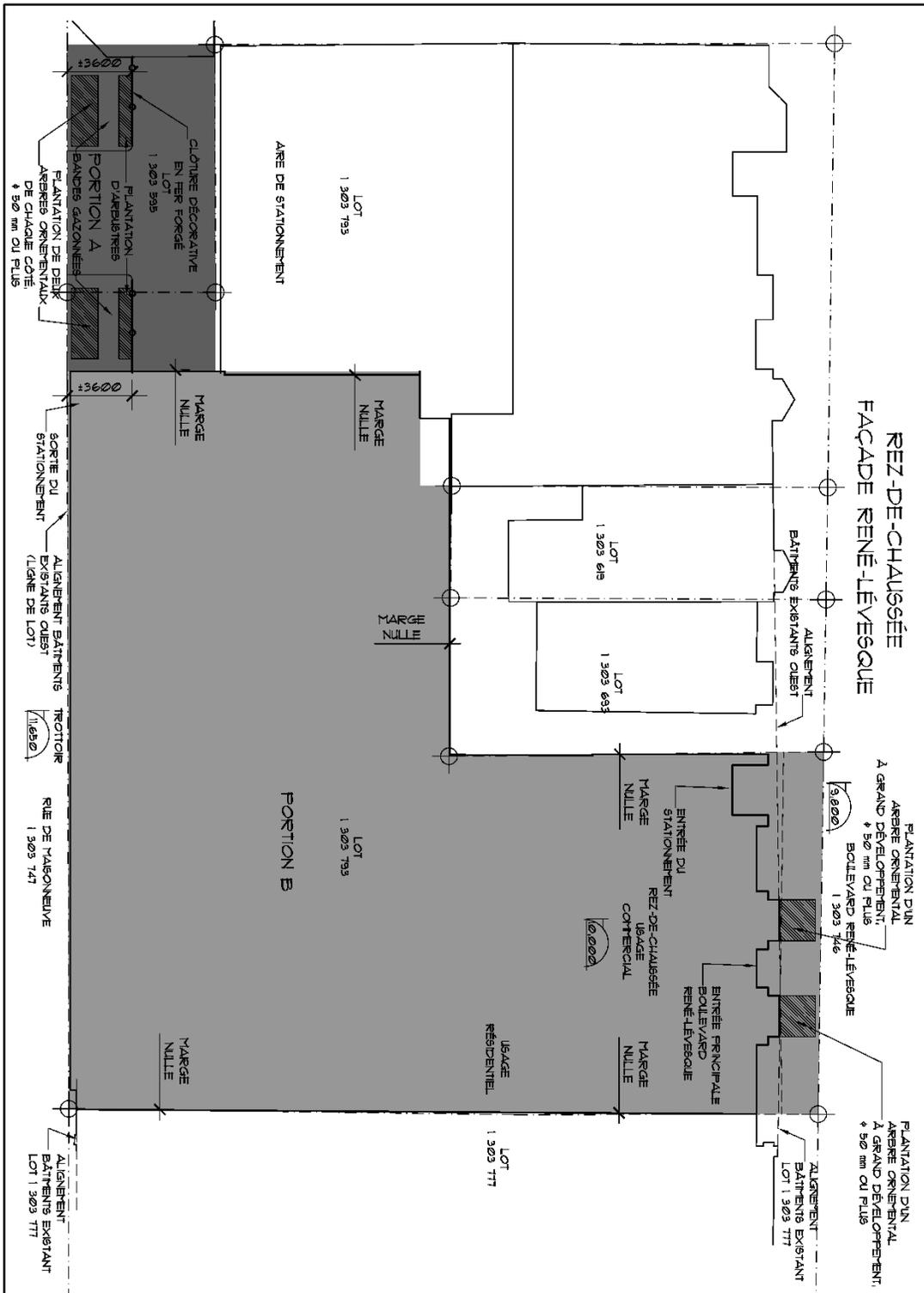
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve	Adresse 138 de Maisonneuve Québec
Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03.851	
Architecte L'ES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 777, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1111 E-mail: info@esarchitectes.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 0 Echelle: 1/200 Date: 26 mai 2004	
Notes 1. Le présent plan a été vérifié et approuvé par le vérificateur des plans de construction de la Ville de Québec, à l'exception des modifications indiquées en rouge. 2. Les modifications indiquées en rouge sont de nature technique et ne doivent pas être interprétées comme une modification des spécifications du projet. 3. Aucune modification ne doit être faite sans l'approbation écrite du vérificateur des plans de construction de la Ville de Québec.	
Étage APPROBATION À LA VILLE Spécialité Scale:	
Vérificateur A. CÔTÉ	Échelle 6/13

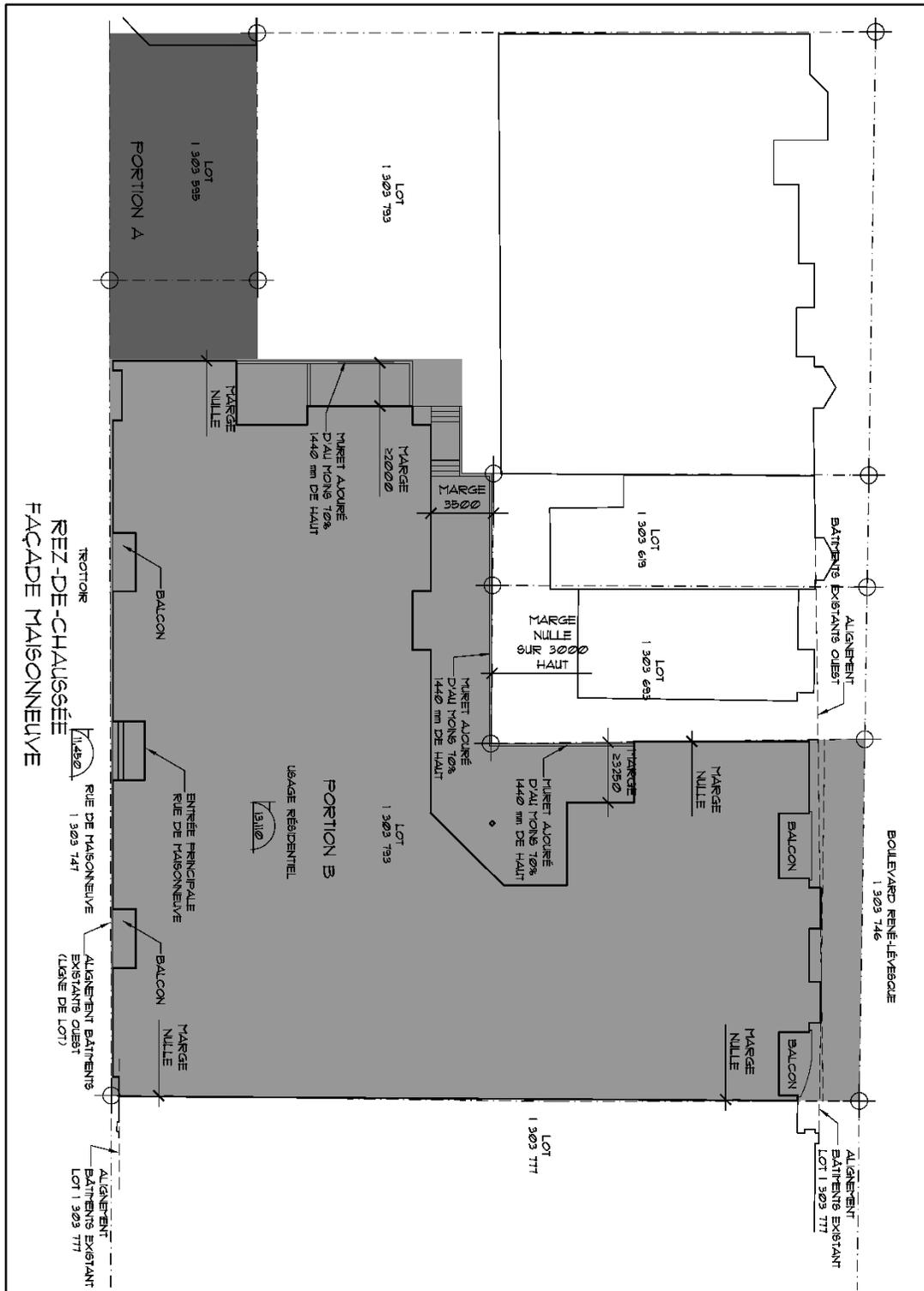


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10F
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve 03-871	
Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03-871	
Architecture L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax (514) 861-1111 Email: info@lascotes.com	
Architecte JEAN CÔTE 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax (514) 861-1111 Email: info@lascotes.com	
Architecte JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax (514) 861-1111 Email: info@lascotes.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 1	
Echelle : 1/200 Date : 28 mai 2004	
NOTES 1. Le présent plan a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. 2. Les données sont exactes au moment de la conception. 3. Aucune responsabilité n'est assumée par l'architecte pour les dommages ou les pertes résultant de l'utilisation de ce plan sans la supervision et l'approbation de l'architecte. 4. Toute utilisation de ce plan sans la supervision et l'approbation de l'architecte est formellement interdite. 5. Toute utilisation de ce plan sans la supervision et l'approbation de l'architecte est formellement interdite.	
Étape APPROBATION À LA VILLE	
Spécialité Scale	
Approuvé par O. BOULUC Dessiné par A. CHEMNERET	
7/13	



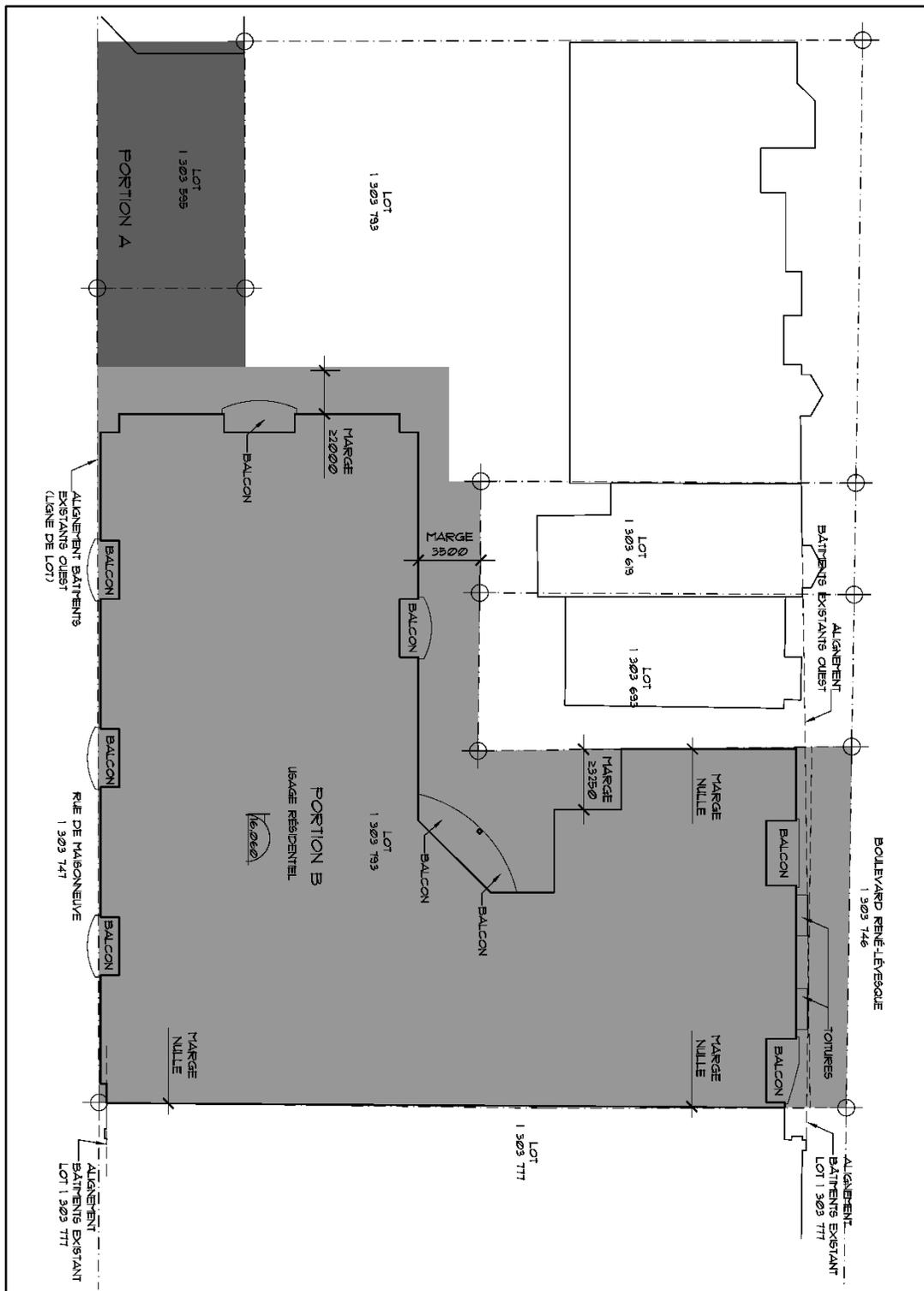
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10G
 Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 148 de Maitland Type de bâtiment HABITATION MULTIFAMILIALE Dossier no 03-891	
ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 171, rue St-Jacques, 301 - Tel: (514) 961-1711 Québec (Québec) Q1K 1W2 - Fax: (514) 961-1712 E-mail: info@jeancote.com	
CONSTRUCTEURS EN ARCHITECTURE INC. 171, rue St-Jacques, 301 - Tel: (514) 961-1711 Québec (Québec) Q1K 1W2 - Fax: (514) 961-1712 E-mail: info@jeancote.com	
PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 2 Echelle 1:200 Date 26 mai 2004	
NOTES L'interprète graphique est tenu de vérifier toutes les dimensions de ce plan de construction et de s'assurer qu'elles sont conformes à celles indiquées sur les plans de construction et/ou les plans de détail. Les dimensions indiquées sur ce plan de construction sont données à titre indicatif et ne doivent pas être utilisées pour la construction sans la consultation préalable de l'architecte. Les dimensions indiquées sur ce plan de construction sont données à titre indicatif et ne doivent pas être utilisées pour la construction sans la consultation préalable de l'architecte.	
Étages APPROBATION A LA VILLE Spécificité Scellé	
Approuvé À COÛT PAR Q. MILION D'ÉVALUATION À CRÉDITER	Feuille 8 Sur 13



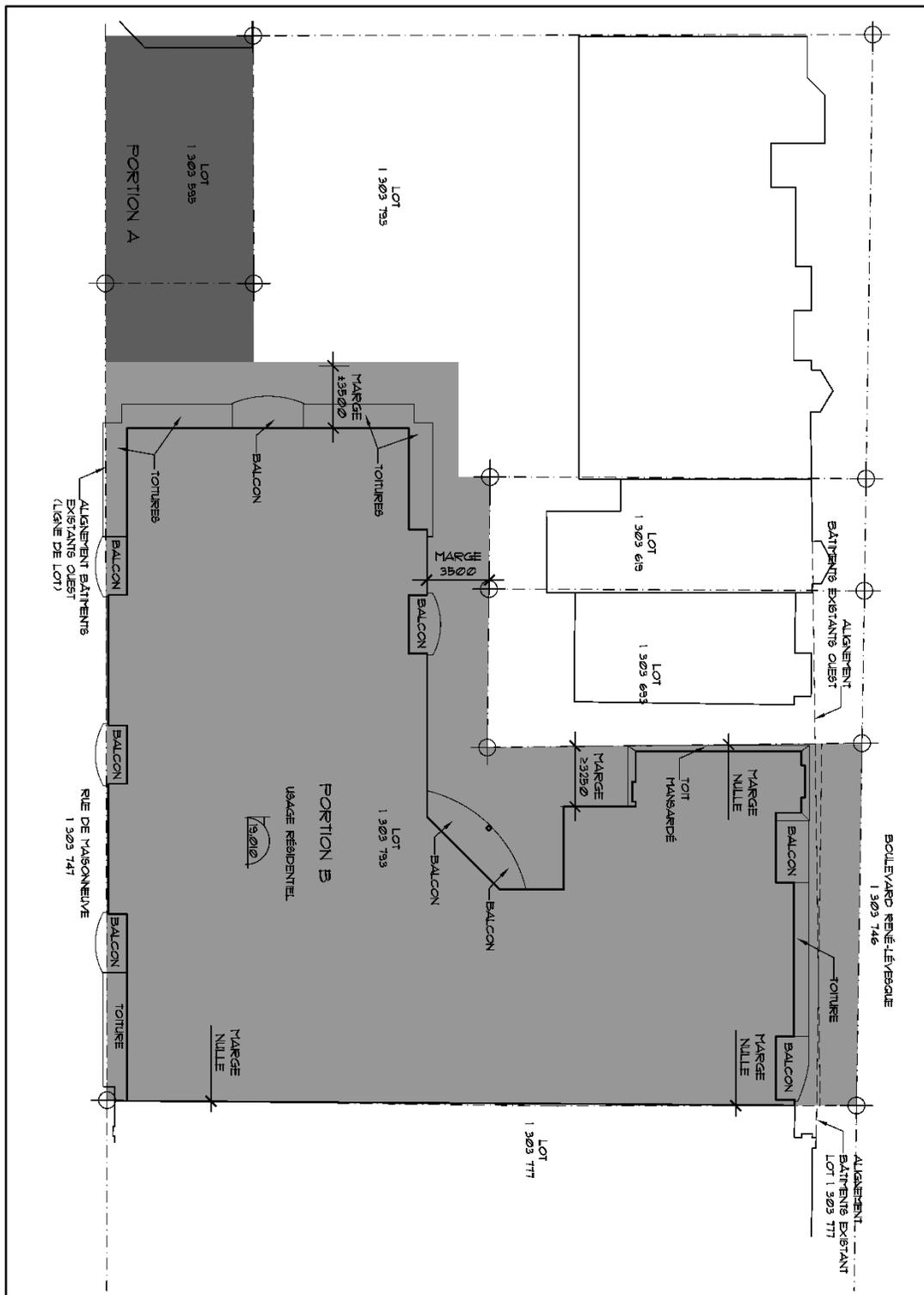
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10H
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET	
LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	
Site 138 de Maisonneuve	
Type de bâtiment	
HABITATION MULTIFAMILIAIRE	
Dossier n° 03-891	
LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 771, rue St-Jacques, 301 Québec (Qué.) G1K 3W2 Tel: (514) 398-3366 Fax: (514) 398-3367 E-mail: info@jeancote.com	
PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 3 Echelle 1/200 Date 26 mai 2004	
NOTES L'interprétation graphique des données de ce plan de construction est laissée à la charge du propriétaire. Toute erreur ou omission de ce plan de construction ne sera pas la responsabilité de l'architecte. Aucune modification ne devra être réalisée sans l'approbation écrite de l'architecte.	
Etage APPROBATION A LA VILLE Spécialité Scellés	
Vérifié par J. CÔTÉ	Fait par O. BOLEVIC
Dessiné par A. CHEMNERET	9 / 13



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

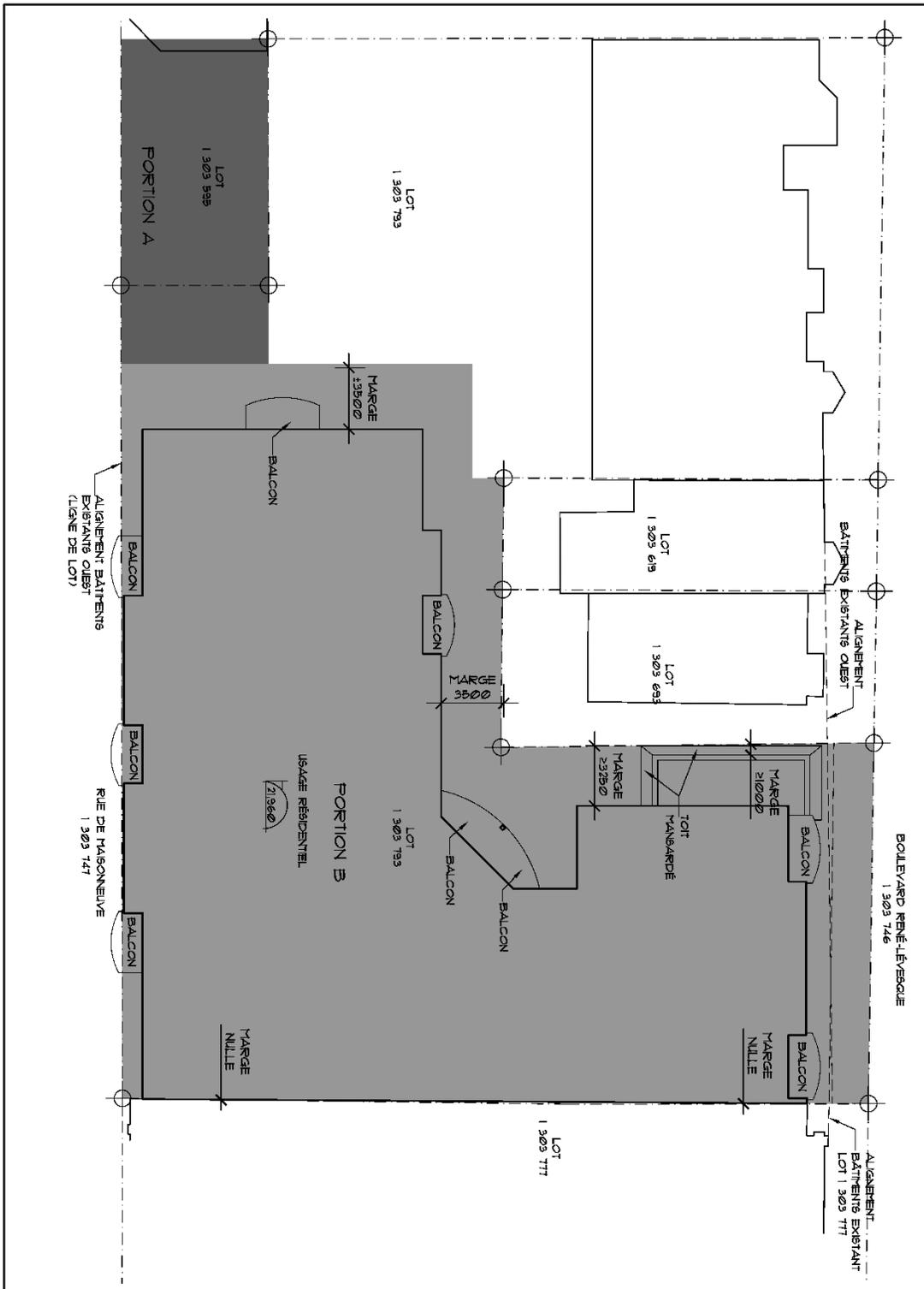
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC101

Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire État 13 de Mazonneuve Québec	Type de bâtiment HABITATION MULTIFAMILIALE Dossier n° 03-891
ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 171, rue St-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Qué.) G1K 3W5 Tel: 692-3066 Fax: 692-3066 Email: info@jeancote.com	
PROJETANT PRINCEPOTÉ GIJEN R. POTÉ SÉBASTIEN POTÉ MICHEL RICHARD CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 171, rue St-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Qué.) G1K 3W5 Tel: 692-3066 Fax: 692-3066 Email: info@jeancote.com	
TITRE PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 4	ÉCHÉLLE 1/200
DATE 26 mai 2004	NOTES L'entrepreneur doit vérifier les dimensions des lots et des surfaces de construction avant de commencer les travaux. Toute erreur ou omission dans les plans est signalée au propriétaire et ne constitue pas une garantie de l'architecte. Toute responsabilité est assumée par le propriétaire. Toute modification des plans doit être discutée et approuvée par l'architecte avant d'être réalisée. Toute discussion sur les détails doit être discutée et approuvée par l'architecte avant d'être réalisée.
ÉTAPE APPROBATION À LA VILLE Spécifications Scada	
Approuvé par A. CHÉRIER	Approuvé par A. CHÉRIER

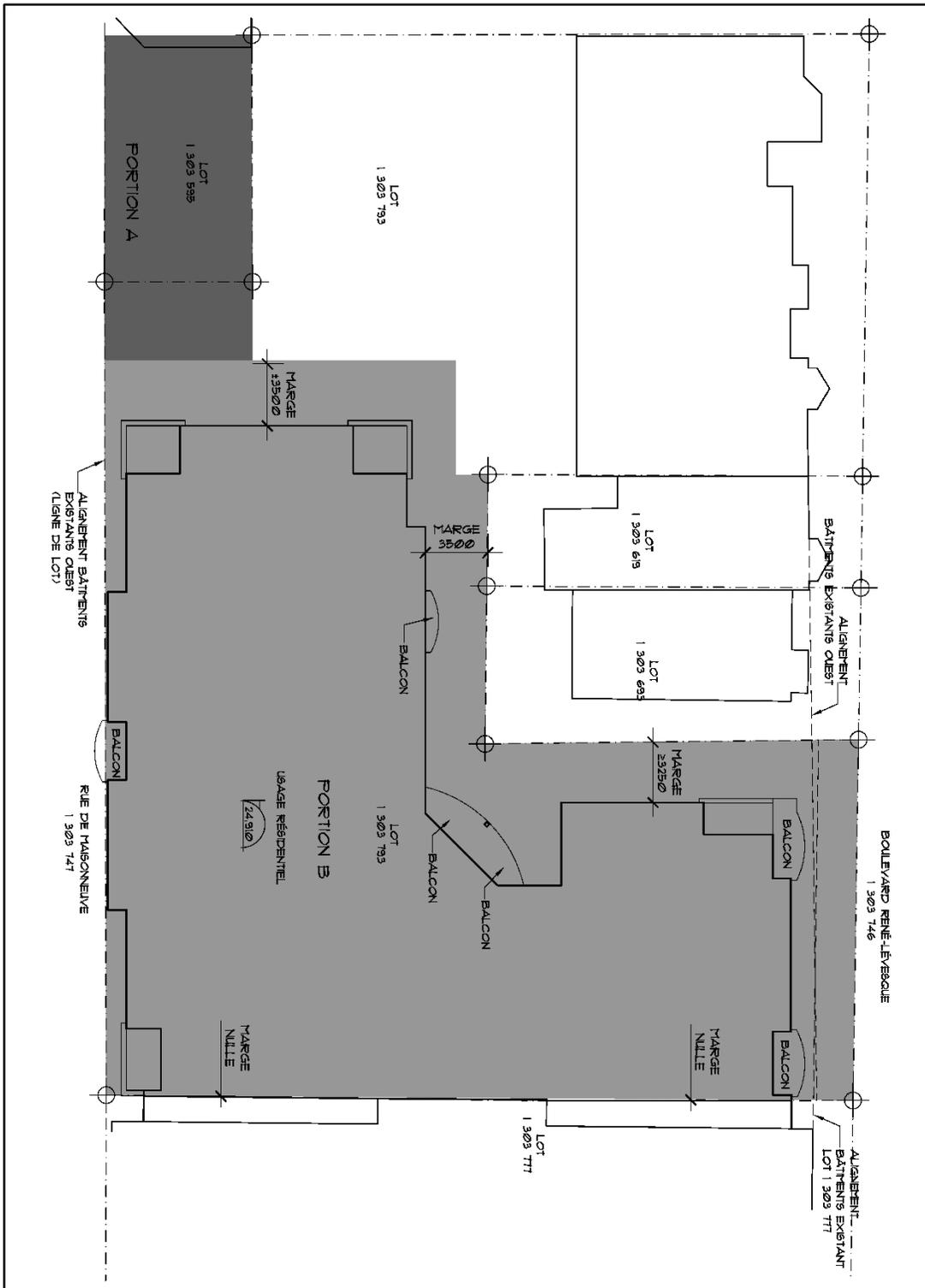
ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10J
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Projet LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 198 de Montmorency Parc de la Gaspésie Administration Multirésidentielle Dossier n° 034951	
Architecte I.P.S. ARCHITECTHS 1771, rue Saint-Jacques, 101, St-Jacques Québec, Québec (Québec) G1R 4K1 Téléphone : (514) 399-1111 Télécopieur : (514) 399-1112 Courriel : info@ipsarchitecths.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 5	
Echelle 1/200	
Date 26 mai 2004	
Notes L'interprétation architecturale est soumise à la vérification des services techniques de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission de ce document est de la responsabilité exclusive de l'architecte. Aucune érection ne devra être réalisée sans l'approbation écrite de la Ville de Québec.	
Étage APPROBATION À LA VILLE Spécialité	
Statuts 11/13	



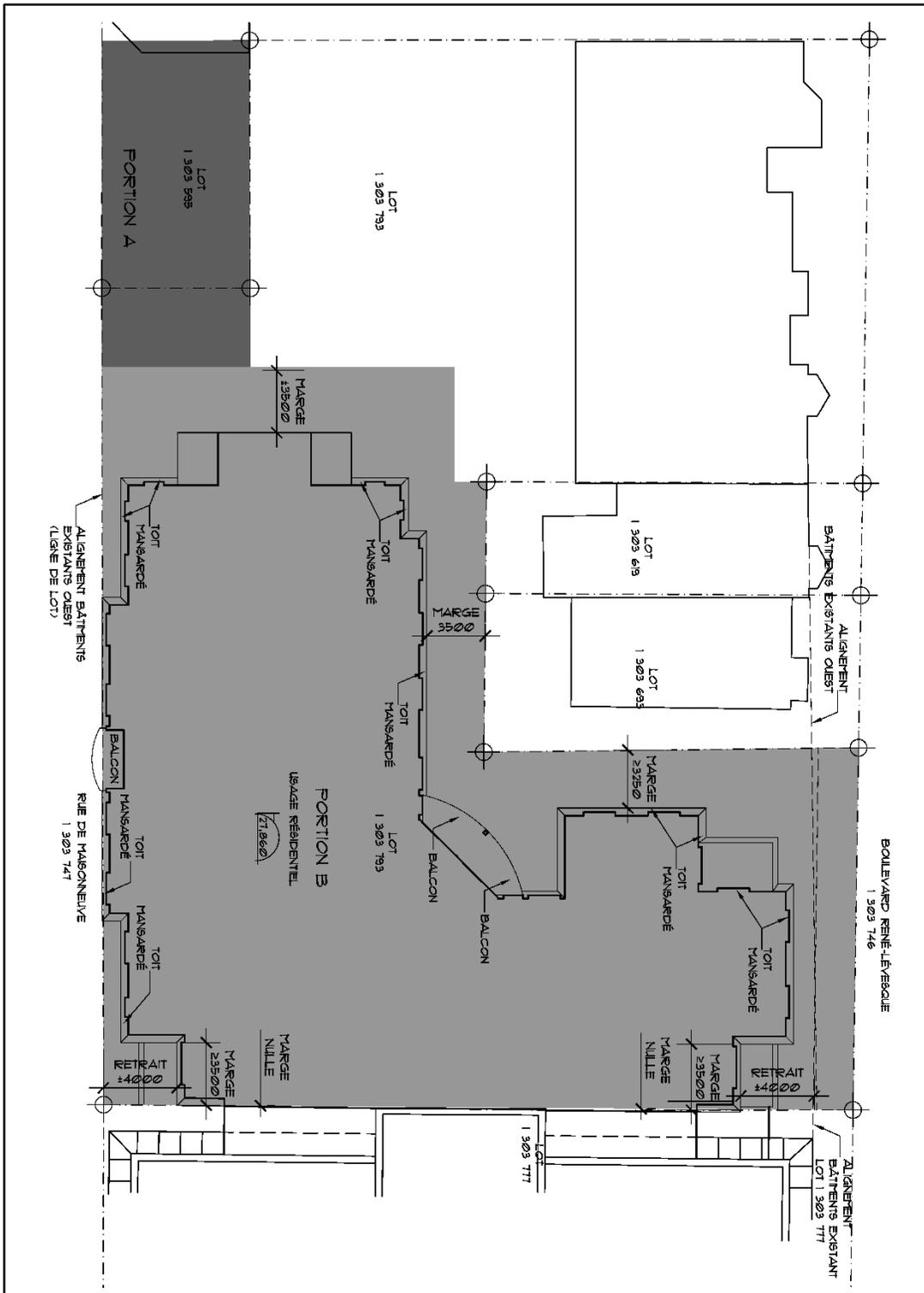
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10K
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec Adresse de l'édifice MAISONNEUVE MULTIRÉSIDENTIEL Dossier n° 03-851	
Architecture L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 961-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 961-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 961-1100 E-mail: info@lascotes.com	
CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. JEAN B. CÔTÉ GILLES BÉGIN SYLVIE BOUCHÉ MARCEL RICHARD 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 961-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 961-1100 E-mail: info@consultantsenarchitecte.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 6 Echelle: 1/200 Date: 26 mai 2004	
Notes 1. Les dimensions indiquées sur les plans de construction sont des dimensions de référence. Elles ne doivent pas être utilisées pour la construction sans l'approbation de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission dans les plans de construction est de la responsabilité de l'architecte. Aucune dimension ne doit être mesurée directement sur les dessins.	
Édige APPROBATION À LA VILLE Spécialité Grade:	
Approuvé À côté Signé par O. BOUTUC Dessiné par A. CHEMNERET	Échelle 1/200 Date 26 mai 2004



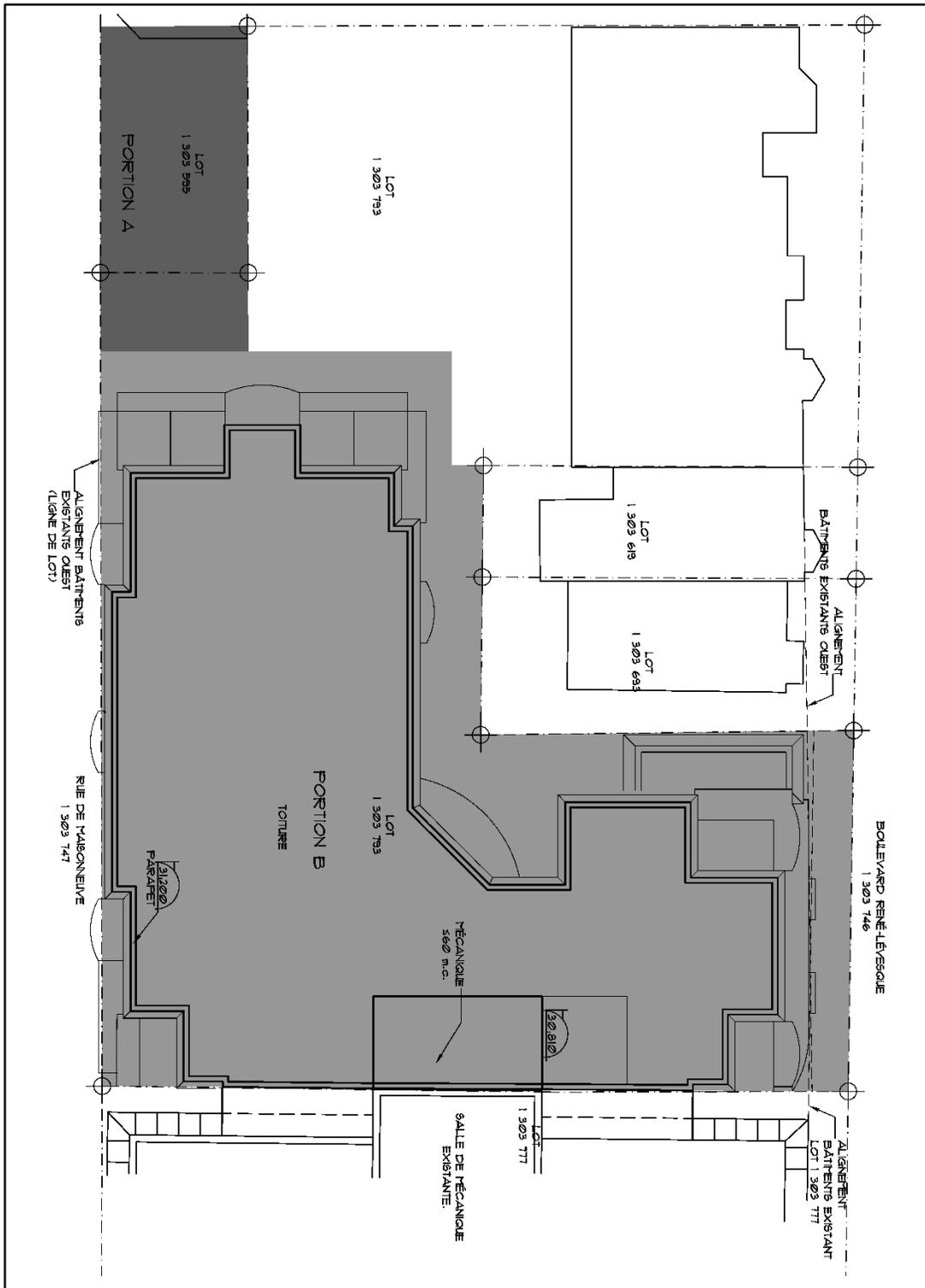
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10L
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET	
LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	
Site: 130 de Maisonneuve	
Type de bâtiment:	
HABITATION MULTIFAMILIALE	
Dossier: 70-03-891	
P. N. B. CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. GILLES BOUDRY SÉBASTIEN DUBOIS MICHEL RICHARD 171, rue St-Jacques, 101 Tel: 514-393-8861 Québec (Qc) G1K 3W5 Fax: 514-393-8862 E-mail: info@pnbc.ca	
Architecture L.S. ARCHITECTS JEAN CÔTE & ASS. 171, rue St-Jacques, 101 Tel: 514-393-8861 Québec (Qc) G1K 3W5 Fax: 514-393-8862 E-mail: info@lsarchitects.com	
Titre PLANE CONSTRUCTION NIVEAU TOIT	
Echelle 1/200	
Date 26 mai 2004	
Notes L'entrepreneur doit se tenir de son propre chef de la réglementation applicable. Il doit fournir un plan de construction de son propre chef, signé et approuvé par un ingénieur ou un architecte. Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur doit obtenir l'approbation de la ville. Les modifications doivent être soumises à l'approbation de la ville.	
Étape APPROBATION A LA VILLE	
Spécialité Scénario	
Échelle 1/200	Date 26 mai 2004
Échelle 1/200	Date 26 mai 2004
Échelle 1/200	Date 26 mai 2004

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

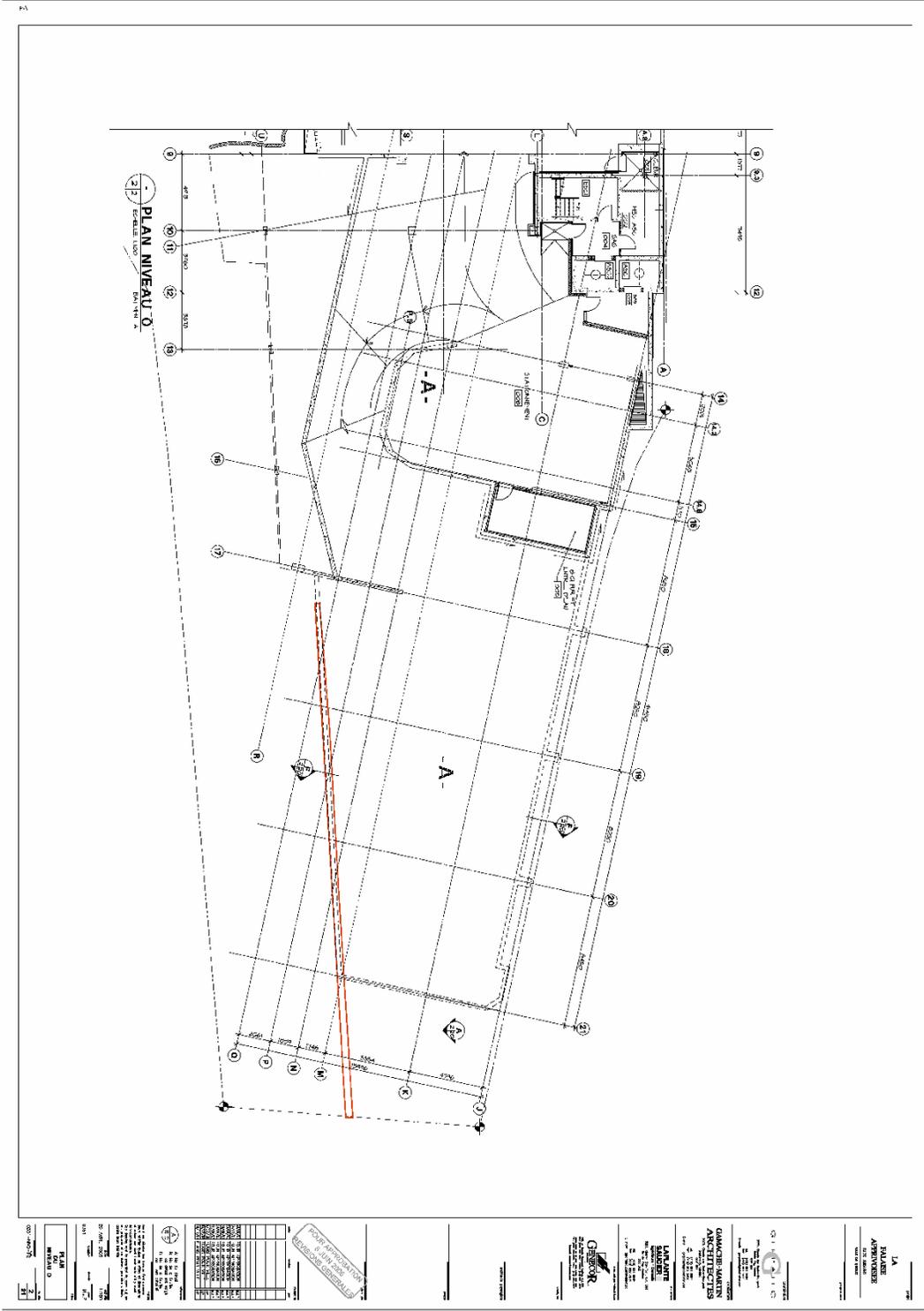
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10M
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 11

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 419 833 ET
3 419 834 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



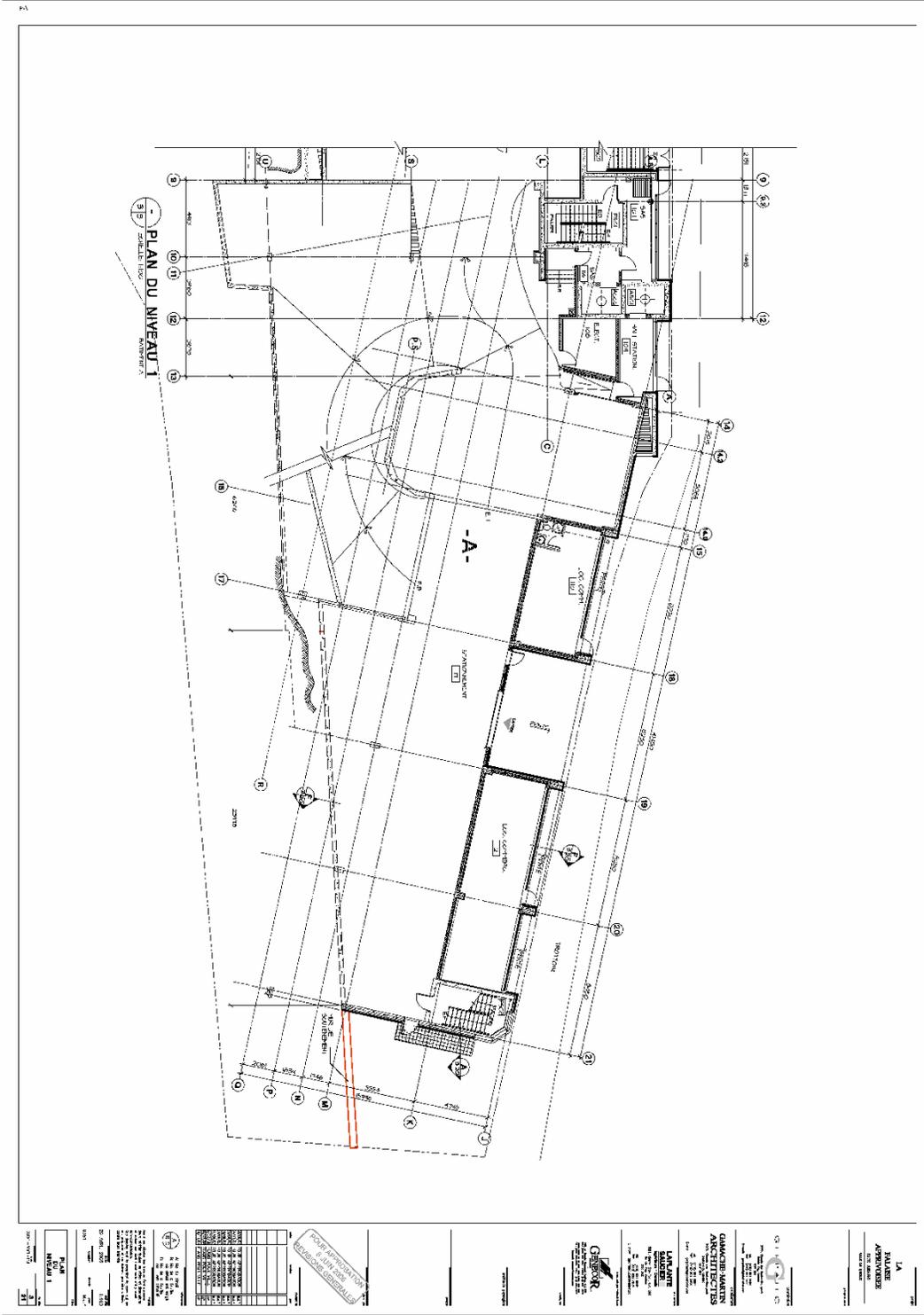
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 3419833 ET 3419834 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC11C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 3419833 ET 3419834 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

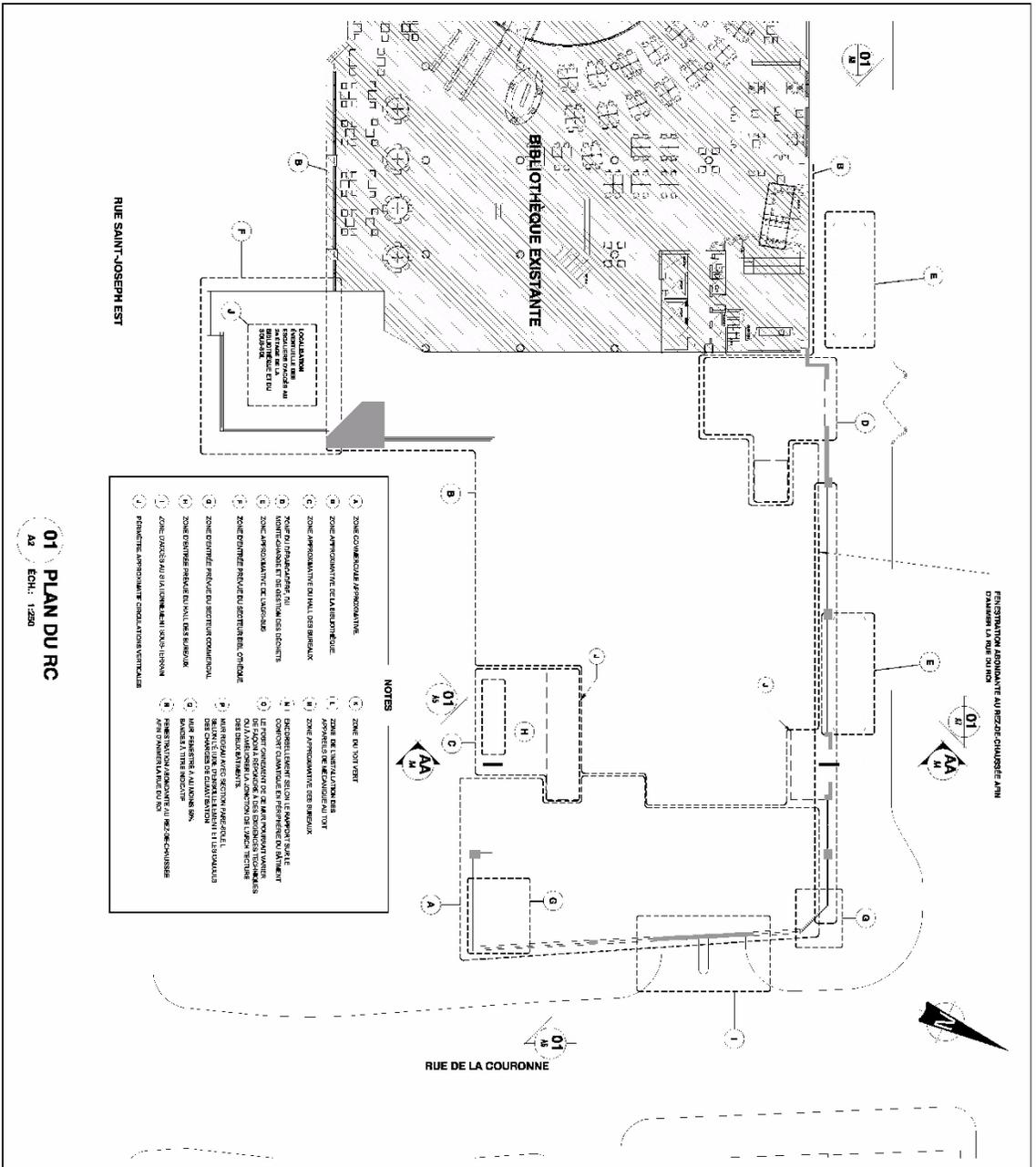
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC11D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 12

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 479 534 À
1 479 557 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



01 PLAN DU RC
ECH. 1:250

- NOTES**
- 1. ZONE COMMERCIALE APPROXIMATIVE
 - 2. ZONE EN VOIE VERT
 - 3. ZONE DE L'URBANISME RÉSIDENTIEL
 - 4. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 5. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 6. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 7. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 8. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 9. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 10. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 11. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 12. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 13. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 14. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 15. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 16. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 17. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 18. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 19. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 20. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 21. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 22. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 23. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 24. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 25. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 26. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 27. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 28. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 29. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 30. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 31. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 32. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 33. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 34. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 35. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 36. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 37. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 38. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 39. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 40. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 41. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 42. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 43. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 44. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 45. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 46. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 47. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 48. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 49. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 50. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 51. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 52. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 53. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 54. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 55. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 56. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 57. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 58. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 59. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 60. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 61. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 62. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 63. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 64. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 65. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 66. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 67. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 68. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 69. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 70. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 71. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 72. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 73. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 74. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 75. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 76. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 77. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 78. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 79. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 80. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 81. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 82. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 83. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 84. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 85. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 86. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 87. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 88. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 89. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 90. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 91. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 92. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 93. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 94. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 95. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 96. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 97. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 98. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 99. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 100. ZONE D'IMMOBILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STÉPHAN LAMBERT

NOUVEAUX

2008-11-17

FORMAT RÉDUIT

REVISIONS

NO	DATE	DESCRIPTION
1	2008-11-17	PROJET INITIAL
2	2008-11-17	PROJET INITIAL
3	2008-11-17	PROJET INITIAL
4	2008-11-17	PROJET INITIAL
5	2008-11-17	PROJET INITIAL
6	2008-11-17	PROJET INITIAL
7	2008-11-17	PROJET INITIAL
8	2008-11-17	PROJET INITIAL
9	2008-11-17	PROJET INITIAL
10	2008-11-17	PROJET INITIAL
11	2008-11-17	PROJET INITIAL
12	2008-11-17	PROJET INITIAL
13	2008-11-17	PROJET INITIAL
14	2008-11-17	PROJET INITIAL
15	2008-11-17	PROJET INITIAL
16	2008-11-17	PROJET INITIAL
17	2008-11-17	PROJET INITIAL
18	2008-11-17	PROJET INITIAL
19	2008-11-17	PROJET INITIAL
20	2008-11-17	PROJET INITIAL
21	2008-11-17	PROJET INITIAL
22	2008-11-17	PROJET INITIAL
23	2008-11-17	PROJET INITIAL
24	2008-11-17	PROJET INITIAL
25	2008-11-17	PROJET INITIAL
26	2008-11-17	PROJET INITIAL
27	2008-11-17	PROJET INITIAL
28	2008-11-17	PROJET INITIAL
29	2008-11-17	PROJET INITIAL
30	2008-11-17	PROJET INITIAL
31	2008-11-17	PROJET INITIAL
32	2008-11-17	PROJET INITIAL
33	2008-11-17	PROJET INITIAL
34	2008-11-17	PROJET INITIAL
35	2008-11-17	PROJET INITIAL
36	2008-11-17	PROJET INITIAL
37	2008-11-17	PROJET INITIAL
38	2008-11-17	PROJET INITIAL
39	2008-11-17	PROJET INITIAL
40	2008-11-17	PROJET INITIAL
41	2008-11-17	PROJET INITIAL
42	2008-11-17	PROJET INITIAL
43	2008-11-17	PROJET INITIAL
44	2008-11-17	PROJET INITIAL
45	2008-11-17	PROJET INITIAL
46	2008-11-17	PROJET INITIAL
47	2008-11-17	PROJET INITIAL
48	2008-11-17	PROJET INITIAL
49	2008-11-17	PROJET INITIAL
50	2008-11-17	PROJET INITIAL
51	2008-11-17	PROJET INITIAL
52	2008-11-17	PROJET INITIAL
53	2008-11-17	PROJET INITIAL
54	2008-11-17	PROJET INITIAL
55	2008-11-17	PROJET INITIAL
56	2008-11-17	PROJET INITIAL
57	2008-11-17	PROJET INITIAL
58	2008-11-17	PROJET INITIAL
59	2008-11-17	PROJET INITIAL
60	2008-11-17	PROJET INITIAL
61	2008-11-17	PROJET INITIAL
62	2008-11-17	PROJET INITIAL
63	2008-11-17	PROJET INITIAL
64	2008-11-17	PROJET INITIAL
65	2008-11-17	PROJET INITIAL
66	2008-11-17	PROJET INITIAL
67	2008-11-17	PROJET INITIAL
68	2008-11-17	PROJET INITIAL
69	2008-11-17	PROJET INITIAL
70	2008-11-17	PROJET INITIAL
71	2008-11-17	PROJET INITIAL
72	2008-11-17	PROJET INITIAL
73	2008-11-17	PROJET INITIAL
74	2008-11-17	PROJET INITIAL
75	2008-11-17	PROJET INITIAL
76	2008-11-17	PROJET INITIAL
77	2008-11-17	PROJET INITIAL
78	2008-11-17	PROJET INITIAL
79	2008-11-17	PROJET INITIAL
80	2008-11-17	PROJET INITIAL
81	2008-11-17	PROJET INITIAL
82	2008-11-17	PROJET INITIAL
83	2008-11-17	PROJET INITIAL
84	2008-11-17	PROJET INITIAL
85	2008-11-17	PROJET INITIAL
86	2008-11-17	PROJET INITIAL
87	2008-11-17	PROJET INITIAL
88	2008-11-17	PROJET INITIAL
89	2008-11-17	PROJET INITIAL
90	2008-11-17	PROJET INITIAL
91	2008-11-17	PROJET INITIAL
92	2008-11-17	PROJET INITIAL
93	2008-11-17	PROJET INITIAL
94	2008-11-17	PROJET INITIAL
95	2008-11-17	PROJET INITIAL
96	2008-11-17	PROJET INITIAL
97	2008-11-17	PROJET INITIAL
98	2008-11-17	PROJET INITIAL
99	2008-11-17	PROJET INITIAL
100	2008-11-17	PROJET INITIAL

STGM

55, rue St-Joseph
 Québec, Québec G1R 1H1
 Téléphone : 418 388 2000
 Télécopieur : 418 388 2002
 Courriel : info@stgm.com

ST-GAS-VQVQVQVQ
 418 388 2000
 418 388 2002

La hauteur maximale autorisée pour les nouvelles constructions sur les sites visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du socle-châssis de la bibliothèque, ce qui équivaut à 39,5 mètres (40 mètres) (niveau proéminent) ou qui équivaut à la hauteur du bâtiment à 40,5 mètres (niveau proéminent). Ce niveau inclut les équipements de chauffage et de climatisation.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs lisses et transparents.



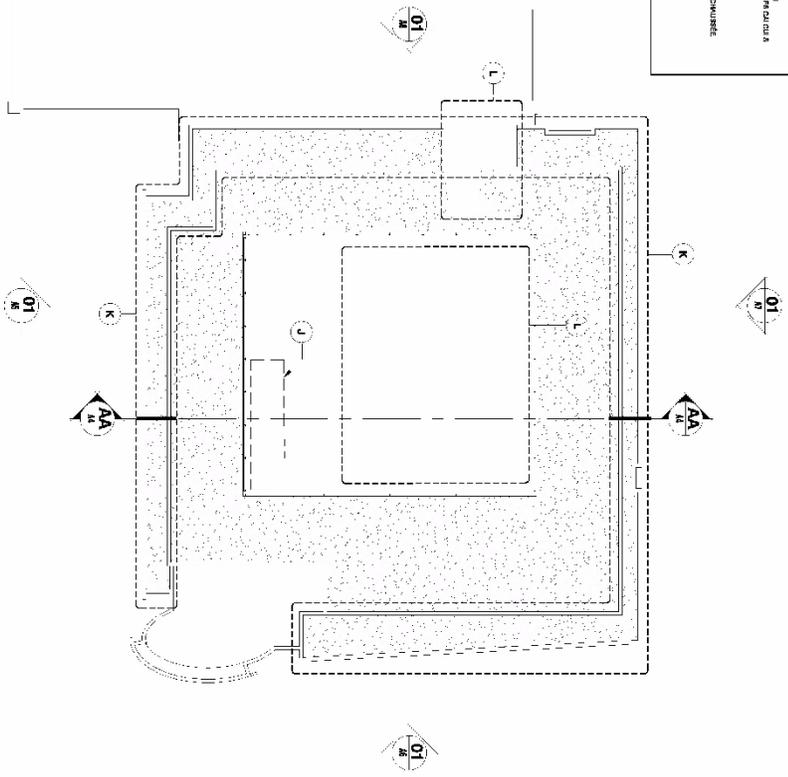
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

**ANNEXE VI
 LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
 PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- A ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - B ZONE APPROPRIATIVE PAR FAIBLE DENSITÉ
 - C ZONE APPROPRIATIVE PAR HAUTE DENSITÉ
 - D ZONE D'INDUSTRIE
 - E ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - F ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - G ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - H ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - I ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - J ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - K ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - L ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - M ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - N ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - O ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - P ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - Q ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - R ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - S ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - T ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - U ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - V ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - W ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - X ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - Y ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ
 - Z ZONE D'INDUSTRIE DE HAUTE DENSITÉ



01 PLAN DE TOITURE
AS
ECH. : 1:250

STGM

55, rue St-Jacques
Montréal, Québec H2Y 1K1
Téléphone : 514 392-2222
Téléfax : 514 392-2222
www.stgm.com

PROJ. 2014-11-17
Cahier de charges
11/11/17
4115 2014

La hauteur maximale autorisée pour des nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée de la bâtisse, ce qui équivaut à 9,5 mètres de hauteur maximale autorisée pour les nouvelles constructions. L'utilisation de matériaux nobles et durables, murs légers et imperméables.

REVISIONS

N°	DATE	DESCRIPTION
1	2014-11-17	PROJET INITIAL
2	2014-11-17	PROJET INITIAL
3	2014-11-17	PROJET INITIAL
4	2014-11-17	PROJET INITIAL
5	2014-11-17	PROJET INITIAL
6	2014-11-17	PROJET INITIAL
7	2014-11-17	PROJET INITIAL
8	2014-11-17	PROJET INITIAL
9	2014-11-17	PROJET INITIAL
10	2014-11-17	PROJET INITIAL
11	2014-11-17	PROJET INITIAL
12	2014-11-17	PROJET INITIAL
13	2014-11-17	PROJET INITIAL
14	2014-11-17	PROJET INITIAL
15	2014-11-17	PROJET INITIAL
16	2014-11-17	PROJET INITIAL
17	2014-11-17	PROJET INITIAL
18	2014-11-17	PROJET INITIAL
19	2014-11-17	PROJET INITIAL
20	2014-11-17	PROJET INITIAL
21	2014-11-17	PROJET INITIAL
22	2014-11-17	PROJET INITIAL
23	2014-11-17	PROJET INITIAL
24	2014-11-17	PROJET INITIAL
25	2014-11-17	PROJET INITIAL
26	2014-11-17	PROJET INITIAL
27	2014-11-17	PROJET INITIAL
28	2014-11-17	PROJET INITIAL
29	2014-11-17	PROJET INITIAL
30	2014-11-17	PROJET INITIAL
31	2014-11-17	PROJET INITIAL
32	2014-11-17	PROJET INITIAL
33	2014-11-17	PROJET INITIAL
34	2014-11-17	PROJET INITIAL
35	2014-11-17	PROJET INITIAL
36	2014-11-17	PROJET INITIAL
37	2014-11-17	PROJET INITIAL
38	2014-11-17	PROJET INITIAL
39	2014-11-17	PROJET INITIAL
40	2014-11-17	PROJET INITIAL
41	2014-11-17	PROJET INITIAL
42	2014-11-17	PROJET INITIAL
43	2014-11-17	PROJET INITIAL
44	2014-11-17	PROJET INITIAL
45	2014-11-17	PROJET INITIAL
46	2014-11-17	PROJET INITIAL
47	2014-11-17	PROJET INITIAL
48	2014-11-17	PROJET INITIAL
49	2014-11-17	PROJET INITIAL
50	2014-11-17	PROJET INITIAL

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STEFAN LANGRISH

NOUVEAUX CHANGEMENTS

2014-11-17

514 392-2222

A3

FORMAT RÉDUIT



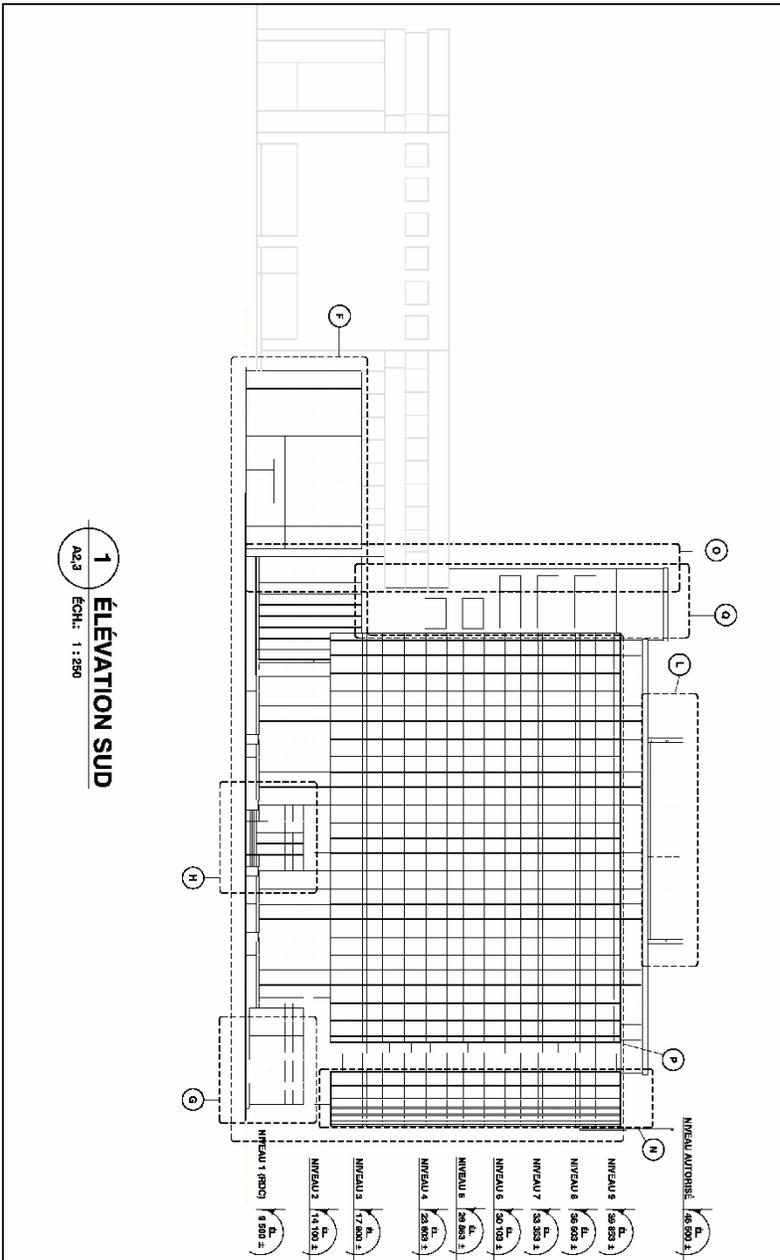
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROUVÉE
 - 2 ZONE APPROUVÉE DE LA RÉSIDENCE
 - 3 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 4 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 5 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 6 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 7 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 8 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 9 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 10 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 11 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 12 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 13 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 14 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 15 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 16 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 17 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 18 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 19 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 20 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 21 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 22 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 23 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 24 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 25 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 26 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 27 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 28 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 29 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 30 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 31 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 32 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 33 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 34 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 35 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 36 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 37 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 38 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 39 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 40 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 41 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 42 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 43 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 44 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 45 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 46 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 47 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 48 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 49 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 50 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 51 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 52 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 53 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 54 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 55 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 56 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 57 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 58 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 59 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 60 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 61 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 62 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 63 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 64 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 65 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 66 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 67 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 68 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 69 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 70 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 71 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 72 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 73 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 74 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 75 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 76 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 77 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 78 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 79 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 80 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 81 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 82 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 83 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 84 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 85 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 86 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 87 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 88 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 89 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 90 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 91 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 92 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 93 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 94 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 95 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 96 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 97 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 98 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 99 ZONE APPROUVÉE EN VILLE
 - 100 ZONE APPROUVÉE EN VILLE



1 ÉLEVATION SUD
Ech. : 1 : 250

NIVEAU 1 (RDC)	14 800 ±
NIVEAU 2	17 800 ±
NIVEAU 3	20 800 ±
NIVEAU 4	23 800 ±
NIVEAU 5	26 800 ±
NIVEAU 6	29 800 ±
NIVEAU 7	32 800 ±
NIVEAU 8	35 800 ±
NIVEAU 9	38 800 ±
NIVEAU 10	41 800 ±
NIVEAU 11	44 800 ±
NIVEAU 12	47 800 ±
NIVEAU 13	50 800 ±
NIVEAU 14	53 800 ±
NIVEAU 15	56 800 ±
NIVEAU 16	59 800 ±
NIVEAU 17	62 800 ±
NIVEAU 18	65 800 ±
NIVEAU 19	68 800 ±
NIVEAU 20	71 800 ±
NIVEAU 21	74 800 ±
NIVEAU 22	77 800 ±
NIVEAU 23	80 800 ±
NIVEAU 24	83 800 ±
NIVEAU 25	86 800 ±
NIVEAU 26	89 800 ±
NIVEAU 27	92 800 ±
NIVEAU 28	95 800 ±
NIVEAU 29	98 800 ±
NIVEAU 30	101 800 ±
NIVEAU 31	104 800 ±
NIVEAU 32	107 800 ±
NIVEAU 33	110 800 ±
NIVEAU 34	113 800 ±
NIVEAU 35	116 800 ±
NIVEAU 36	119 800 ±
NIVEAU 37	122 800 ±
NIVEAU 38	125 800 ±
NIVEAU 39	128 800 ±
NIVEAU 40	131 800 ±
NIVEAU 41	134 800 ±
NIVEAU 42	137 800 ±
NIVEAU 43	140 800 ±
NIVEAU 44	143 800 ±
NIVEAU 45	146 800 ±
NIVEAU 46	149 800 ±
NIVEAU 47	152 800 ±
NIVEAU 48	155 800 ±
NIVEAU 49	158 800 ±
NIVEAU 50	161 800 ±
NIVEAU 51	164 800 ±
NIVEAU 52	167 800 ±
NIVEAU 53	170 800 ±
NIVEAU 54	173 800 ±
NIVEAU 55	176 800 ±
NIVEAU 56	179 800 ±
NIVEAU 57	182 800 ±
NIVEAU 58	185 800 ±
NIVEAU 59	188 800 ±
NIVEAU 60	191 800 ±
NIVEAU 61	194 800 ±
NIVEAU 62	197 800 ±
NIVEAU 63	200 800 ±
NIVEAU 64	203 800 ±
NIVEAU 65	206 800 ±
NIVEAU 66	209 800 ±
NIVEAU 67	212 800 ±
NIVEAU 68	215 800 ±
NIVEAU 69	218 800 ±
NIVEAU 70	221 800 ±
NIVEAU 71	224 800 ±
NIVEAU 72	227 800 ±
NIVEAU 73	230 800 ±
NIVEAU 74	233 800 ±
NIVEAU 75	236 800 ±
NIVEAU 76	239 800 ±
NIVEAU 77	242 800 ±
NIVEAU 78	245 800 ±
NIVEAU 79	248 800 ±
NIVEAU 80	251 800 ±
NIVEAU 81	254 800 ±
NIVEAU 82	257 800 ±
NIVEAU 83	260 800 ±
NIVEAU 84	263 800 ±
NIVEAU 85	266 800 ±
NIVEAU 86	269 800 ±
NIVEAU 87	272 800 ±
NIVEAU 88	275 800 ±
NIVEAU 89	278 800 ±
NIVEAU 90	281 800 ±
NIVEAU 91	284 800 ±
NIVEAU 92	287 800 ±
NIVEAU 93	290 800 ±
NIVEAU 94	293 800 ±
NIVEAU 95	296 800 ±
NIVEAU 96	299 800 ±
NIVEAU 97	302 800 ±
NIVEAU 98	305 800 ±
NIVEAU 99	308 800 ±
NIVEAU 100	311 800 ±

FORMAT RÉDUIT

NO	DESCRIPTION	DATE	STATUT
1	PROJET	07/05/18	PROJET
2	PROJET	07/05/18	PROJET
3	PROJET	07/05/18	PROJET
4	PROJET	07/05/18	PROJET
5	PROJET	07/05/18	PROJET
6	PROJET	07/05/18	PROJET
7	PROJET	07/05/18	PROJET
8	PROJET	07/05/18	PROJET
9	PROJET	07/05/18	PROJET
10	PROJET	07/05/18	PROJET
11	PROJET	07/05/18	PROJET
12	PROJET	07/05/18	PROJET
13	PROJET	07/05/18	PROJET
14	PROJET	07/05/18	PROJET
15	PROJET	07/05/18	PROJET
16	PROJET	07/05/18	PROJET
17	PROJET	07/05/18	PROJET
18	PROJET	07/05/18	PROJET
19	PROJET	07/05/18	PROJET
20	PROJET	07/05/18	PROJET
21	PROJET	07/05/18	PROJET
22	PROJET	07/05/18	PROJET
23	PROJET	07/05/18	PROJET
24	PROJET	07/05/18	PROJET
25	PROJET	07/05/18	PROJET
26	PROJET	07/05/18	PROJET
27	PROJET	07/05/18	PROJET
28	PROJET	07/05/18	PROJET
29	PROJET	07/05/18	PROJET
30	PROJET	07/05/18	PROJET
31	PROJET	07/05/18	PROJET
32	PROJET	07/05/18	PROJET
33	PROJET	07/05/18	PROJET
34	PROJET	07/05/18	PROJET
35	PROJET	07/05/18	PROJET
36	PROJET	07/05/18	PROJET
37	PROJET	07/05/18	PROJET
38	PROJET	07/05/18	PROJET
39	PROJET	07/05/18	PROJET
40	PROJET	07/05/18	PROJET
41	PROJET	07/05/18	PROJET
42	PROJET	07/05/18	PROJET
43	PROJET	07/05/18	PROJET
44	PROJET	07/05/18	PROJET
45	PROJET	07/05/18	PROJET
46	PROJET	07/05/18	PROJET
47	PROJET	07/05/18	PROJET
48	PROJET	07/05/18	PROJET
49	PROJET	07/05/18	PROJET
50	PROJET	07/05/18	PROJET
51	PROJET	07/05/18	PROJET
52	PROJET	07/05/18	PROJET
53	PROJET	07/05/18	PROJET
54	PROJET	07/05/18	PROJET
55	PROJET	07/05/18	PROJET
56	PROJET	07/05/18	PROJET
57	PROJET	07/05/18	PROJET
58	PROJET	07/05/18	PROJET
59	PROJET	07/05/18	PROJET
60	PROJET	07/05/18	PROJET
61	PROJET	07/05/18	PROJET
62	PROJET	07/05/18	PROJET
63	PROJET	07/05/18	PROJET
64	PROJET	07/05/18	PROJET
65	PROJET	07/05/18	PROJET
66	PROJET	07/05/18	PROJET
67	PROJET	07/05/18	PROJET
68	PROJET	07/05/18	PROJET
69	PROJET	07/05/18	PROJET
70	PROJET	07/05/18	PROJET
71	PROJET	07/05/18	PROJET
72	PROJET	07/05/18	PROJET
73	PROJET	07/05/18	PROJET
74	PROJET	07/05/18	PROJET
75	PROJET	07/05/18	PROJET
76	PROJET	07/05/18	PROJET
77	PROJET	07/05/18	PROJET
78	PROJET	07/05/18	PROJET
79	PROJET	07/05/18	PROJET
80	PROJET	07/05/18	PROJET
81	PROJET	07/05/18	PROJET
82	PROJET	07/05/18	PROJET
83	PROJET	07/05/18	PROJET
84	PROJET	07/05/18	PROJET
85	PROJET	07/05/18	PROJET
86	PROJET	07/05/18	PROJET
87	PROJET	07/05/18	PROJET
88	PROJET	07/05/18	PROJET
89	PROJET	07/05/18	PROJET
90	PROJET	07/05/18	PROJET
91	PROJET	07/05/18	PROJET
92	PROJET	07/05/18	PROJET
93	PROJET	07/05/18	PROJET
94	PROJET	07/05/18	PROJET
95	PROJET	07/05/18	PROJET
96	PROJET	07/05/18	PROJET
97	PROJET	07/05/18	PROJET
98	PROJET	07/05/18	PROJET
99	PROJET	07/05/18	PROJET
100	PROJET	07/05/18	PROJET

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STIMUL LAMENIN	SL
STIMUL LAMENIN	808 57
STIMUL LAMENIN	1400
2008-11-17	AS

Architecture :

STGM

55, rue de la Vérité
Montréal, Québec H3A 2R6
Téléphone : 514 392-2222
Fax : 514 392-2223
www.stgm.ca

ST-GAS, 55, rue de la Vérité
Montréal, Québec H3A 2R6
Téléphone : 514 392-2222
Fax : 514 392-2223
www.stgm.ca

L'ingénieur responsable a vérifié que les données fournies sur les plans de construction sont conformes à la réglementation en vigueur. Il n'est pas responsable de la réalisation des travaux de construction. Les dimensions indiquées sur les plans de construction sont des dimensions nominales. Les dimensions réelles peuvent varier en fonction de la tolérance de fabrication. Les dimensions réelles doivent être vérifiées sur le terrain.

Utilisation des matériaux, robinetterie et durables, mais réservés et modifiables.

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

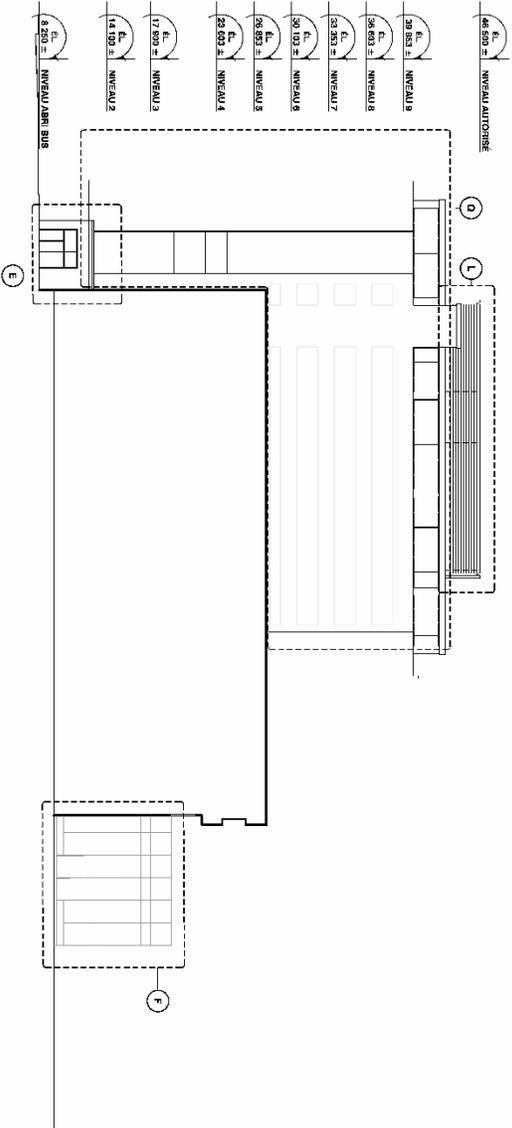
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - 2 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 3 ZONE APPROPRIATIVE D'UN V. DE SERVICES
 - 4 ZONE D'UN DÉVELOPPEMENT DU MONTAGE ET DE GESTION DES ÉPARGES
 - 5 ZONE APPROPRIATIVE POUR MONTAGE
 - 6 ZONE D'UN DÉVELOPPEMENT DU MONTAGE, D'UN DÉVELOPPEMENT
 - 7 ZONE D'UN DÉVELOPPEMENT DU MONTAGE, D'UN DÉVELOPPEMENT
 - 8 ZONE D'UN DÉVELOPPEMENT DU MONTAGE, D'UN DÉVELOPPEMENT
 - 9 ZONE D'UN DÉVELOPPEMENT DU MONTAGE, D'UN DÉVELOPPEMENT
 - 10 ZONE D'UN DÉVELOPPEMENT DU MONTAGE, D'UN DÉVELOPPEMENT
 - 11 ZONE D'UN DÉVELOPPEMENT DU MONTAGE, D'UN DÉVELOPPEMENT
 - 12 ZONE D'UN DÉVELOPPEMENT DU MONTAGE, D'UN DÉVELOPPEMENT
 - 13 ZONE D'UN DÉVELOPPEMENT DU MONTAGE, D'UN DÉVELOPPEMENT
 - 14 ZONE D'UN DÉVELOPPEMENT DU MONTAGE, D'UN DÉVELOPPEMENT
 - 15 ZONE D'UN DÉVELOPPEMENT DU MONTAGE, D'UN DÉVELOPPEMENT
 - 16 ZONE D'UN DÉVELOPPEMENT DU MONTAGE, D'UN DÉVELOPPEMENT
 - 17 ZONE D'UN DÉVELOPPEMENT DU MONTAGE, D'UN DÉVELOPPEMENT
 - 18 ZONE D'UN DÉVELOPPEMENT DU MONTAGE, D'UN DÉVELOPPEMENT
 - 19 ZONE D'UN DÉVELOPPEMENT DU MONTAGE, D'UN DÉVELOPPEMENT
 - 20 ZONE D'UN DÉVELOPPEMENT DU MONTAGE, D'UN DÉVELOPPEMENT



1
ÉLEVATION OUEST
ÉCH. : 1 : 250

Architecture :
STGM
 500, RUE DE LA VILLE, QUÉBEC, QUÉBEC
 QUÉBEC, QUÉBEC
 514 688-1111
 514 688-1112
 514 688-1113
 514 688-1114
 514 688-1115
 514 688-1116
 514 688-1117
 514 688-1118
 514 688-1119
 514 688-1120
 514 688-1121
 514 688-1122
 514 688-1123
 514 688-1124
 514 688-1125
 514 688-1126
 514 688-1127
 514 688-1128
 514 688-1129
 514 688-1130

La hauteur maximale autorisée pour de nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée de la distribution, converti à 5,5 mètres (niveau géométrique) ou au point le plus haut du bâtiment à équipement de mécanisme sur le toit.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs extérieurs imperméables

NIVEAUX	
5	07/05/18 37'00" A LA V. F. DE QUÉBEC
4	07/05/18 35'00" A LA V. L. DE QUÉBEC
3	07/05/18 35'00" A LA V. L. DE QUÉBEC
2	07/05/18 35'00" A LA V. L. DE QUÉBEC
1	07/05/18 35'00" A LA V. L. DE QUÉBEC
No	Isol./m/ll Description
Scale :	

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC	
STYPAUL LYRENI	SL
STYPAUL LYRENI	3M CP
2024-11-17	38-380
	A8



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12H
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 13

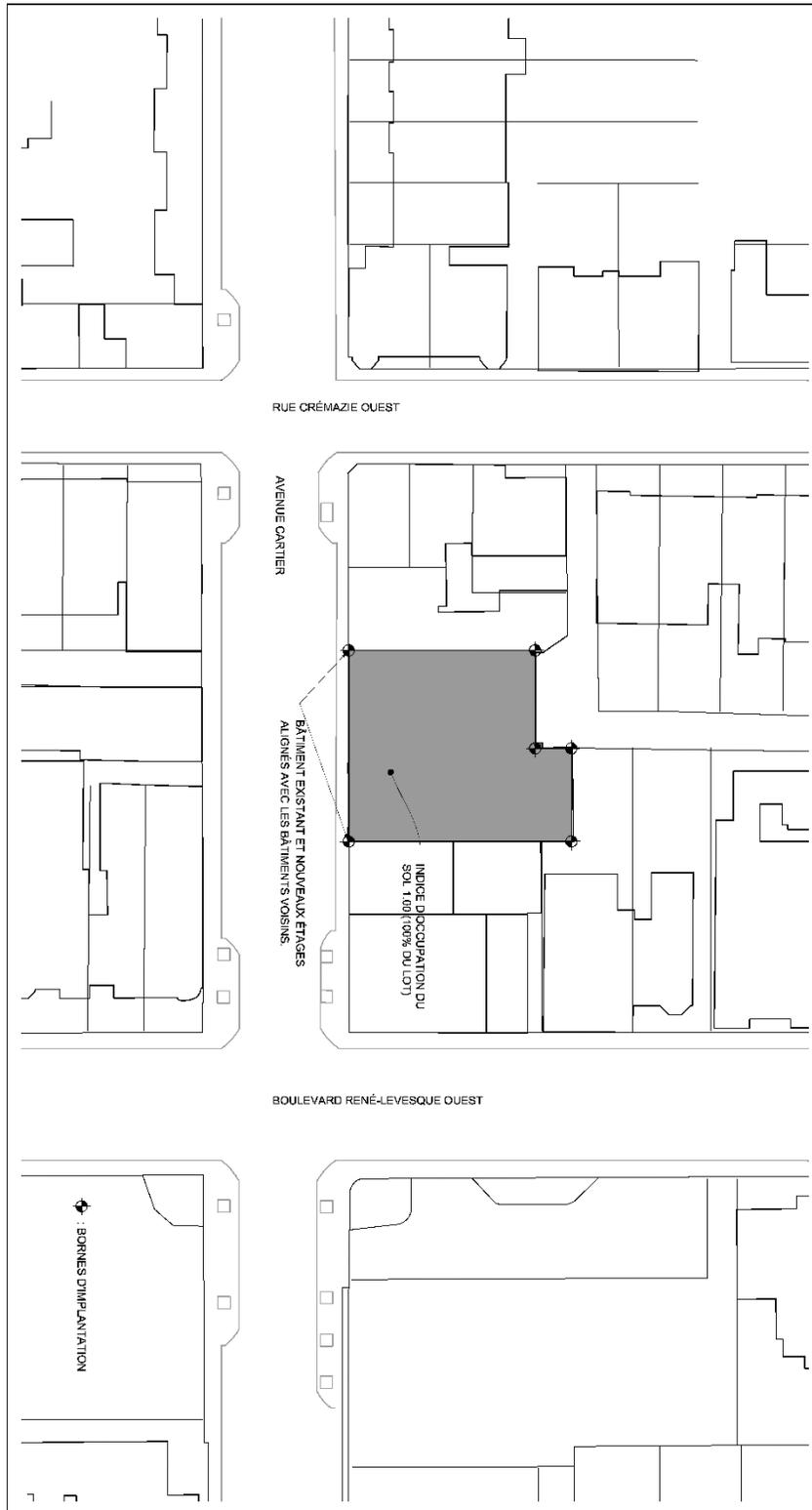
**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 303 402 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

A
B
C
P

Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #1



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

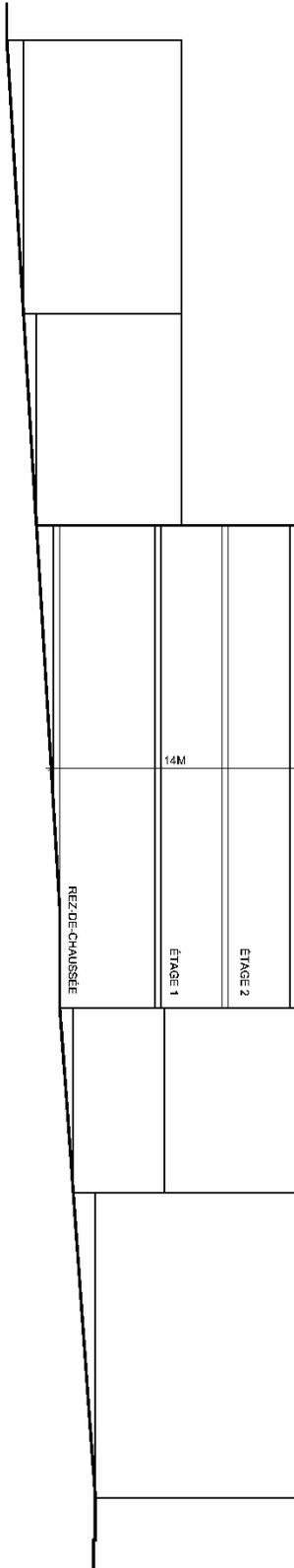
No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

A
B
C
P

Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #2



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

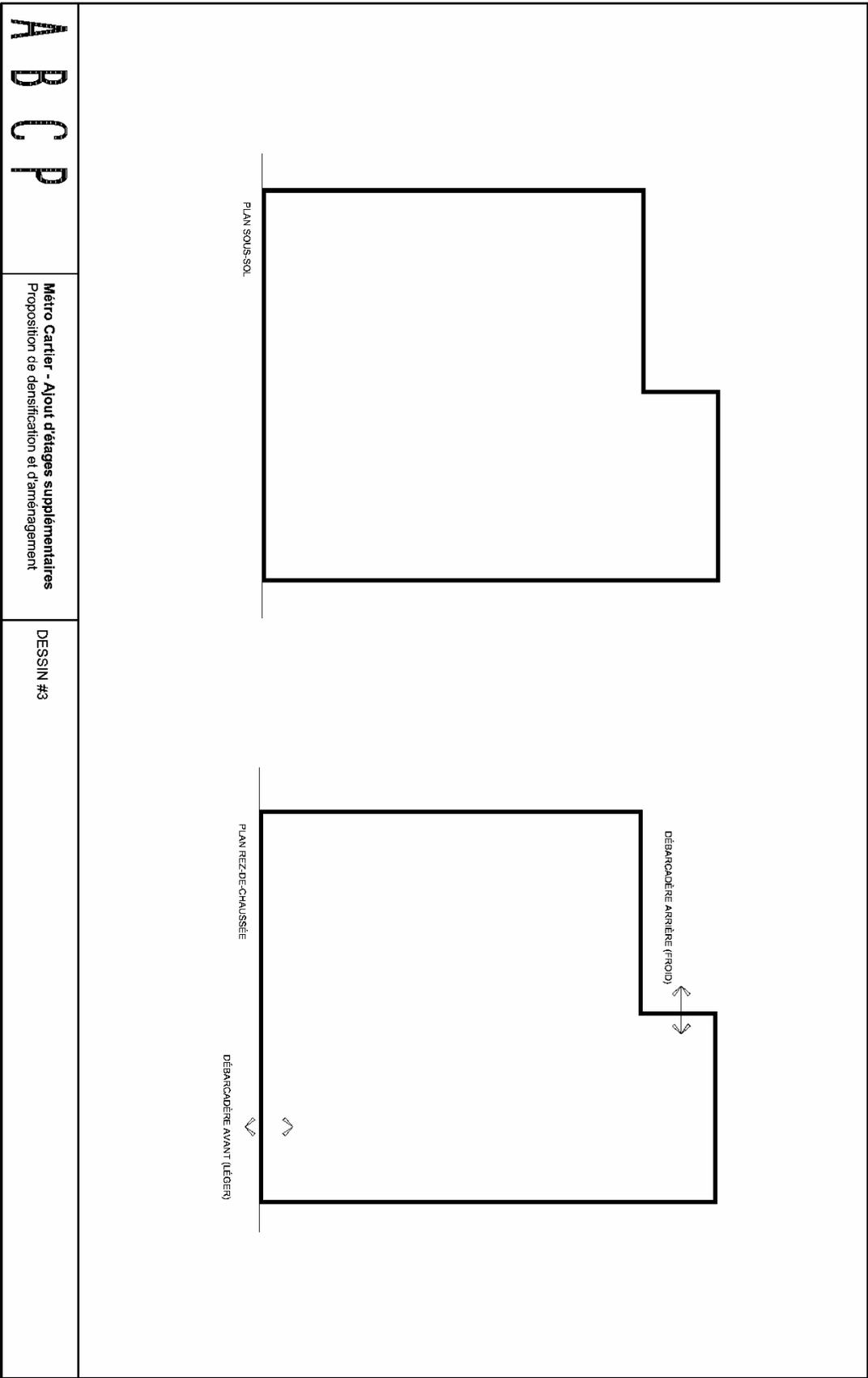
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13B

Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



**A
B
C
P**

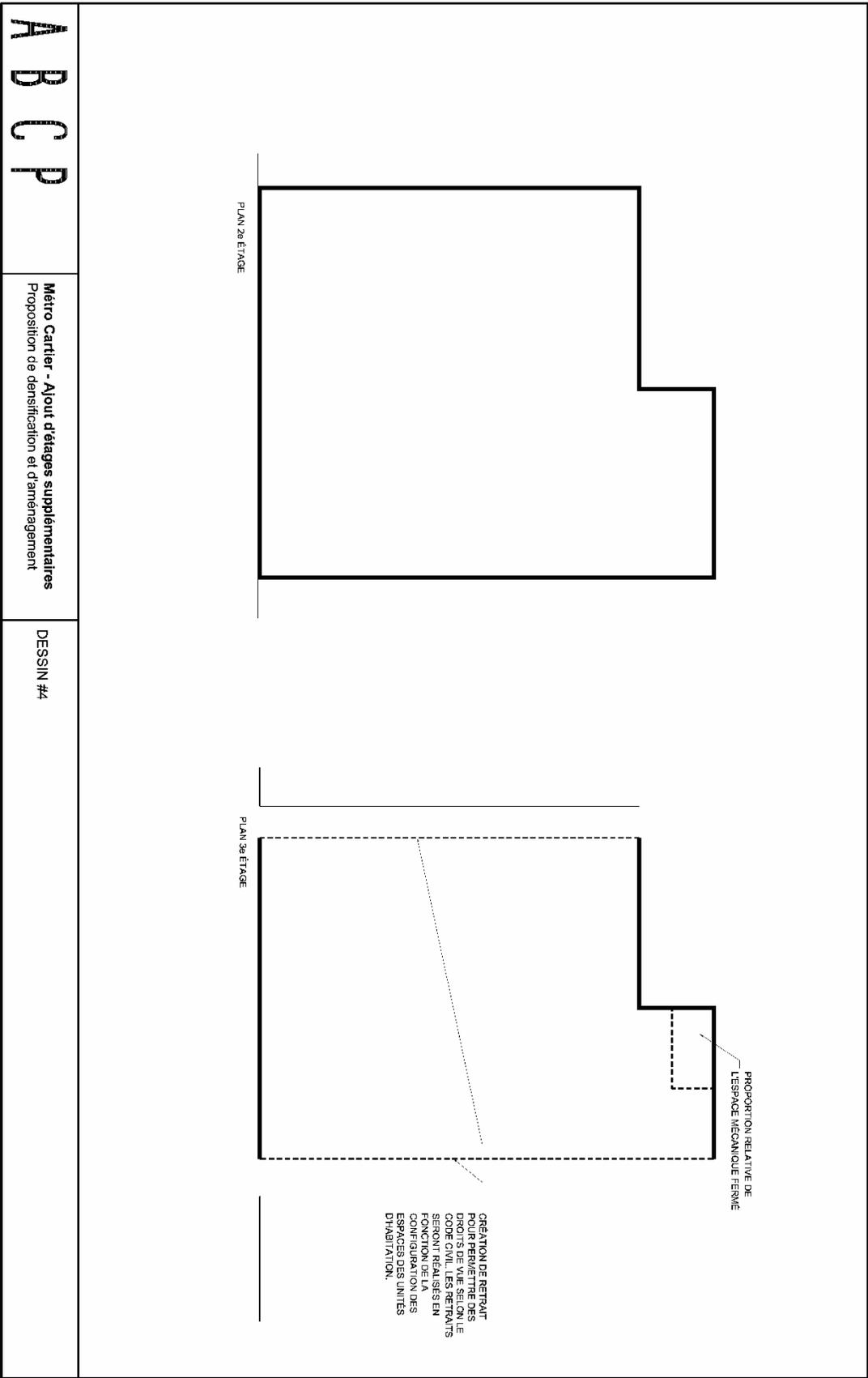
Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #3

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

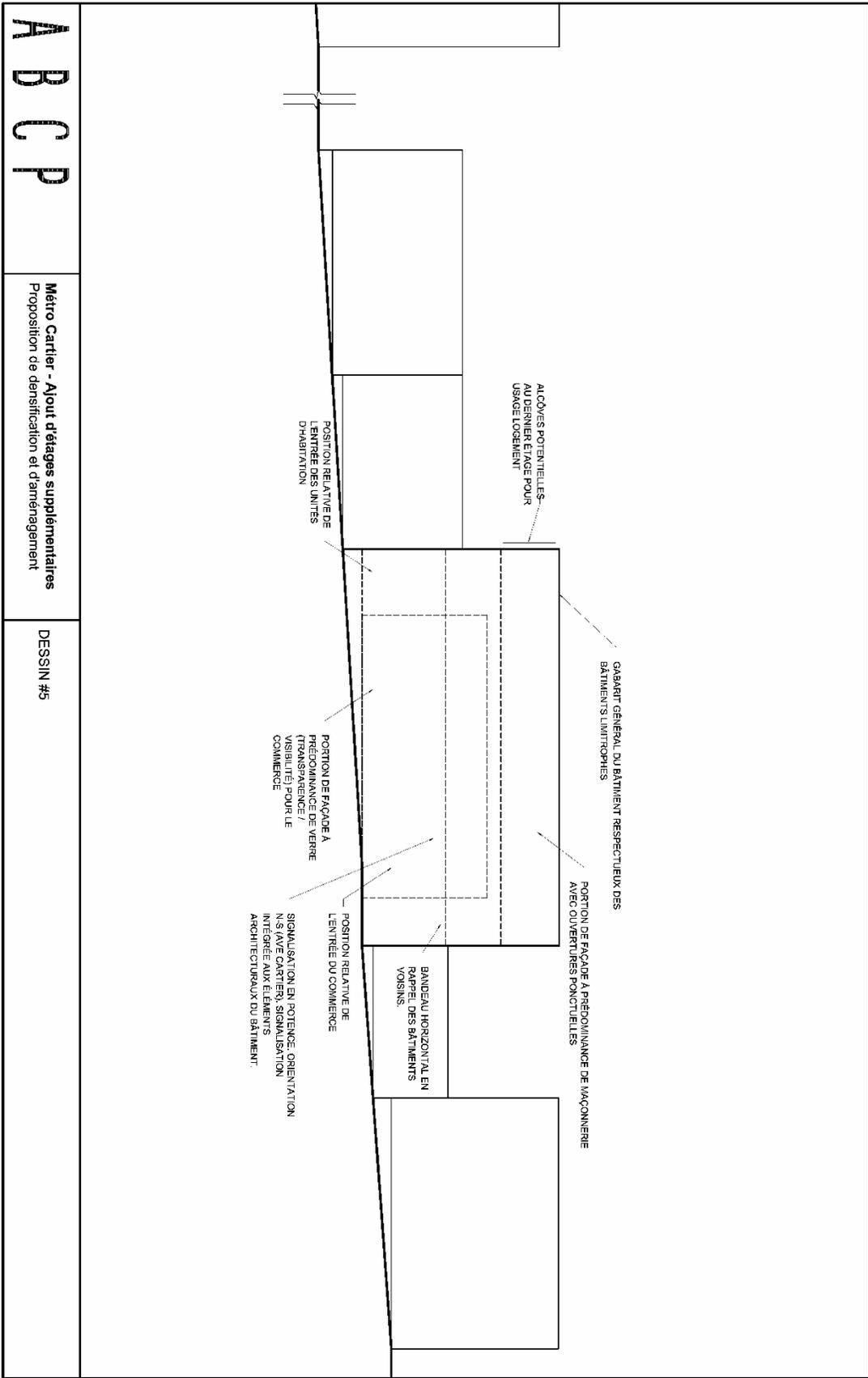


A B C P	Metro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires Proposition de densification et d'aménagement	DESSIN #4
------------------	---	-----------

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



A
B
C
P

Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #5

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

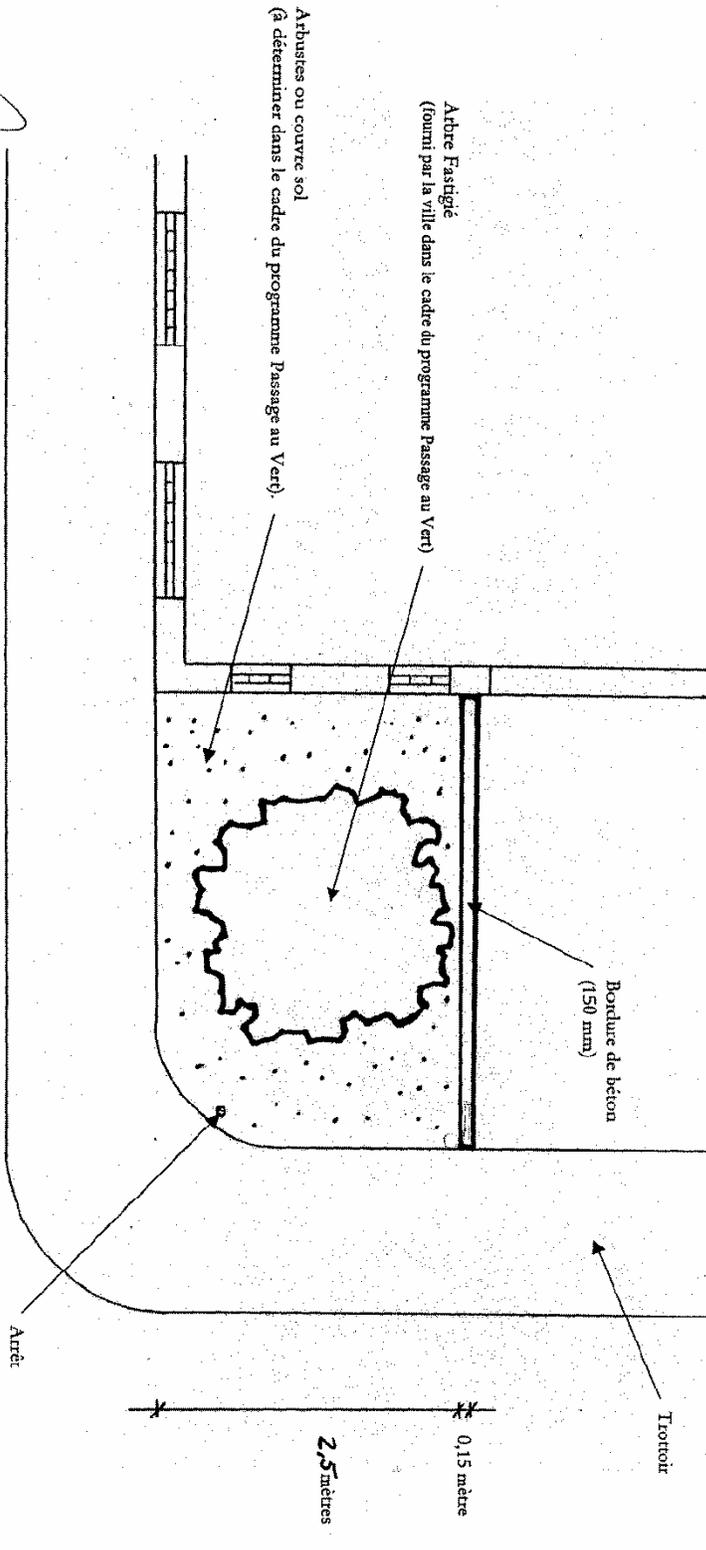
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 15

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 568 446 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

Plan d'aménagement – 401, 1^{er} rue à Québec
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



Mario Gaha
 Date 11 10 04

Échelle 1 : 50



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

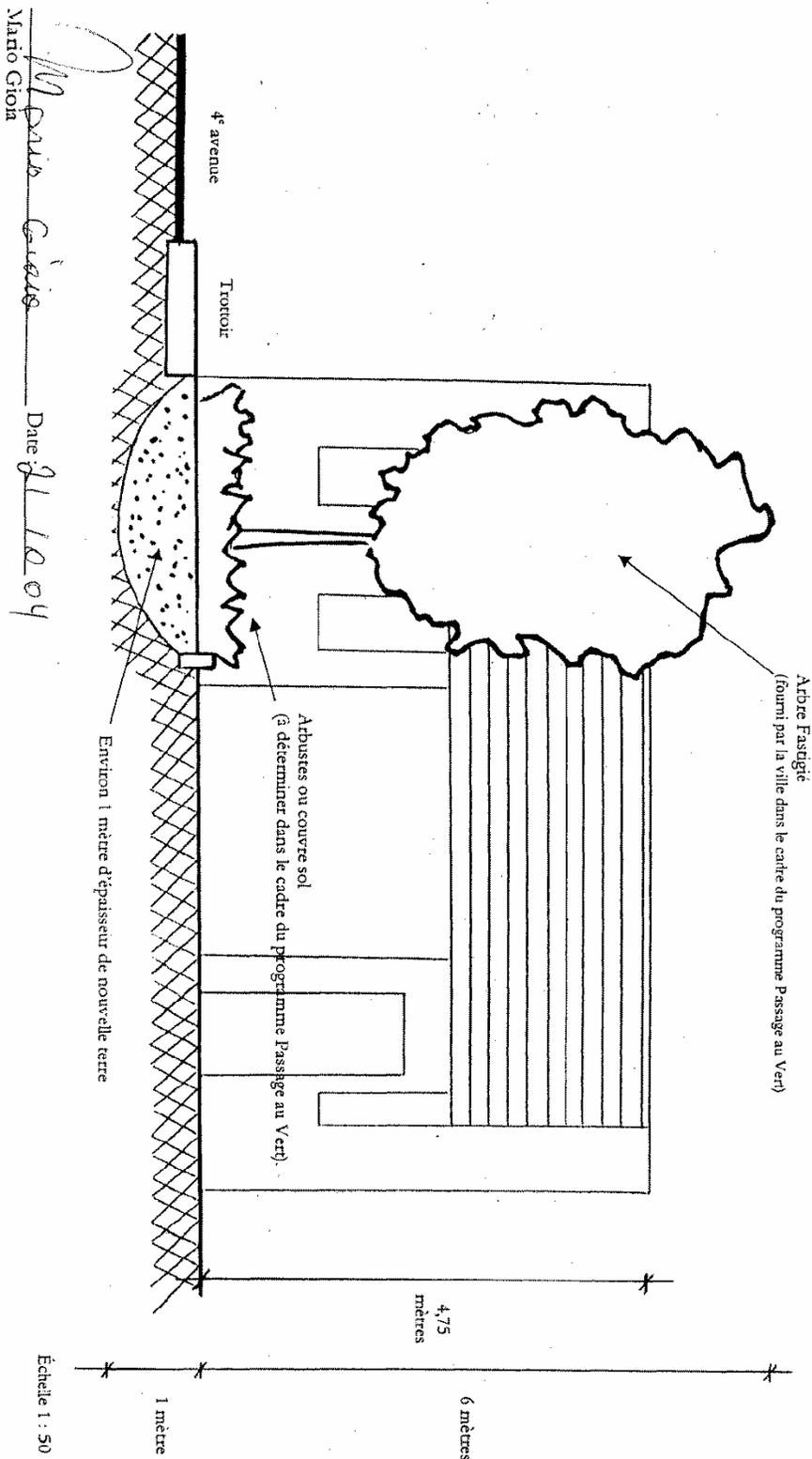
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

Élévation avant – 401, 1^{er} rue à Québec
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



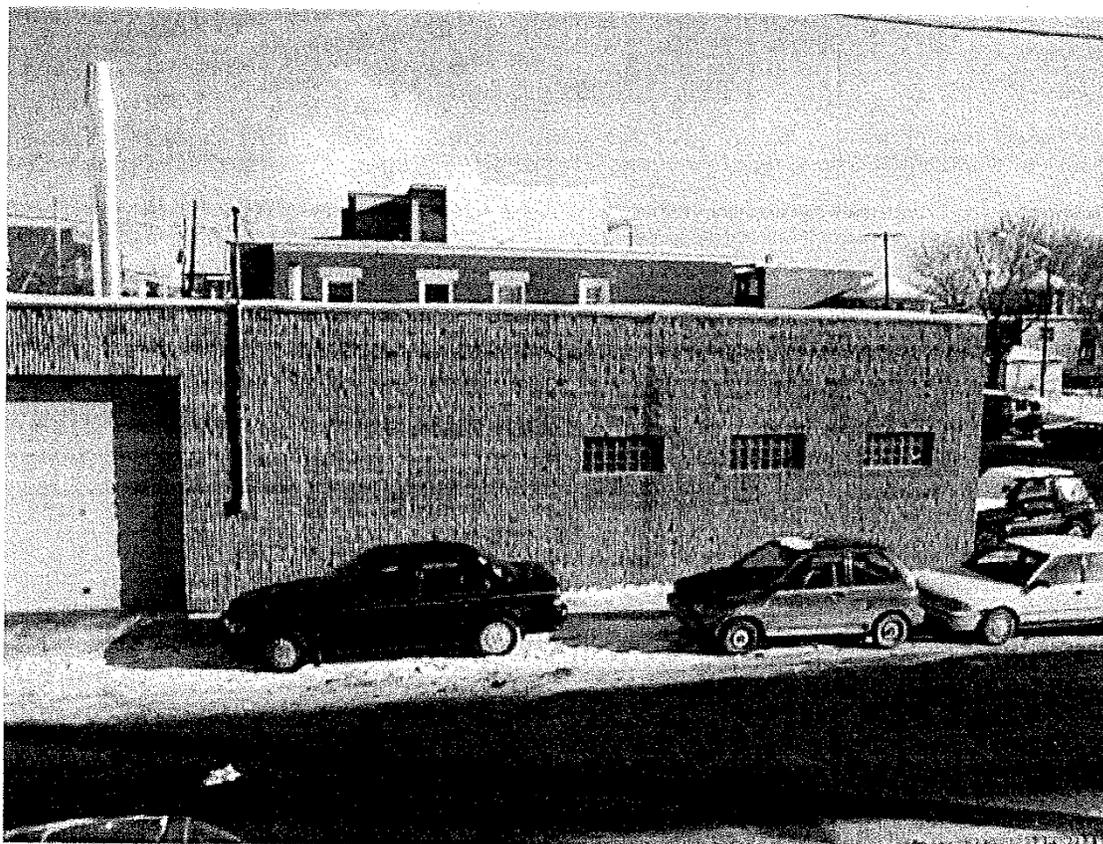
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "OUEST" SUD

Louis Goulet inc.

file://FADCIMAGES\DCP00852.JPG

2003-01-10



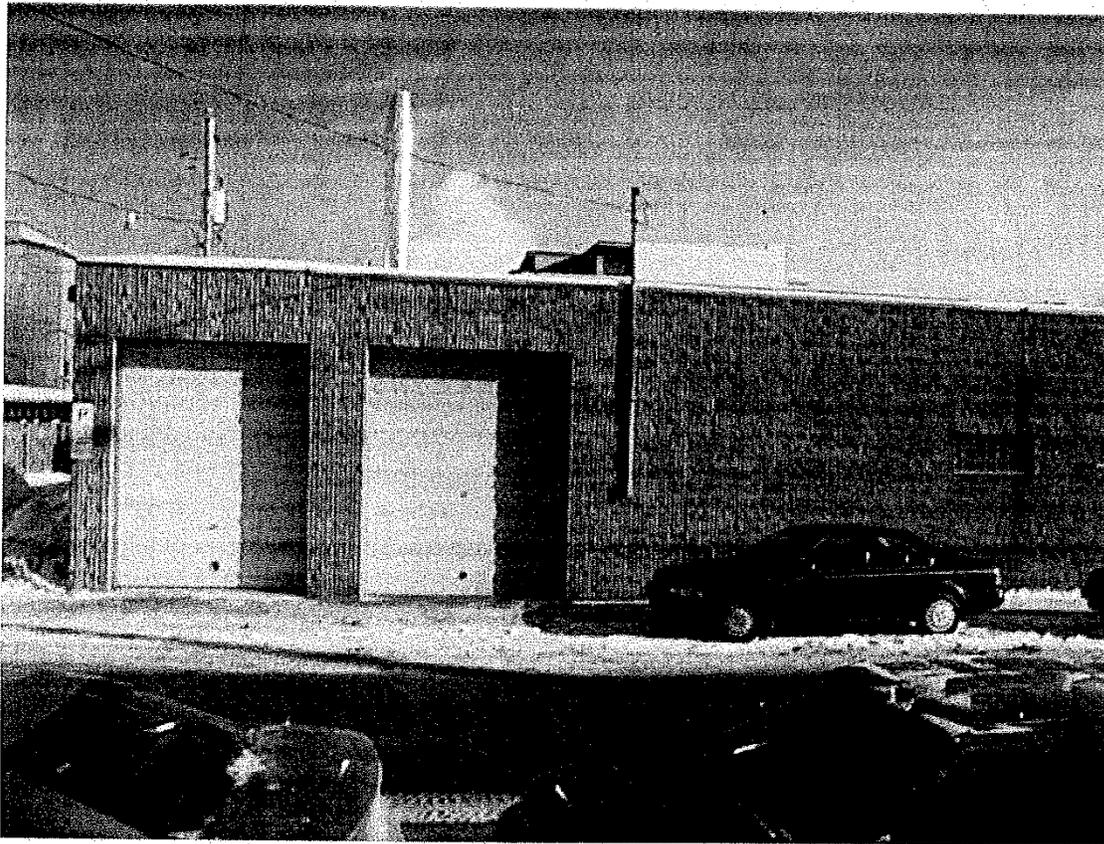
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ELEVATION OUEST "NORD"

Louis Gaudet inc.

file://F:\ADCIMAGES\DCP00851.JPG

2003-01-10



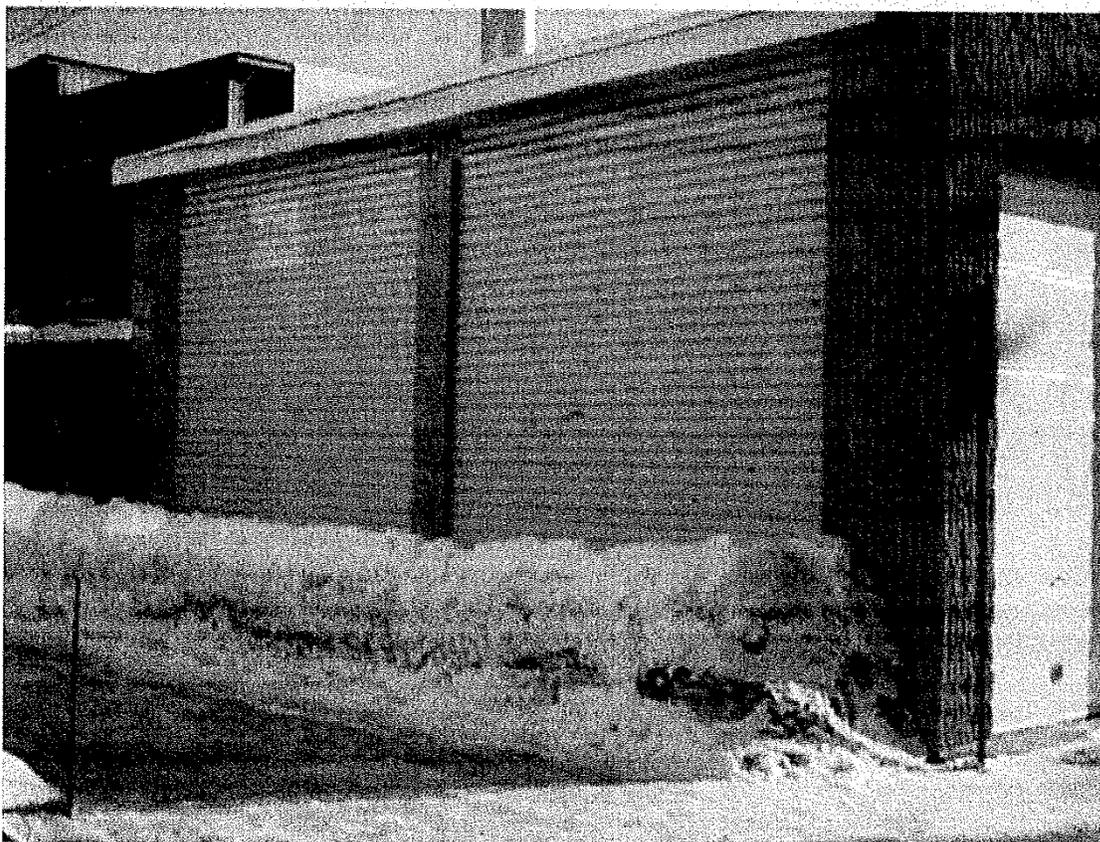
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "NORD"

Louis Hoult inc.

file://F:\ADCIMAGES\DCP00860.JPG

2003-01-10



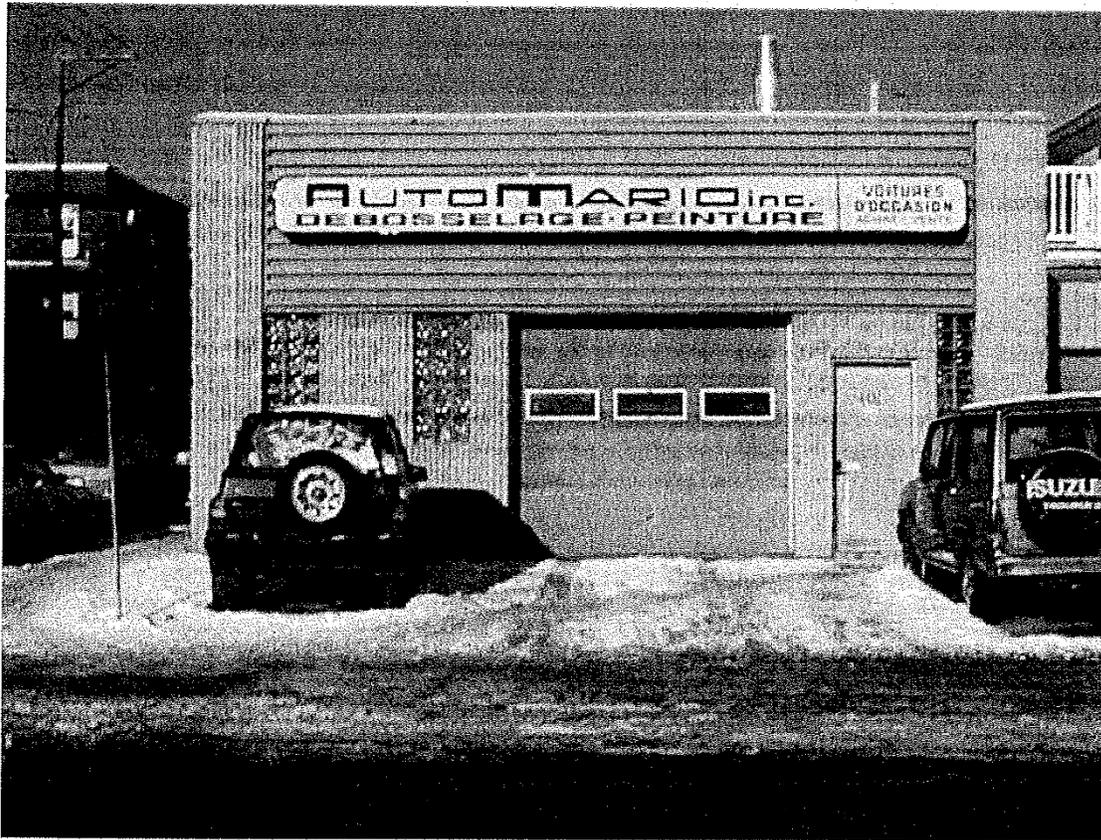
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLEVATION "SUD"

Louis Boulet inc.

file://F:\DCIMAGES\DCP00858.JPG

2003-01-10



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

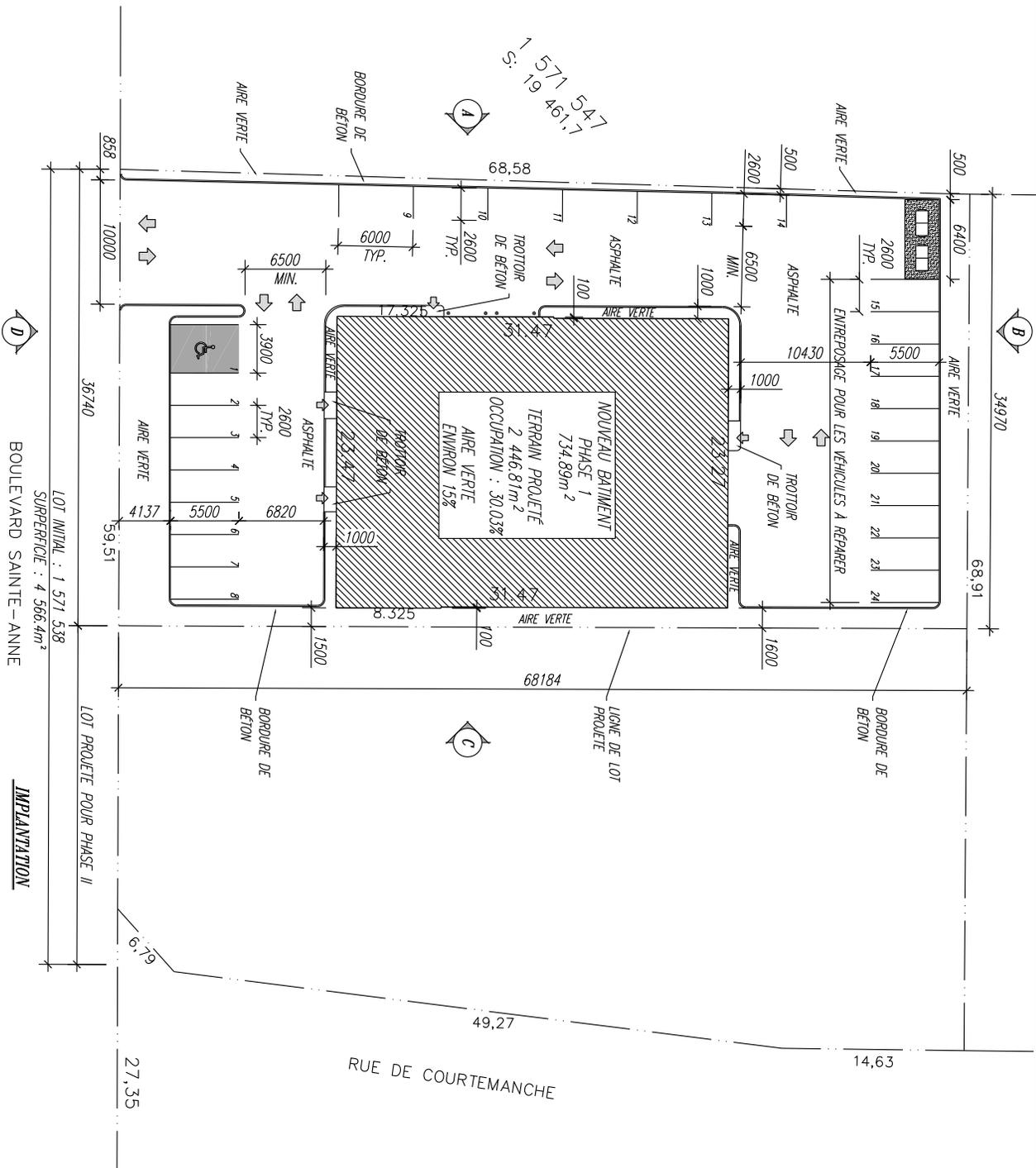
ANNEXE VI

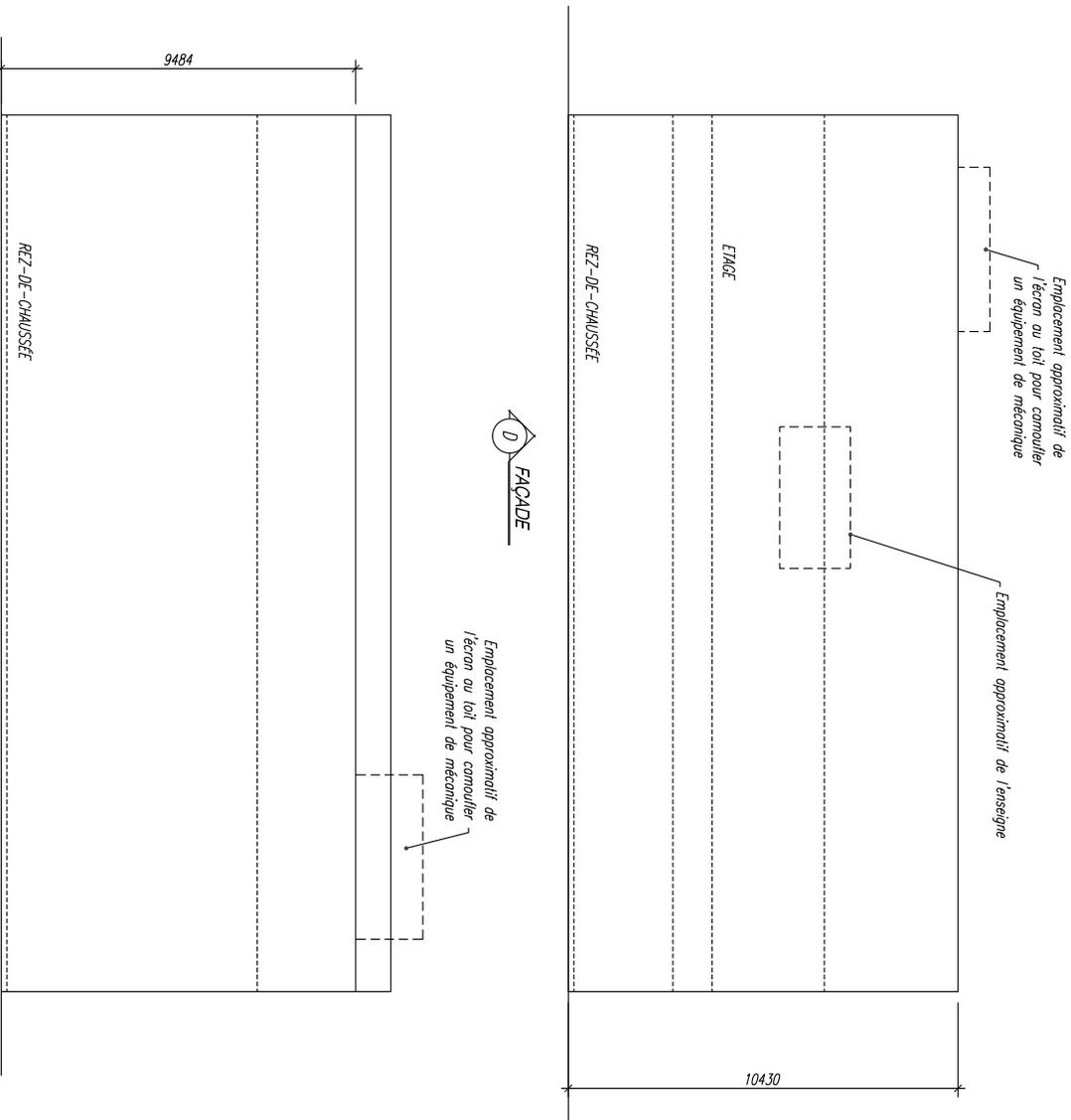
LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

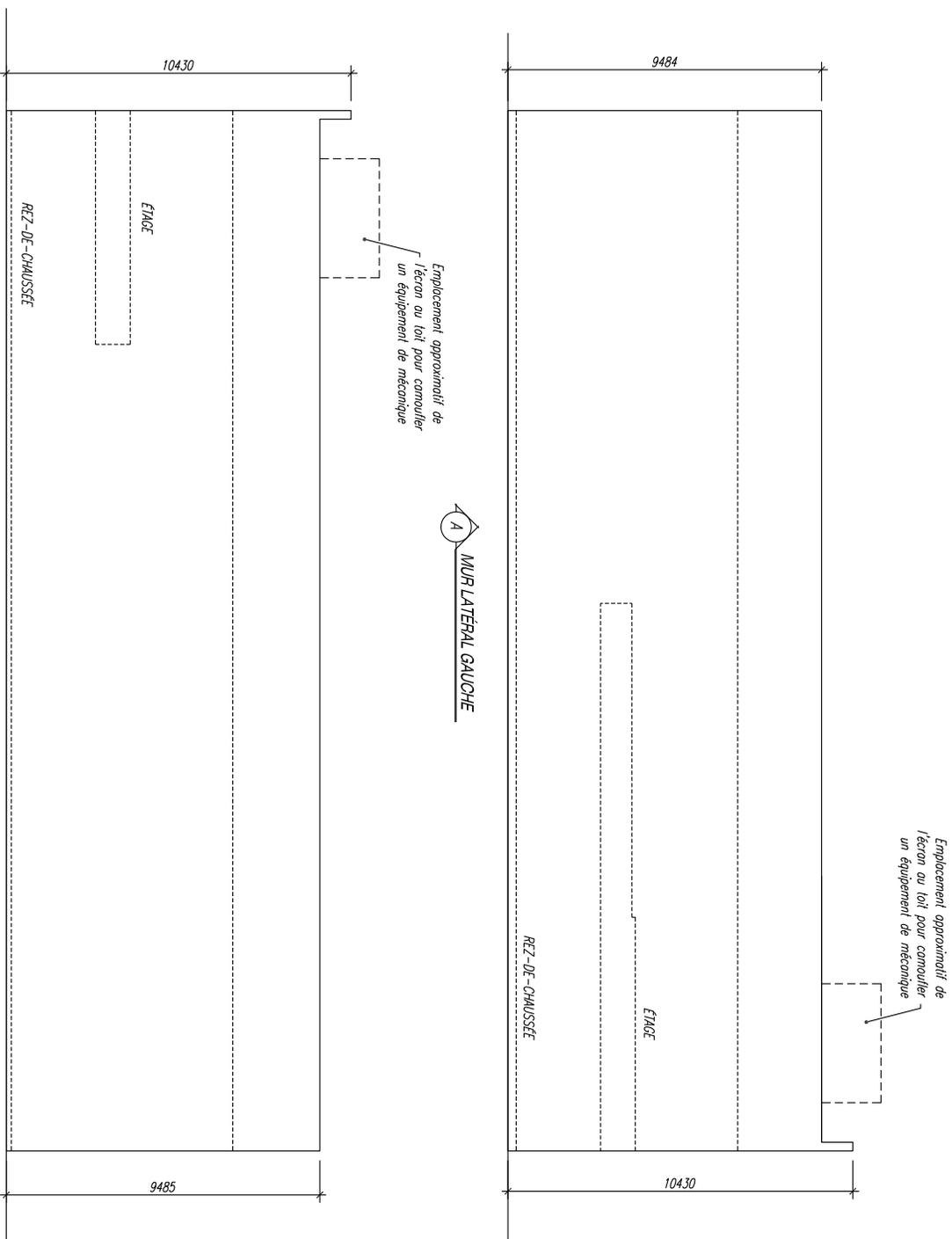
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15G
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 16







DOCUMENT NUMÉRO 17

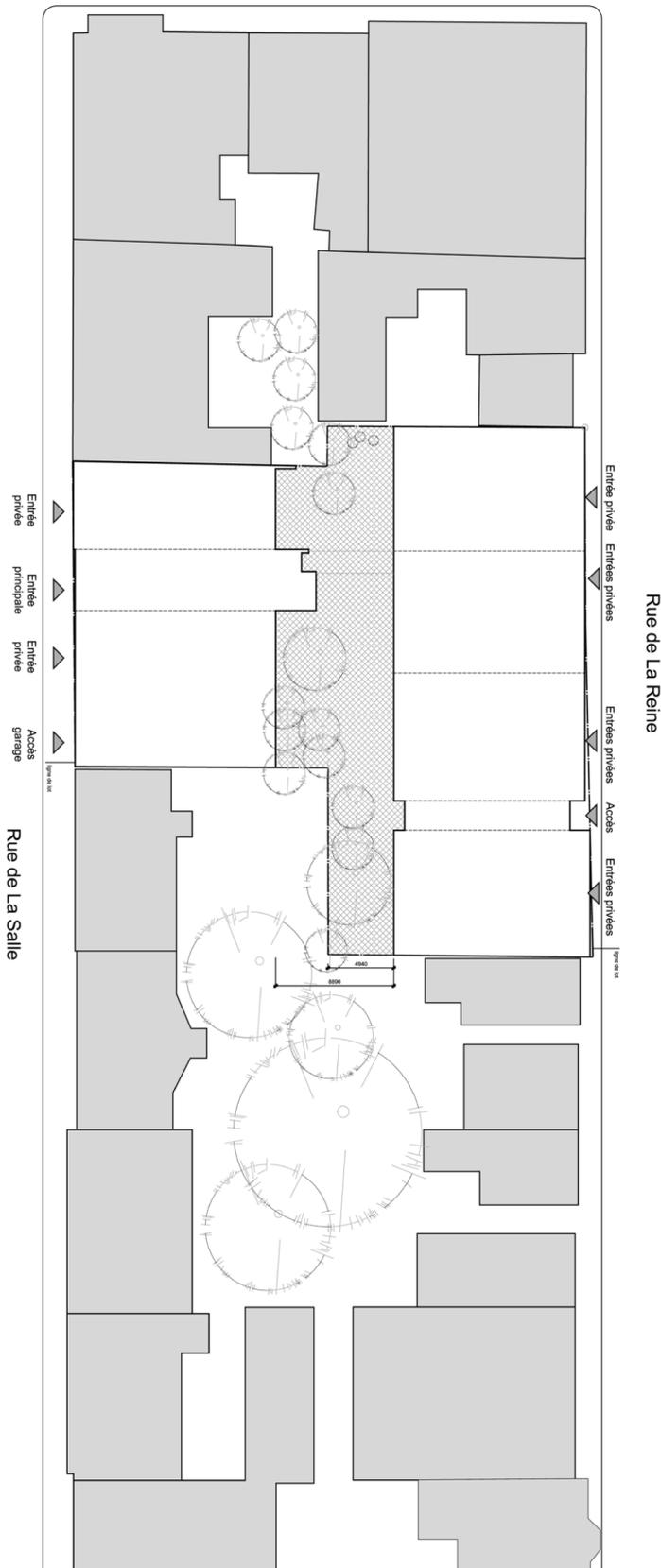
Projet Immeuble Bégin - îlot de la Reine - de la Salle

Documents pour plan de construction - gabarits

9 novembre 2011

architecture
eric pelletier architecte
15, Chemin de la Cardine, Québec, Qc, G1L 2V2
Tél. : 418 648 0415
Télex : 418 648 1255
e.-élec. : architecture@pelletier.com

Rue du Parvis



Rue de La Reine

Avenue Daulac

Rue Letellier

Informations - projet et implantation

Usage: résidentiel
 Nombre d'unités: maximum de 53 unités
 Superficie aire verte: 275 m² (représente 23% de la superficie du lot)
 Aire aménagée au toit: 225 m²

Immeuble Bégin
 propriétaire
Éric Pelletier architecte
 382, Chemin de la Candéline, Québec, Qc G1L 2V2
 Tél.: 418 645 0415
 Téléc.: 418 645 1725
 Courriel: eric@pelletier.com

type de plan
Plan d'implantation

échelle: 1:300

plan DAO:

229 pages:

A - 010

date: 9 novembre 2011
 version: Informations

ANNEXE VI

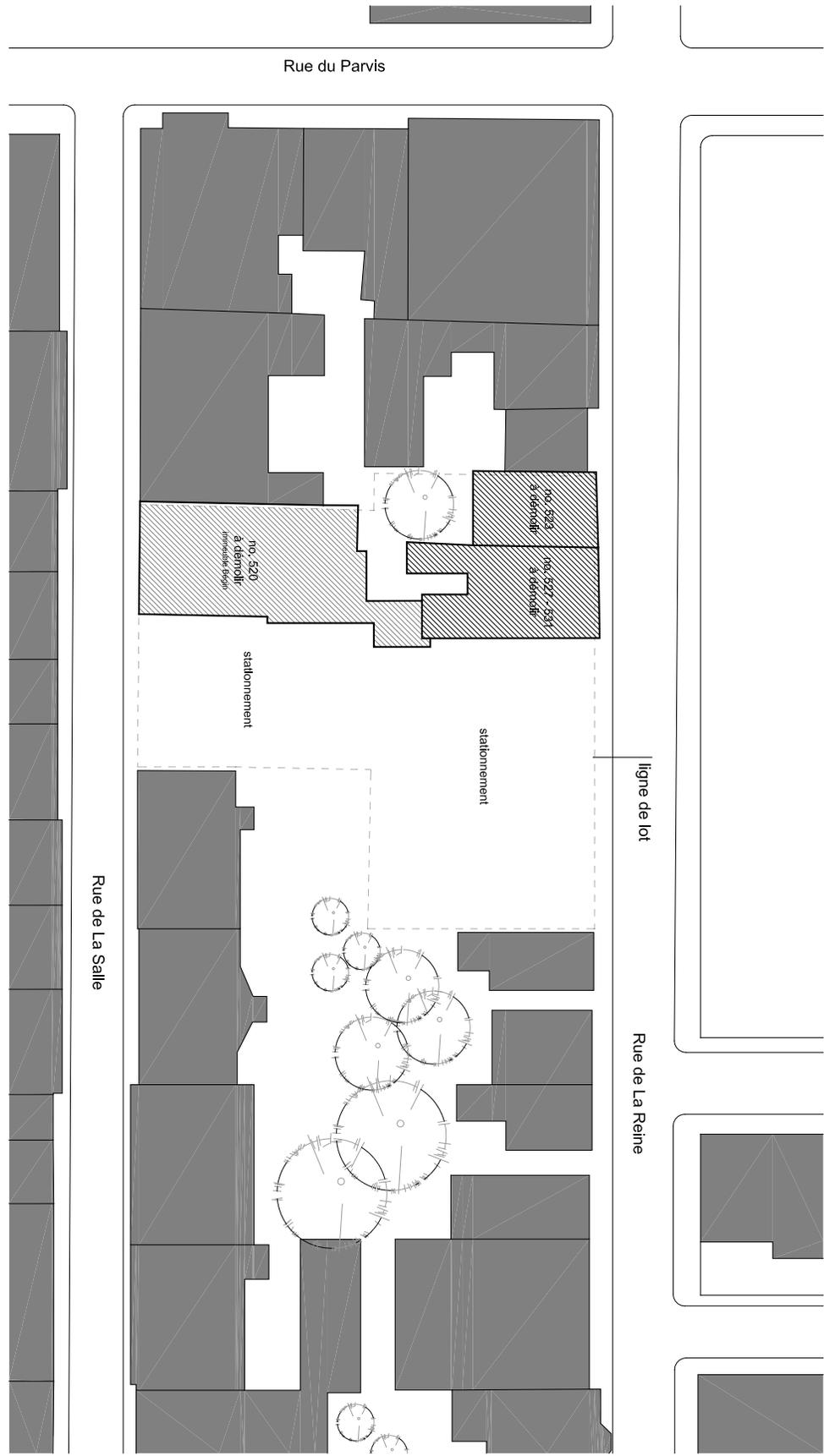
LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immobilier Bésin
 architecte
eric pelletier architecte
 302, Chemin de la Concorde, Québec, QC G1L 2V2
 tél. : 418 646 0415
 fax : 418 646 0415
 e.élec. : architecture@pelletier.com

Plan de démolition
 échelle : 1:300
 date DAO : 229
 date pour le plan : 9 novembre 2011
 A - 050



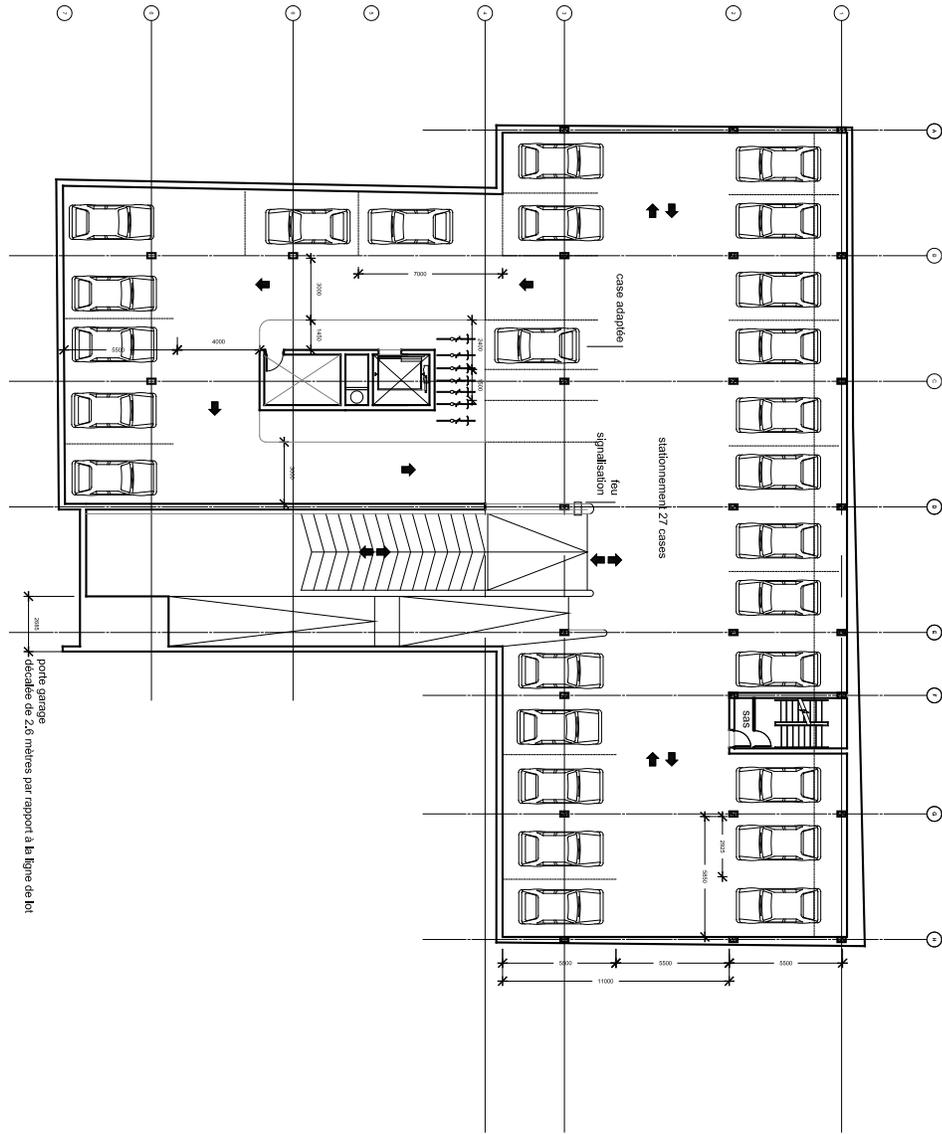
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immeuble Bégin
 architecte
 362, Chemin
 de la
 Vallée
 de
 la
 Rivière
 du
 Loup
 418 644 7256
 info@spallier.com

titre du dessin Plan niveau -1 Stationnements	date pour : 9 novembre 2011
échelle : 1/200	info : A - 101
plan DAO : 229	révision :



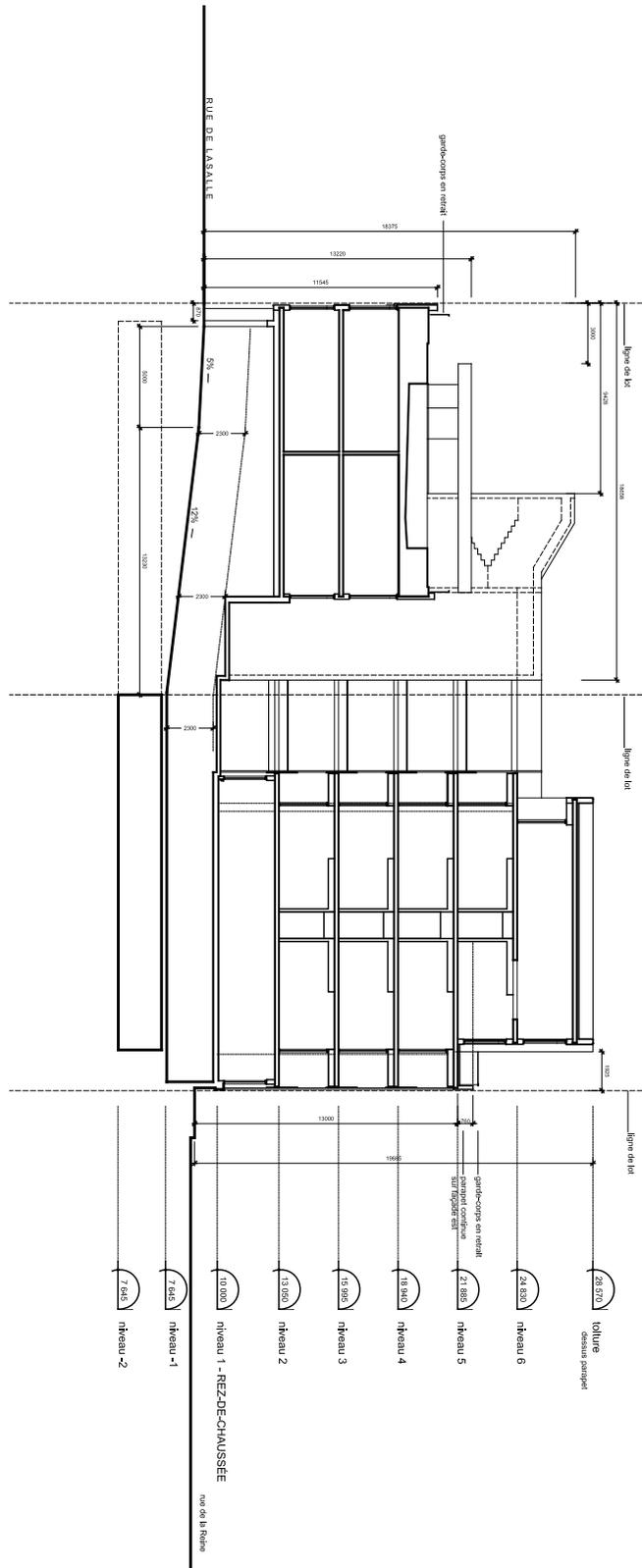
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immeuble Bégin
 projet de loi
 Studio pellerin architecte
 362, Chemin de la Rivière, Québec, QC G1A 2R2
 tél. : 418.643.1256
 téléc. : 418.643.0415
 e. info : atelier@studiope.com

titre du dessin : Coupe transversale
 échelle : 1/200
 date pour : 9 novembre 2011
 info : A - 200



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

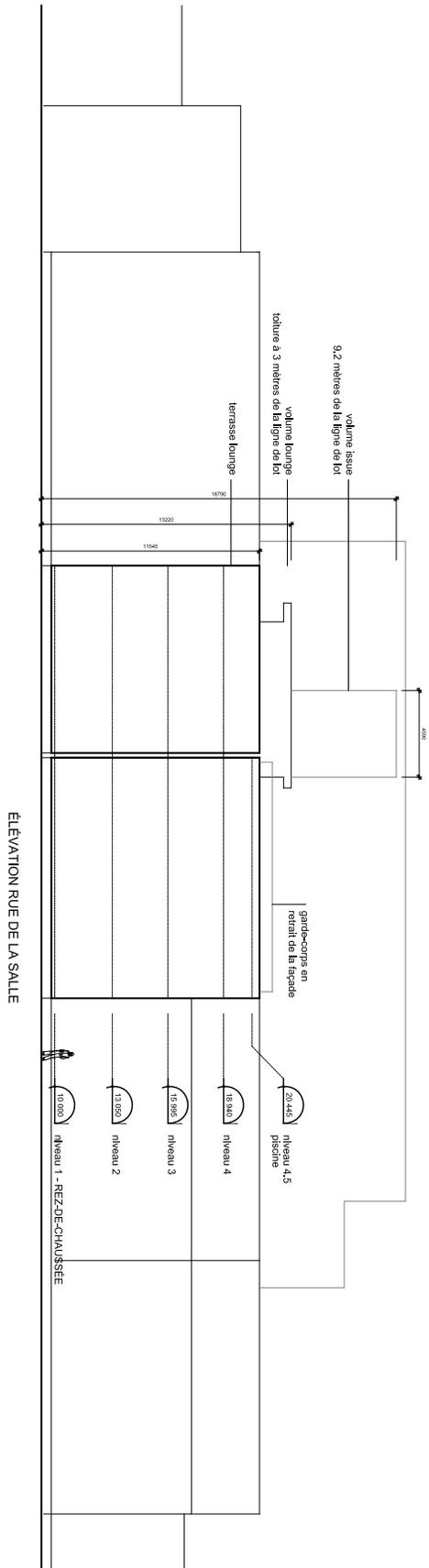
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC17D

Préparé par : M.M.

Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immeuble Bégin
 permis de construire
 et permis de voirie
Studio d'Architecture
 362, Chemin de la Rivière, Québec, QC G1A 2R2
 tél. : 418 643 7256
 téléc. : 418 643 7256
 e. info : architecture@studio-begin.com

titre du dessin Elevation rue de la Salle échelle : 1/200	date pour : 9 novembre 2011 info : A - 211
--	--

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

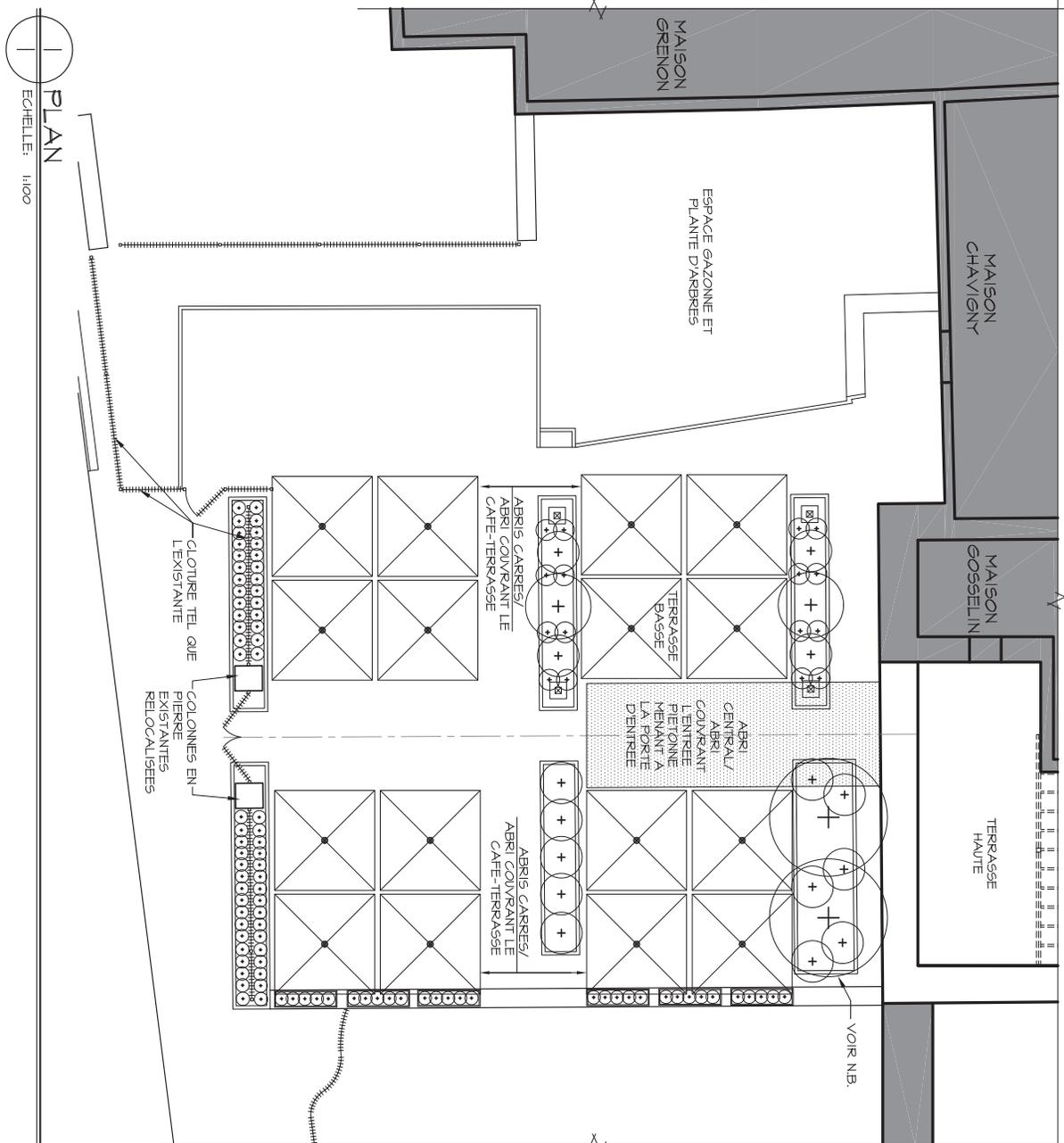
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 18

**TERRITOIRE CONSTITUÉ D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 213 128
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



- USAGE**
- CAFE TERRASSE ACCESSOIRE DU RESTAURANT
- DATE D'OUVERTURE**
- RESTAURANT / BAR OUVERTURE DU 15 MARS AU 15 NOV.
 - RESTAURANT OUVERTURE DU 16 NOV. AU 14 MARS
- ABRIS PARTICULIERS (TERRASSE BASSE)**
- DIMENSIONS MAXIMUM ABRIS CARRÉS: 2500mm x 2500mm
 - LES ABRIS CARRÉS SONT MUNIS DE GOUTTIÈRES, D'APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DE CLAIRAGE.
 - DIMENSION ABRIS CENTRAL: 2500mm X 7500 MAXIMUM.
 - DEGAGEMENT MAXIMUM ENTRE LE NIVEAU DU SOL ET LES ABRIS (CARRÉS): 3000mm
 - HAUTEUR MAXIMALE TOTALE DES ABRIS (CARRÉS): 3500mm
 - L'AMBLEMENT (TABLES ET CHAISES) SONT PLACÉS A CERTAINS JOURS, ENTRE LE 16 NOVEMBRE ET LE 14 MARS, POUR L'USAGE DU GROUPE C30 RESTAURANT.
- AIRE VERTE (TERRASSE BASSE)**
- 119m²
- REVETEMENT DU SOL (TERRASSE BASSE)**
- TEL QUE L'EXISTANT (PAVE DE BETON)
- NIVEAUX**
- LES NIVEAUX DES TERRASSES SONT INCHANGÉS
- N.B. LOCALISATION APPROXIMATIVE DES ARBRES.**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1213128 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC18
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

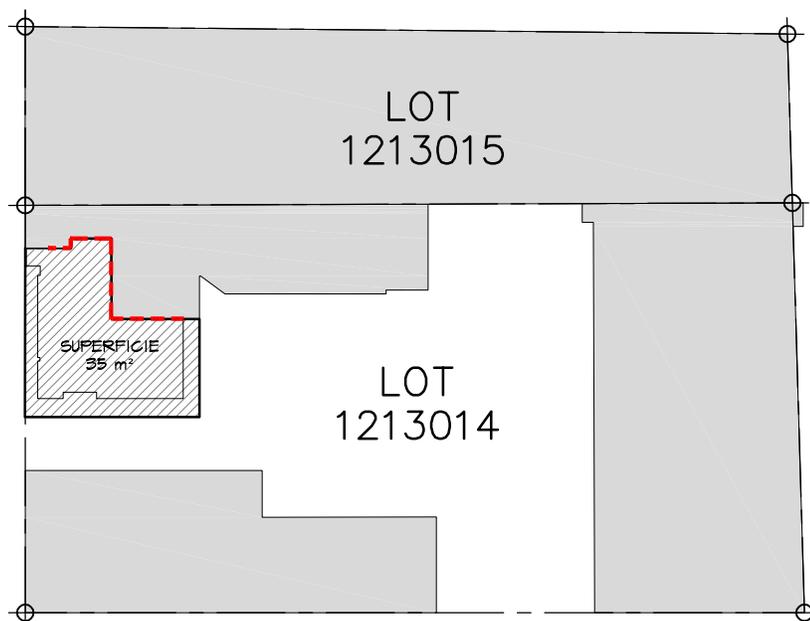
 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 19

**TERRITOIRE CONSTITUÉ PRINCIPALEMENT DU LOT NUMÉRO
1 213 014 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

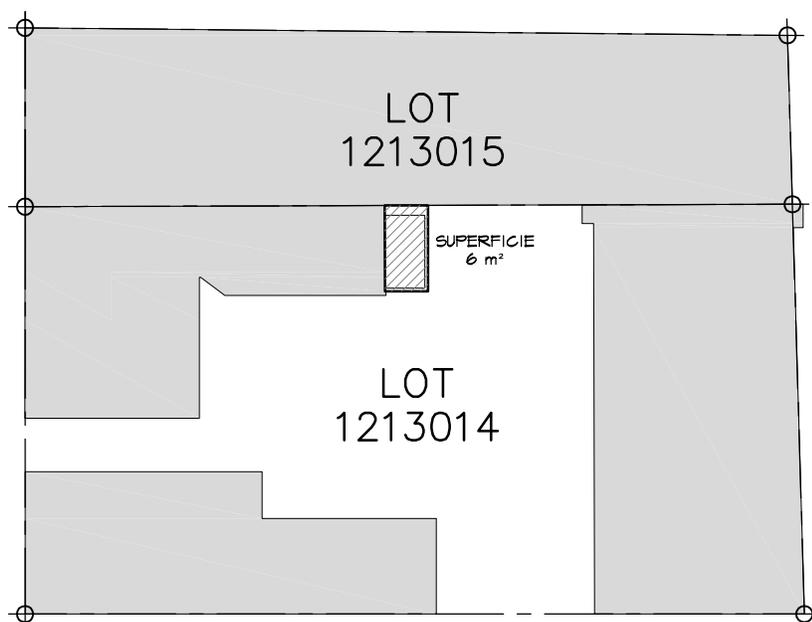
PLANS DE MODIFICATION ET DE CONSTRUCTION

IMPLANTATION ET SUPERFICIE DU LOGEMENT SITUE AU REZ-DE-CHAUSSEE DU 46 RUE
SAINTE-URSULE : 35m²



NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE
ECHELLE 1:350

IMPLANTATION ET SUPERFICIE DE L'ENTREPÔT RÉFRIGÉRÉ SITUÉ DANS LA COUR
INTÉRIÈRE DES 42-46 RUE SAINT-URSULE : 6m²

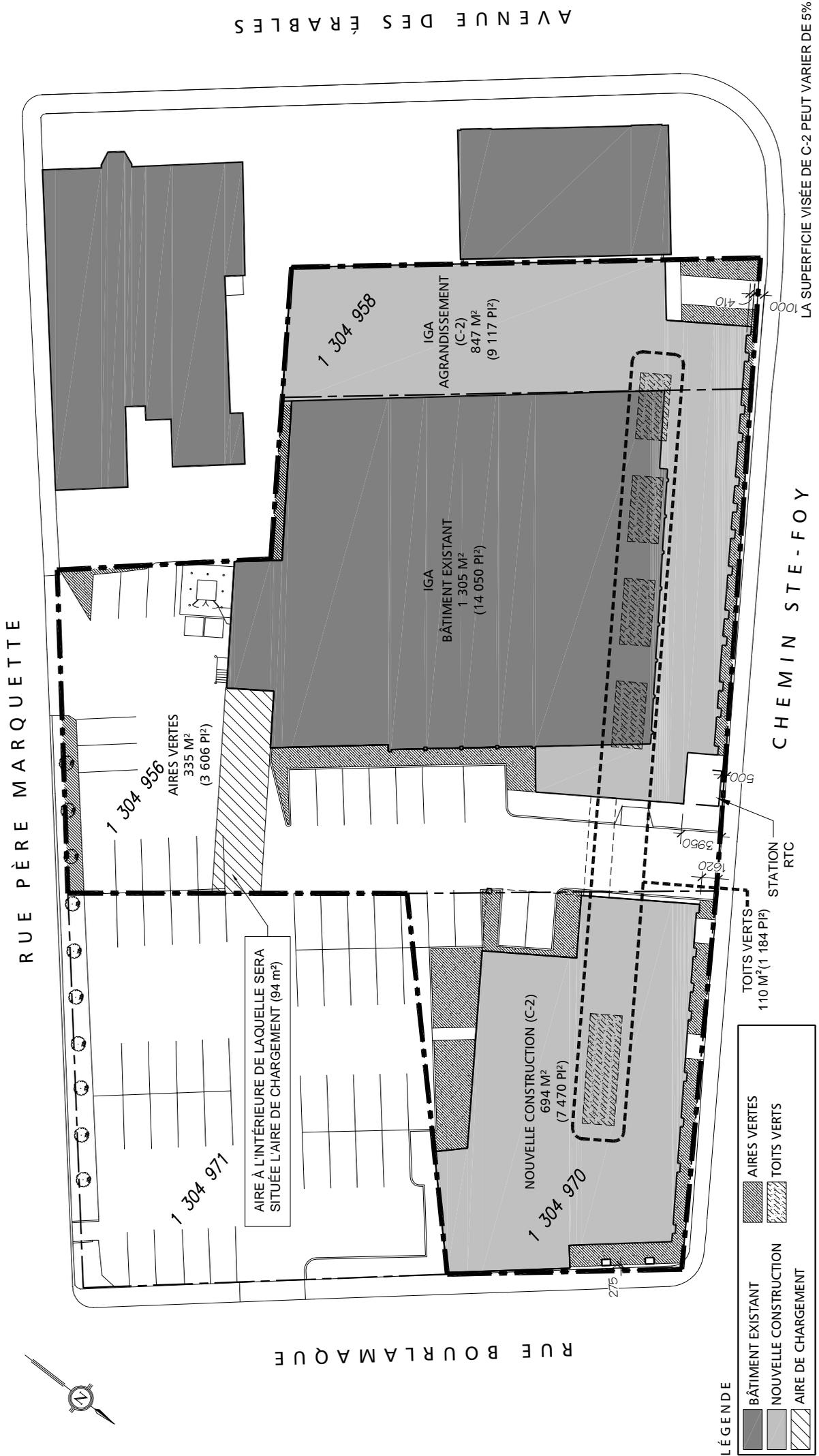


NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE
ECHELLE 1:350

DOCUMENT NUMÉRO 20

**PARTIE DU TERRITOIRE FORMÉE
DES LOTS NUMÉROS 1 304 956, 1 304 958 ET 1 304 970
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
800, PLACE D'YOUVILLE, 21^e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:
IGA DESCHÊNES
AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS
255, CHEMIN STE-FOY
QUÉBEC, QC
G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:
PLAN D'IMPLANTATION

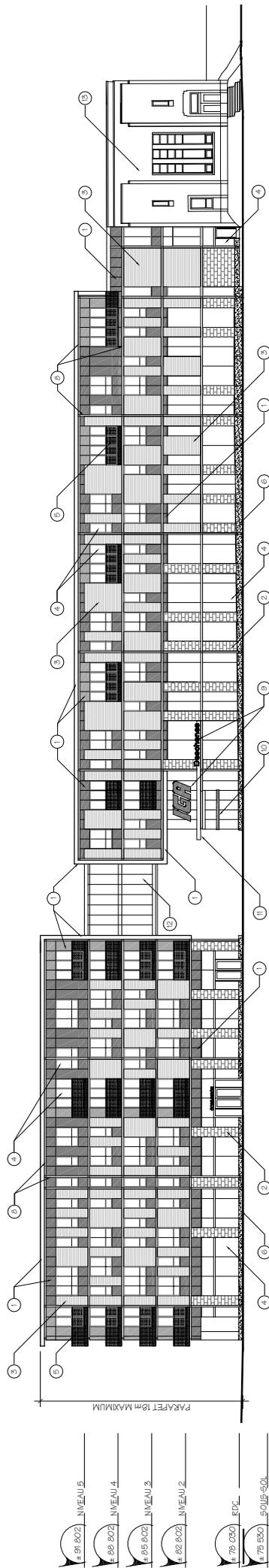
OPUS:
2124-13

DATE:
2015-02-03

ECHELLE:
1=500

FICHER:
2124-A-1-IMP-PR.dwg

FEUILLE No:
1 DE 5



ÉLÉVATION CHEMIN SAINTE-FOY

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS

(1)	PANNEAUX DE FIBROCEMENT, JEU DE DIFFÉRENTES TONALITÉS	(4)	BRIQUE D'ARGILE, COULEUR SABLE
(2)	BLOCS DE BÉTON ARCHITECTURAL	(5)	VERRE CLAIR, (GARDE-CORPS, BALCONS)
(3)	VERRE CLAIR	(6)	BÉTON ARCHITECTURAL (BAC D'AMÉNAGEMENT OU ASSISE DE BAS DE MUR)
(7)	BLOCS DE BÉTON ARCHITECTURAL	(7)	BÂTIMENT EXISTANT PEINT COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
(8)	FENESTRATION VERRE CLAIR		

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

(8)	PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
(9)	ENSEIGNE
(10)	ABRIBUS PTC (VERRE CLAIR ET BAN DEAU SIGNALÉTIQUE)
(11)	MARQUISE AVEC REVÊTEMENT MÉTALLIQUE ROUGE
(12)	PASSERELLE MUR RIDEAU VERRE CLAIR
(13)	BÂTIMENT VOISIN EXISTANT



BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:

IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS

255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:

ÉLÉVATION
CHEMIN STE-FOY

OPUS:

2124-13

DATE:

2015-02-03

ECHELLE:

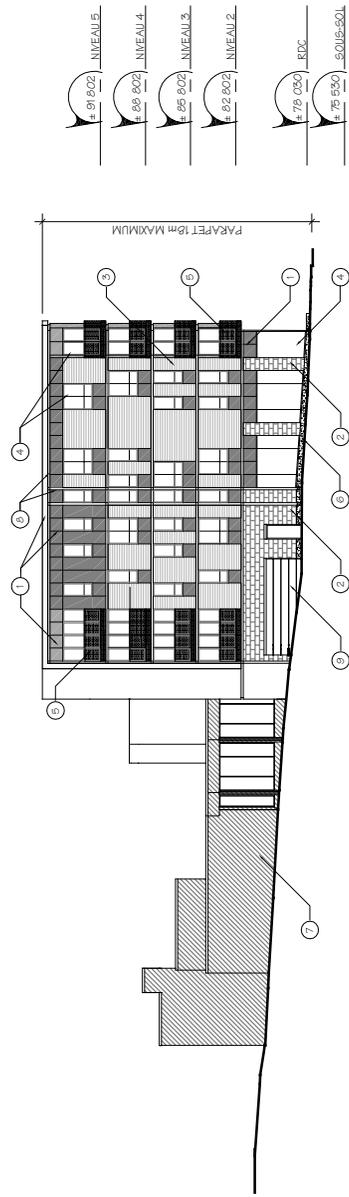
1=500

FICHER:

2124-A-1-IMP-PR.dwg

FEUILLE No:

2 DE 5



ÉLÉVATION AVENUE BOURLAMAQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

- ④ PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
- ⑤ PORTE DE GARAGE

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS

①	PANNEAUX DE FIBROCIMENT, JEU DE DIFFÉRENTES TONALITÉS, VOIR PERSPECTIVES	③	TRIQUE D'ARGILE, COULEUR SABLE
②	BLOCS DE BÉTON ARCHITECTURAL	④	FENESTRATION, VERRE CLAIR
		⑤	VERRE CLAIR, (GARDE-CORPS, BALCONS)
		⑥	BÉTON ARCHITECTURAL (BAC D'AMÉNAGEMENT OU ASSISE DE BAS DE MUR)
		⑦	BÂTIMENT EXISTANT PEINT COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE

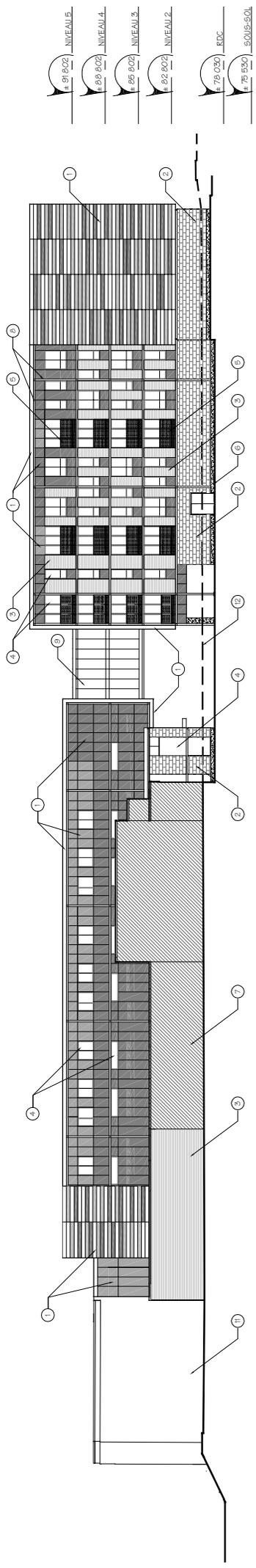


BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLI / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:
IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS
 255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:
ÉLÉVATION
AVENUE BOURLAMAQUE
 OPUS:
2124-13

DATE:
 2015-02-03
 ECHELLE:
 1=500
 FICHER:
 2124-A-1-IMP-PR.dwg
 FEUILLE No:
3 DE **5**



ÉLÉVATION RUE PÈRE-MARQUETTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

- ② PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
- ③ PASSERELLE, MUR RIDEAU
- ④ VERRE CLAIR
- ⑪ BÂTIMENT VOISIN EXISTANT
- ⑫ PROFIL HAUT DUTERRAIN SUR LA RUE PÈRE-MARQUETTE

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS

①	PANNEAUX DE FIBROCEMENT, JEU DE DIFFÉRENTES TONALITÉS, VOIR PERSPECTIVES	⑤	ÉRIQUE D'ARGILE, COULEUR SABLE
②	BLOCS DE BÉTON ARCHITECTURAL	⑥	FENESTRATION, VERRE CLAIR
③	VERRE CLAIR	⑦	VERRE CLAIR, (GARDE-CORPS, BALCONS)
④	BÉTON ARCHITECTURAL (BAC D'AMÉNAGEMENT OU ASSISE DE BAS DE MUR)	⑧	BÂTIMENT EXISTANT PEINT COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE

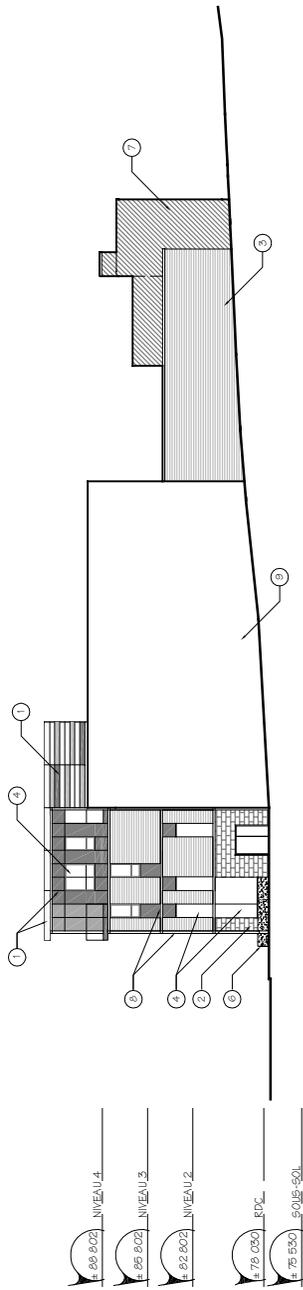


BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:
IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS
 255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:
ÉLÉVATION
RUE PÈRE-MARQUETTE
 OPUS:
2124-13

DATE:
 2015-02-03
 ECHELLE:
 1=500
 FICHER:
 2124-A-1-IMP-PR.dwg
 FEUILLE No:
4 DE 5



ÉLÉVATION RUE DES ÉRABLES

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS

①	PANNEAUX DE PEROZIMONT, JEU DE DIFFÉRENTES TONALITÉS, VOIR PERSPECTIVES	②	PRISQUE D'ARGILLE, COULEUR SABLE
②	BLOCS DE BÉTON ARCHITECTURAL	③	PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
③		④	FENESTRATION, VERRE CLAIR
④		⑤	VERRE CLAIR, (GARDE-CORPS, BALCONS)
⑤		⑥	BÉTON ARCHITECTURAL (BAC D'AMÉNAGEMENT OU ASSIÈGE DE BAS DE MUR)
⑥		⑦	BÂTIMENT EXISTANT PEINT COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

⑤	PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
⑦	BÂTIMENT VOISIN EXISTANT



BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:

IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS

255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:

ÉLÉVATION
AVENUE DES ÉRABLES

OPUS:

2124-13

DATE:

2015-02-03

ECHELLE:

1=500

FICHER:

2124-A-1-IMP-PR.dwg

FEUILLE No:

5 DE 5